

QUE CHOISIR

EXPERT · INDÉPENDANT
· SANS PUBLICITÉ

TESTS LABO QC



- MONTRES CONNECTÉES
- KITS SOLAIRES
- COUPE-BORDURES
- ROBOTS MULTIFONCTIONS

**Coupe-faim,
brûle-graisse
Inutiles, chers
et risqués**

DROM-COM : 6,20 € / 740 XPF

L 12260 - 647 - F: 5,00 € - RD



**Logement sécurisé
18 caméras et
alarmes testées**



Le camping

**DEVIENT-IL
UN LUXE ?**



ENQUÊTE

**Nouveaux concepts
et gros business**



POUR UNE CONSOMMATION RESPONSABLE ACCESSIBLE À TOUS

Nos combats sont d'abord les vôtres



L'Union fédérale des consommateurs-Que Choisir est la première association de consommateurs de France, **100 % indépendante** depuis sa création en 1951.

Nos missions : vous informer, vous conseiller et vous défendre.

À cette fin, nos experts – journalistes, économistes, ingénieurs – vous aident à choisir de façon éclairée. Nos juristes saisissent les autorités compétentes pour faire respecter vos droits, sanctionner les agissements illicites et obtenir l'indemnisation des consommateurs lésés. Nos lobbyistes exercent une pression au niveau national et européen pour que **la législation** et les fabricants évoluent.

Quant à nos **4 100 bénévoles**, ils sont à votre service dans les 135 associations locales UFC-Que Choisir, réparties dans tout le territoire, et s'engagent dans **la défense individuelle et collective des consommateurs.**



Votre financement est le garant de notre indépendance



Votre contribution financière est un soutien essentiel à notre association, qui **n'accepte aucune subvention du monde économique**. Cela nous permet de **financer librement nos combats, nos informations**, loin des lobbies et des pressions politiques.

Vous pouvez contribuer en adhérant auprès de nos associations locales, en vous abonnant à nos médias ou en faisant un don sur [Consolidons.org](https://www.Consolidons.org) pour soutenir nos actions d'intérêt général.

Rejoignez notre mouvement de défense des consommateurs sur Quechoisir.org



UFC-QUE CHOISIR

233, boulevard Voltaire, 75555 Paris Cedex 11
0143485548.

L'UFC-Que Choisir et Que Choisir sont également présents sur :



Présidente et directrice des publications : Marie-Amandine Stévenin • **Relations presse/communication :** Christelle Leduc, Lauren Nelson, Candice Tchoumieu, Anne Vesque • **Directeur général délégué :** Jérôme Franck **RÉDACTION** • **Rédacteurs en chef :** Arnaud de Blaive (*QC mensuel*), Franck Attia (*QC en ligne*), Pascale Barlet (*QC Budgets et QC Pratique*), Perrine Vennetier (*QC Santé*) • **Assistantes :** Chloé Carré, Faïda Benni-Nawjeek • **Secrétaire général de la rédaction :** Laurent Suchowiecki • **Enquêtes, reportages :** Elsa Abdoun, Cyril Brosset, Elsa Casalegno, Boris Cassel, Camille Gruhier (cheffe de rubrique tests), Laurence Thomassin (*QC en ligne*) • **Conception graphique :** Agence MaGwen et Véronique Puvillard • **Direction artistique :** Ludovic Wyart • **Maquette web :** Sandrine Barbier, Clotilde Gadesaude, Capucine Ragot (première rédacitrice graphiste) • **Responsable photo :** Catherine Métayer • **Infographie/maquette web :** Carla Félix-Dejeufosse (première rédacitrice graphiste), David Barreto, Laurent Lammens • **Documentation :** Frédérique Vidal (**responsable**), Audrey Berbach, Véronique Le Verge, Stéphanie Renaudin • **QUE CHOISIR ÉDITION** • Laure Sassier **ESSAIS COMPARATIFS** • Éric Bonneff (**directeur**), Karima Amziane, Laurent Baubeste, Ozkan Calisir, Éric Ébran, Vincent Erpelding, Aissam Haddad, Soraya Hamimi, Gaëlle Landry, Abygaëlle Le Palabe, Lars Ly, Neil McPherson, Mélanie Marchais, Mickaël Marques De Oliveira, François Palemon, Sélia Redjadj, Gabrielle Théry, Domitille Vey **OBSERVATOIRE DE LA CONSOMMATION** • Grégory Caret (**directeur**), Noé Bauduin, Isabelle Bourcier, Ingrid Stiener, Juliette Vacant • **ADMINISTRATION** • Florence Thomassin (**directrice administrative et financière**), Sandrine Flagel, Audrey Saint-Dizier • **Ressources humaines :** Véronique Couesenon (**directrice**), Aude Dauchy, Toutou Gassarna, Anne Hamadou • **Gestion de projets :** Régis Ghozlan (**directeur**) • **Informatique :** Jean-Baptiste Goupille (**directeur technique**), Damien Bidault, Rémy Ebbo, Clément Gaal, Andy Griffit, Gilles Jean, Willy Julian, Nicolas Lavergne, Christophe Marti, Zohra Sourta, Alexis Ulrich • **Logistique :** Philippe Ballon (**responsable**), Sarah Bouzefla, Franck Delhomel **MARKETING/DIVERSIFICATION** • Laurence Rossilhol (**directrice**), Delphine Blanc-Rouchosse, Justine Boduch, Jean-Louis Bourghol, Marie-Noëlle Decaulne, Jean-Philippe Machanovitch, Francine Manguelle, Steven Phommarith, Emma Raoul Minga, Dior Sarr, Ibrahim Sissoko • **Courrier :** Brigitte Bouttier **DIRECTION DE L'INFORMATION JURIDIQUE** • Sophie Herbreteau (**directrice**), Murielle Baily, Christina Bamba, Magali Berthe, Lucas Bilton, Clémentine Chevrin, Emmanuel Eslin, Rachelle François, Rayane Karam, Ruth Kinouni, Moussoukien Kourouma, Julia Le Roux, Laure Littardi, Patricia Lorineau, Justine Marenda, Krystèle Mensah, Samir Victor • **Service abonnements :** Que Choisir, 45, avenue du Général-Leclerc, 60643 Chantilly Cedex. Tél. : 01 55 56 71 09 • **Inspection des ventes et réassorts diffuseurs :** MP Conseil • **Tarifs :** 1 an, soit 11 numéros : 49 € ; 1 an + 4 hors-séries : 67 € ; 1 an + 4 hors-séries + 4 pratiques : 94 € **UFC-QUE CHOISIR** • Association à but non lucratif • Bureau du conseil • **Présidente :** Marie-Amandine Stévenin • **Vice-présidents :** Daniel Bideau, Arnaud Lajugie • **Trésorier :** Jean-Pierre Jokiel • **Trésorier adjoint :** Marina Seccal-Bersinger • **Secrétaire :** Ludivine Payraud • **Conseil d'administration :** Arnaud de Blaive, Patricia Lorineau **ACTION POLITIQUE** • Cédric Musso (**directeur**) • **Etudes et Lobby :** Antoine Autier (**responsable**), Olivier Andraud, Clarisse Berger, Théau Brigand, Lucile Buisson, Frithjof Michaelsen, Benjamin Recher, Juliette Woods • **Juridique :** Magali Buttard (**responsable**), Brune Blanc-Durand, Gwenaëlle Le Jeune, Véronique Louis-Arcène, Candice Meric, Mélanie Saldanha • **Relations associatives :** Myriam Bos, Marion Calmette, Christine Chaton, Catherine Guillerm, Cléopâtre Leyrat, Nadia Mamri, Karina Novelli, Jean-Philippe Randriambeloson **IMPRESSION** • Rotofrance, rue de la Maison-Rouge, 77185 Lognes. Distribué par MLP. Dépôt légal n°144. Commission paritaire n°0727 G 8 2318. Tous droits de reproduction et d'adaptation réservés. Ce numéro comporte un encart « Carte d'information juridique » sur une partie du tirage, un encart sous enveloppe collé en 4^e de couverture sur une partie du tirage et un encart abonnement *Que Choisir Santé*. Numéro imprimé avec des encres blanches pour une partie du tirage sur papier certifié FSC PEFC Holmen XLNT (1500 kg CO₂/T papier - origine papier : Norrköping, Suède) et pour l'autre partie du tirage sur papier certifié FSC PEFC Perlen Style (origine papier : Suisse - 63 % de fibres recyclées - eutrophisation : 0,44 mg/l). CoC Inspecta 2177. ISSN 0033-5932.



SOMMAIRE

N° 647 – JUIN 2025

10
Camping
Vos bungalows,
leur magot !

ZONE ROUGE



ALERTE



18
Brûle-graisse,
coupe-faim...
Coûteux et
inutiles, voire
dangereux

26
Protection
de la maison
Le choix
des armes

LABO QC



DÉCRYPTAGE



44
Abonne-
ments
Le piège de
la surcon-
sommation

Le numéro 646
de Que Choisir a été
tiré à 424 550
exemplaires.

CRÉDITS DE COUVERTURE
M. REZAPIOOR/SHUTTERSTOCK;
A.LECOMTE; C. PRIGENT/
LE TELEGRAMME/MAXPPP

INFO EXPRESS

Toute la consommation en bref

4

ZONE ROUGE

Campings • Vos bungalows, leur magot !

10

ÇA POURRAIT VOUS ARRIVER

Santé • Drôles de calculs à la clinique

16

ALERTE

Brûle-graisse, coupe-faim... • Coûteux et inutiles, voire dangereux

18

Lunettes de vue • Le 100 % santé à la peine

22

Arnaques bancaires • Quand la proie se rebiffe

23

Automobile • Des vols inexpliqués

24

LABO QC

Protection de la maison • Le choix des armes

26

Kits solaires • Vraiment tous « prêts à l'emploi » ?

30

Smartphone • Que vaut l'iPhone « pas cher » ?

33

Montres connectées • Chasse aux idées reçues

34

Coupe-bordures • Efficaces sur les bords

36

Robots multifonctions • Commis d'office

38

Hottes de cuisine • Des modèles à proscrire

40

Testé ailleurs

43

DÉCRYPTAGE

Abonnements • Le piège de la surconsommation

44

Trafic de bois • « On n'imagine pas se faire voler une forêt ! »

48

Crèmes solaires • Un an plus tard...

50

Prêts toxiques • Condamnations en série

51

Box beauté • C'est loin d'être la crème de la crème !

52

FORUM

Vos courriers, vos questions et nos réponses

56

TOUT S'EXPLIQUE

Myrtille • Sauvage ou de culture,
à chacune ses avantages

60

1% for the Planet • Que signifie ce label ?

61

Voiture électrique

61

• À l'heure du chargeur bidirectionnel

QUE AUSSI UNE ASSOCIATION

Le billet de Marie-Amandine Stévenin
et les actions nationales

62

Les associations locales et leurs actions

64

FEASTABLES, DUBAI STYLE...

Le choco affole les réseaux

66

3



Les Français se barricadent

Verrous renforcés, alarmes connectées, caméras, détecteurs, badges d'accès... la protection de nos foyers est devenue un business florissant. Certes, les particuliers représentent moins de 10% du marché de la sécurité privée, mais cette part progresse année après année. Un essor alimenté par un sentiment d'insécurité diffus dans la population et des cambriolages qui demeurent à un niveau élevé (217 000 recensés en 2023, soit un toutes les trois minutes, selon le bilan statistique du ministère de l'Intérieur). Au bout du compte, deux millions de résidences principales ou secondaires sont désormais raccordées à la télé-surveillance ou dotées d'une vidéosurveillance, soit un chiffre d'affaires annuel d'un milliard d'euros. On reste toutefois loin des taux d'équipement de l'Allemagne et des pays scandinaves. Dans ce climat anxiogène, *Que Choisir* a testé 18 caméras extérieures et kits d'alarme. Pour les premières, la performance est au rendez-vous à prix abordable. Quant aux seconds, le bilan est plus nuancé. Dans nos logements, la porte blindée et la serrure trois points sont toujours les dispositifs les plus répandus. Cependant, face aux appartements et maisons qui se transforment en forteresses, les délinquants changent de tactique. Les affaires de *home jacking* – l'intrusion en force en présence des occupants des lieux – sont de plus en plus nombreuses.

Des faits très médiatisés, car souvent violents, et beaucoup plus traumatisants qu'une « simple effraction ». De manière générale, quand les cambrioleurs agissent-ils ? D'après Verisure, l'un des poids lourds de l'alarme, ce sont surtout les vendredis, samedis et dimanches ; dans la moitié des cas entre 21 et 7 heures. Et, contrairement à une idée reçue, les mois d'été ne sont pas plus « à risque » que les autres. Apparemment, les voleurs prennent aussi des vacances... ♦

ARNAUD DE BLAUWE
RÉDACTEUR EN CHEF

A. LECOMTE



Il faut limiter l'usage domestique de deux familles d'insecticides.

PESTICIDES

Une toxicité pour la santé qui se précise

Cancer, lymphomes, leucémies, altération du développement du fœtus, anxiété, troubles cognitifs... la longue liste des conséquences potentielles de divers pesticides a de quoi faire frémir ! L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) tire la sonnette d'alarme sur les répercussions délétères de deux familles d'insecticides, les pyréthrinoïdes et les organophosphorés, dans un rapport recensant les effets de neuf substances actives, toutes autorisées dans l'Union européenne (UE), sur la santé humaine. Cela va des troubles du comportement et de l'altération des capacités motrices et neurologiques chez les enfants exposés in utero aux déficits cognitifs chez l'adulte exposé professionnellement en passant par des risques accrus de lymphomes non hodgkiniens. De plus, un lien avec d'autres pathologies est fortement suspecté : leucémies, cancer de la prostate,

hypothyroïdie, troubles du spectre autistique ou de la croissance fœtale...

Afin de réduire ces impacts nocifs, l'Agence recommande « d'identifier les sources d'exposition : médicaments (y compris vétérinaires), pesticides et biocides (y compris pour traiter les matériaux de construction, comme le bois, et d'ameublement) et les textiles ». Elle rappelle qu'il faut

en limiter l'usage au « strict nécessaire ».

La liste des effets délétères est longue

Ce conseil vaut également pour les particuliers propriétaires d'animaux de compagnie : les colliers antipuces destinés aux chiens peuvent contenir un pyréthrinoïde, la deltaméthrine (lire aussi p. 8). Toutes ces molécules sont pourtant permises dans l'UE, sur la base d'avis des agences sanitaires, dont l'Anses. Un « décalage notable » souligné par le rapport, qui incrimine une mauvaise prise en compte de données toxicologiques et épidémiologiques et « les difficultés à accéder aux informations sur l'utilisation des pesticides » détenues par les fabricants. ♦

PFAS DANS LE VIN

Millésimes de polluants éternels

Le TFA (acide trifluoroacétique), un polluant éternel de la famille des PFAS, est très répandu dans l'environnement, en particulier les eaux de surface et l'eau potable. Il est soupçonné d'engendrer des malformations chez le fœtus. Le réseau Pesticide Action Network (PAN) Europe vient d'en trouver dans tous les vins européens analysés, parmi lesquels des français. Non seulement toutes les bouteilles récentes comportaient du TFA, mais à des niveaux « environ 100 fois supérieurs aux concentrations déjà préoccupantes mesurées dans les eaux de surface et l'eau potable ». Pire, « les vins présentant les plus fortes concentrations de TFA contenaient également, en moyenne, deux fois plus de résidus de pesticides

[PFAS et « classiques » confondus] que ceux moins contaminés par le TFA ». En revanche, aucun des anciens alcools testés, tous fabriqués avant 1988, n'en avait. La contamination des millésimes récents par le TFA est vraisemblablement liée à l'utilisation croissante de pesticides PFAS (comme le flufenacet), dont il est un produit de dégradation. Nous sommes désormais confrontés à une « augmentation spectaculaire de la contamination par le TFA dans le cycle de l'eau et la biosphère », engendrant « une contamination qui affecte l'ensemble de notre alimentation », rappelle PAN Europe. ♦



La contamination des vins récents est liée à l'usage croissant de pesticides PFAS.

TÉLÉPHONIE MOBILE

Bouygues Telecom facture la résiliation

Alors qu'ils existent depuis longtemps pour les offres Internet fixes, aucun frais de résiliation n'avaient jamais été appliqués sur les forfaits mobiles. C'est désormais chose faite ! Bouygues Telecom a en effet décidé de facturer 5 € aux personnes

mettant un terme à leur forfait sans engagement B & You. Officiellement, cette mesure est censée compenser les coûts incompressibles liés à la gestion des clôtures de contrats. Bien sûr, c'est surtout un moyen, dans le contexte très concurrentiel actuel, de retenir les clients tentés d'aller voir ailleurs ! Ces frais sont imputables depuis quelques semaines aux nouveaux abonnés et le seront à partir du 9 juin aux anciens. Ces derniers devraient recevoir un message leur annonçant ce changement dans leur contrat, comme la loi l'impose aux opérateurs. Les clients auront alors quatre mois pour partir sans avoir à payer quoi que ce soit, avant que la disposition ne s'applique définitivement. Encore faut-il qu'ils ne passent pas à côté de l'information. Si l'on en croit le document reçu par un lecteur de *Que Choisir*, ce surcoût est évoqué à la fin d'un courrier regorgeant de conseils pour « profiter au mieux de (son) forfait ». Si Bouygues Telecom avait voulu que ses clients ne le voient pas, il ne s'y serait pas pris autrement... ♦



WHATSAPP

Nouveau terrain de chasse des escrocs

Meta, propriétaire de Facebook, Instagram et WhatsApp, est accusée d'être la principale source des arnaques en ligne, notamment des fraudes bancaires⁽¹⁾. Selon le dernier rapport sur la sécurité des consommateurs et la criminalité financière de la banque en ligne Revolut, près de 40 % des escroqueries signalées par ses clients seraient réalisées sur les plateformes de Meta. Facebook a longtemps été le canal privilégié par les pirates. Il est désormais talonné par Telegram, une messagerie cryptée, et par WhatsApp. Les fraudes sur ce dernier (fausses annonces, détournements de compte...) auraient bondi de 60 % au cours du second semestre 2024. À noter : les arnaques à la vente de billets de concert se développeraient particulièrement sur les messageries cryptées, en ciblant un public jeune.

(1) En 2024, 41 procureurs américains avaient rappelé à l'ordre Meta, accusée de ne pas prendre les mesures adaptées pour éviter les arnaques.

MÉNOPAUSE

Un nouveau médicament... et pas mal de questions

Commercialisé en France depuis le 8 avril dernier seulement, le fézolinétant (Veoza), nouvelle molécule contre les bouffées de chaleur de la ménopause, fait déjà l'objet d'une alerte. L'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) a adressé, début mai, un courrier aux médecins et pharmaciens faisant état de possibles lésions graves du foie dues au traitement. Si on vous l'a prescrit, prenez garde aux effets indésirables, et consultez très vite en cas de fatigue, démangeaisons, jaunisse, urine foncée, selles claires, nausées, vomissements, diminution de l'appétit et/ou douleurs abdominales. De leur côté, les généralistes et gynécologues



Ce traitement peut provoquer des lésions hépatiques graves.

susceptibles de le délivrer doivent faire réaliser un bilan hépatique à leurs patientes avant qu'elles ne commencent à le prendre, et poursuivre la surveillance pendant trois mois. Le fézolinétant est présenté comme une alternative au traitement hormonal de la ménopause (THM), donné avec parcimonie depuis 25 ans en raison d'un surrisque de cancer du sein et d'événements cardiovasculaires. Celui-ci n'est plus prescrit qu'en cas de gêne importante, sur une durée limitée et à la plus petite dose efficace, après s'être assuré de l'absence de contre-indications. Dans ce contexte, l'arrivée d'une nouvelle solution était attendue. Le fézolinétant n'est pas un agent hormonal. Son action sur l'hypothalamus semble produire de bons résultats, et réduire la fréquence et l'intensité des bouffées de chaleur. Il n'a cependant pas été comparé au THM. Le laboratoire n'ayant pas sollicité de remboursement, le médicament n'est pas pris en charge, et son prix est libre.

CYCLISTES

Pour une route pacifiée

Vélotafeurs, livreurs à deux-roues, utilisateurs de trottinette ou de scooter... fini le temps où les voitures ne cohabitaient qu'avec les piétons ! Le rapport commandé par le ministère des Transports, à la suite du meurtre, fin 2024, d'un cycliste par un automobiliste en plein Paris, dessine quelques perspectives pour un nouveau partage de l'espace public. D'abord, gare aux préjugés. « *Les transgressions sont le fait de tous et pas seulement des usagers des mobilités douces*, notent ses auteurs. *Les leurs sont très visibles : elles se commettent en ville, espace public plus exposé au regard d'autrui. En revanche, les infractions commises en véhicule motorisé, très nombreuses, sont plus facilement sanctionnées en raison de l'immatriculation.* » Parmi les améliorations possibles, ils préconisent la valorisation, lors de l'examen du permis de conduire, de la prudence et de l'attention



aux autres usagers (ouverture de porte « à la hollandaise », tests de perception...). Autre suggestion, changer la règle du dépassement en se déportant carrément sur la voie opposée plutôt que d'avoir à respecter une distance de 1,5 m (1 m en ville) comme aujourd'hui. Côté cyclistes, le rapport recommande la création d'un régime d'infractions spécifiques, avec des amendes adaptées, ainsi que la délivrance d'un QR code à l'achat du vélo rappelant les règles de circulation et les possibilités de formation. ♦

DISCRIMINATIONS

Trop nombreuses dans les soins

Notre système de santé ne traite pas tout le monde de la même façon. Dans son récent rapport, la Défenseure des droits, Claire Hédon, dresse un tableau peu flatteur. Qu'il s'agisse d'obtenir des rendez-vous ou d'être soignées correctement et sans maltraitances, les femmes, les personnes d'origine étrangère, ou perçues comme telles, et celles en situation de handicap ou sans domicile fixe sont souvent discriminées. Et les rares initiatives pour contrer ces phénomènes ne sont pas efficaces. Ainsi, les commissions d'évaluation des refus de soins discriminatoires, placées auprès de l'Ordre des médecins, des sages-femmes

ou des kinés ne peuvent pas fonctionner, car les informations ne leur sont pas transmises. Il n'existe pas d'actions nationales, seulement des interventions ponctuelles qui ont sensibilisé des soignants et pris des mesures. Passé le constat, la Défenseure des droits formule plusieurs recommandations. D'abord, intégrer cette dimension dans la formation des futurs professionnels de santé et renforcer le message à destination de ceux déjà en exercice. Afin d'inciter les patients à faire valoir leurs droits, elle donne quelques pistes : l'affichage dans les lieux de soins et sur les plateformes de rendez-vous en ligne de la liste des associations d'usagers du système de soins, une communication claire sur l'interdiction de la discrimination, la diffusion d'un modèle de plainte pour faciliter les démarches. ♦

Femmes, étrangers, SDF... concernés

VU!

Si vous tombez sur des situations choquantes, des messages mensongers ou amusants, adressez-nous vos photos (en précisant le lieu et la date) et un bref commentaire par e-mail à redaction@quechoisir.org.

Du gaspillage institutionnalisé

Sept comprimés sur une plaquette qui pourrait en contenir le double, voilà un constat loin d'être en phase avec l'objectif légitime de réduction des déchets ! Tous les antihistaminiques sans ordonnance sont logés à la même enseigne : pas plus de sept par boîte. Officiellement, il s'agit de circonscrire leur usage sans avis médical à une semaine, à raison d'un cachet par jour. Dans les faits, nombre de personnes allergiques prennent

ce type de substance en automédication sur plusieurs semaines. Et quand bien même, pourquoi ne pas prévoir des boîtes deux fois plus petites pour accueillir sept comprimés ? Est-ce pour que la marque reste visible dans les rayons ? La diminution de taille de l'emballage n'a été adoptée ni par Viatris (photo) ni par la plupart de ses concurrents, qui participent à ce gaspillage tout en tenant de grands discours sur leur responsabilité environnementale.

Pour les antihistaminiques sans ordonnance, les labos adoptent des emballages XXL. Une allergie au bon sens !



A. LECOMTE

EMBALLAGES EN POLYSTYRÈNE

De nouveau autorisés avant d'être interdits !

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la loi Climat de 2021 prohibe les emballages styréniques (dont le polystyrène) à usage unique. Cette disposition n'aura pas eu le temps d'être appliquée. Un autre texte, voté début avril, revient sur cette interdiction. Pourtant, écarter les styrènes se justifie en raison de la pollution environnementale qu'ils engendrent et de leurs conséquences délétères pour la santé humaine. La filière alimentaire est particulièrement concernée (pots de yaourt ou barquettes de viande, par exemple) du fait des risques de migration par contact vers les aliments. Alors, pourquoi autoriser de nouveau ces substances ? Elipso, association professionnelle représentative des fabricants d'emballages en plastique, explique qu'un règlement européen existe déjà. Il impose une recyclabilité effective d'ici à 2035, une mesure « incompatible » avec l'interdiction française immédiate, selon elle. Les filières industrielles sont soulagées : elles ont

10 ans pour trouver des pistes de recyclabilité des plastiques – ou de nouvelles échappatoires. Du côté des associations environnementales, c'est la douche froide. Il s'agit d'un « *retour en arrière* », estime Zero Waste France, sachant que valoriser le polystyrène reste en soi problématique : le recyclage mécanique permet d'obtenir des pots de fleurs,

des cintres ou des pare-chocs, et non de nouveaux contenants alimentaires. Quant au recyclage chimique, il est polluant, mais aussi gourmand en eau et en énergie. Résultat, « *les pots de yaourt en polystyrène vont probablement continuer à être brûlés, sans qu'aucune baisse d'utilisation se profile* », se désole Manon Richert, responsable communication de Zero Waste France. ♦

Des composés polluants



L. VIDAL/BELPRESS-ANDIA

CHIENS, CHATS, LAPINS

Utilisez un antipuce adapté

Tièges, puces, moustiques... nos compagnons à poils souffrent eux aussi des piqûres d'insectes, outre le fait qu'ils les rapportent dans nos logements, nous exposant à leurs attaques. Heureusement, chiens, chats et lapins peuvent en être protégés grâce à des antiparasitaires, qui se posent sur la peau ou sont diffusés par un collier (lire aussi p. 4). Toutefois, il arrive qu'ils soient victimes d'intoxications médicamenteuses quand le produit est mal appliqué. Chaque année sont recensés divers cas d'effets indésirables, selon l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses). L'erreur la plus fréquente ? Utiliser sur des chats des antipuces à base de perméthrine, réservés aux canidés.



CANTINES

Poules en cage chez Elior

L'association de défense des animaux Anima a comparé l'approvisionnement en œufs des principaux grossistes et entreprises de restauration collective français. Résultat : le géant Sodexo a totalement exclu ceux issus d'élevages de poules en cage, et ne délivre à ses cantines que des œufs dits de « plein air », tandis que ceux servis par Elior, son principal concurrent, étaient encore, en 2024, pour plus des deux tiers, issus de poules en cage. Un retard très net, malgré l'engagement de la société, il y a neuf ans, à les bannir avant la fin 2025.

LA BD
DU MOIS

La face cachée du remembrement

Réerves de biodiversité, barrières contre l'érosion, obstacles aux inondations, stockeuses de carbone : les haies représentent un atout considérable pour nos paysages, si bien que le ministère de l'Agriculture encourage aujourd'hui leur plantation. Surprenant, quand on sait que pendant une trentaine d'années après la Seconde Guerre mondiale, tout a été fait

pour qu'elles disparaissent. L'histoire a seulement retenu que ces opérations ont permis une mécanisation bienvenue des cultures. Une vision partielle contre laquelle *Champs de bataille*, le passionnant roman graphique d'Inès Léraud, illustré par Pierre Van Hove⁽¹⁾, s'inscrit aujourd'hui en faux.

Décision venue d'en haut

Alternant éclairage historique et témoignages de gens ayant vécu de près les opérations, il montre à quel point les décisions de remembrement ont été imposées par les autorités, sans concertation avec les premiers concernés, quitte à mater les contestataires par un large usage de la force publique. Porter réclamation lorsqu'on se faisait déposséder de ses terres était possible, mais non suspensif, si bien qu'arrachage d'arbres, arasement de talus et détournement de cours d'eau se poursuivaient avant même que les jugements tombent – donnant le plus souvent tort aux personnes s'estimant lésées. Cherchant à les convaincre qu'elles allaient y gagner, les ingénieurs dépêchés par le

ministère (et financièrement intéressés par le regroupement de parcelles !) ignoraient trop souvent les réalités du terrain. Dans cette BD, les effets néfastes sur la planète et sur les hommes sont montrés de façon concrète. L'autrice met aussi en lumière à quel point cette révolution, officiellement justifiée par la nécessité de sortir l'agriculture française de l'archaïsme, a été motivée par le souhait de développer notre industrie et d'imbriquer les deux. La main-d'œuvre agricole en excès du fait de la mécanisation est venue abonder les effectifs des usines ; quant

aux exploitants restants, ils ont été incités à acheter des marchandises manufacturées (machines, engrains, pesticides...) et à fournir des denrées au secteur agroalimentaire. Porté par un dessin limpide, évocateur et ins-

Imbriquer industrie et agriculture

piré, le récit vaut aussi pour ces témoignages intimes, montrant que cet épisode, qui a dressé les villageois les uns contre les autres et coupé le lien de la population rurale avec son environnement, a été vécu par certains comme une véritable tragédie. ♦

(1) Éd. La revue dessinée/Delcourt, 23,75 €.



Voiture du mois

La Renault 5 E-Tech électrique

Désormais proposée avec une batterie de 40 kWh et un moteur de 120 ch, la Renault 5 E-Tech électrique est un peu plus limitée en matière d'autonomie et perd en polyvalence par rapport à la version plus puissante de 52 kWh. Si elle reste un exemple de conduite sur la route, elle n'offre que 250 km de rayon d'action. Malgré tout, cela demeure acceptable, et la citadine pourra répondre à la plupart des besoins quotidiens. Dommage, par contre, que cette déclinaison impose de faire l'impasse sur des équipements appréciables disponibles sur d'autres véhicules de la gamme, comme le régulateur de vitesse adaptatif, qui fonctionne jusqu'à l'arrêt et redémarre automatiquement la voiture (utile dans les embouteillages). Absente également, la navigation avec le planificateur d'itinéraires intégrant les étapes de recharge. Proposée à partir

de 27 990 €, hors bonus, cette Renault 5 coûte un peu cher face à une concurrence au style moins original. Par exemple, la Peugeot e-208 est à peine plus onéreuse (28 000 €), mais possède une batterie de 50 kWh et une motorisation de 136 ch. La R5 peut aussi rivaliser avec la Citroën ë-C3, qui frappe pourtant fort avec un prix minimal de 23 300 €. Cependant, ces deux modèles sont un cran en dessous en ce qui concerne l'agrément d'usage.



Ses atouts Sa tenue de route et sa ligne



Les plus

- # Confort
- # Tenue de route
- # Silence de fonctionnement
- # Agrément d'utilisation



Les moins

- # Espaces de rangement
- # Habitabilité moyenne

DÉCHETS MÉNAGERS

Sacs pousse-au-crime

Parfois, on se demande comment se décide la sortie d'un nouveau produit. Prenez les sacs-poubelles Tri sélectif d'Auchan. Depuis des années, les collectivités locales, acteurs du tri et éco-organismes – bref, toutes les structures chargées du recyclage des papiers, des cartons et des emballages en plastique – s'évertuent à asséner la consigne suivante : « Jetez vos déchets recyclables en vrac ! » Concrètement, s'ils sont mis dans un sac, les agents postés sur les chaînes des centres de tri n'ayant pas le temps d'ouvrir ce dernier, il est redirigé vers le tout-venant pour finir dans l'incinérateur ou à la décharge. L'effort de tri du particulier est alors réduit à



Un contenant aberrant

néant. Proposer des contenants à cet effet est donc illogique et, pire, contre-productif. En les commercialisant avec, de surcroît, un dessin de sac bien fermé sur le fourreau qui les enserre, Auchan brouille encore plus un message qui a trop souvent du mal à être entendu. ♦

Précisions

LE PTZ

Dans l'article « Le PTZ accessible partout » (QC n° 646, p. 52), nous avons publié deux informations contradictoires sur les conditions d'attribution. Il faut bien que la somme prêtée ne couvre pas plus de 50% du montant total de l'acquisition comme indiqué dans l'exergue, et non « plus de 50 % » tel que c'est écrit dans l'article.

PFAS

Les résultats de notre test sur la présence de PFAS dans les objets du quotidien ont « évolué » (QC n° 645, p. 26). L'article donnait notamment les résultats pour 18 sachets de thé Lipton et Yogi Tea. À l'arrivée, trois affichaient des traces de PFAS, dont deux vendus en France. Le laboratoire danois en charge de ce test est revenu sur ses conclusions. Les vérifications montrent qu'aucun PFAS n'avait été identifié (car en dessous de la limite pour cette catégorie de produit).

V. BRET / NATURIMAGES; DR; A. LECOMTE



CAMPINGS Vos bungalows, leur magot !

Autrefois synonymes de vacances sobres et de petites structures familiales, les campings se sont transformés en machines à cash pour les fonds d'investissement et les franchises, qui y systématisent les mobile homes et les parcs aquatiques.

— Par **BORIS CASSEL**

Les vacanciers de passage ne monteront plus leur tente aux Tendières de Dol-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine), ni aux Peupliers à Geneuille (Doubs) ni d'ailleurs à L'œil dans le rétro d'Avoise (Sarthe). Tous ces sites ont récemment mis la clé sous la porte. Et ce ne sont pas des cas isolés. Quelque 1 600 campings hexagonaux ont été rayés de la carte en deux décennies. Une hécatombe. Bientôt le clap de fin pour ce mode de séjour réputé populaire et bon marché ? Pas du tout, c'est même l'inverse qui est en train de se produire. Jamais les Français n'ont autant apprécié de vivre l'été au grand air. Selon un récent sondage de l'Ifop, réalisé pour la Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air (FNHPA), l'organisation professionnelle du secteur, près d'un tiers d'entre eux ont passé des vacances au camping au cours des trois dernières années. Et les touristes européens – néerlandais et allemands en tête – apprécient toujours autant nos latitudes. Bref, les campeurs affluent pile au moment où les terrains ferment.

Un paradoxe assez simple à expliquer. Le glas ne sonne que pour les petites structures traditionnelles, où l'on plante ses sardines sans problème, même en haute saison, pour une vingtaine d'euros la nuit. Qu'ils soient municipaux ou de modestes affaires de famille, ces campings, affichant au mieux une ou deux étoiles, sont souvent restés dans leur jus. Les vacanciers délaissent peu à peu ces sites à l'ancienne. À l'inverse, auréolés de quatre ou cinq étoiles et, pour la moitié d'entre eux, affiliés à des marques

(Yelloh ! Village, Capfun, Homair, Sandaya, etc.), les plus grands établissements vivent leurs plus belles années. Pourtant plus chers – comptez jusqu'à 2 000 € les sept jours aux alentours du 15 août pour les adresses les plus cotées –, ils font le plein de touristes.

→ MONTÉE EN GAMME DES ÉTABLISSEMENTS

«Les attentes des campeurs de 2025 ne sont plus celles des années 1960», expose Nicolas Dayot, président de la FNHPA. Et quelles sont-elles ? «Ils veulent plus d'équipements, plus de confort et plus de prestations», continue-t-il. Le sondage commandé à l'Ifop détaille leurs principaux souhaits : «Pour près d'un campeur sur deux, il est important que le camping soit proche de la mer ou de la plage (47 %), que les hébergements soient confortables (45 %) et que le lieu dispose d'une piscine ou d'un parc aquatique (43 %).» Et, sans surprise, ce triptyque figure systématiquement dans l'offre des sites les plus haut de gamme, ceux qui cartonnent.

Il suffit de taper le mot «camping» dans un célèbre moteur de recherche pour prendre conscience de ce que vendent véritablement ces sociétés. Ainsi, sur leurs sites web, vous ne trouverez quasiment aucun cliché de tentes, de caravanes, de camping-cars ou d'emplacements ombragés. En revanche, y sont publiées beaucoup de photos et de vidéos qui montrent garçons et filles s'amusant dans >>>

**51 %**

des nuitées touristiques estivales sont réalisées en camping

61 %

des séjours en camping ont lieu dans des 4 et 5-étoiles

58 %

des nuitées au camping sont effectuées en mobile home



QUE DISENT LES ÉTOILES ?

Plus de 85 % des campings sont étoilés et bénéficient ainsi d'un taux de TVA de 10 %. Leur classement peut être consulté sur le site d'Atout France. L'institution s'appuie sur les contrôles effectués, au moins une fois tous les cinq ans, par le Cofrac, l'organisme officiel d'accréditation. Les différences ne portent pas sur le confort minimum. Les WC fermés sont obligatoires partout, tout comme l'accès à l'eau chaude et le nettoyage quotidien des sanitaires.

En revanche, la taille des emplacements varie (en moyenne, 80 m² pour un camping une ou deux étoiles contre 114 m² pour un cinq-étoiles). La distinction se fait aussi sur l'accès à l'électricité – avec au moins 50 % des parcelles raccordées dans les cinq-étoiles et 30 % dans les quatre-étoiles –, la présence de places de parking ou la numérotation des emplacements (non imposée dans les une-étoile) et, bien sûr, la disponibilité du wifi.

>>> de gigantesques parcs aquatiques, avant de glisser, hilares, sur des toboggans sans fin. Pourquoi ? « *Parce que ce sont les enfants qui sélectionnent le camping où la famille passera les vacances* », répond François Georges, le fondateur et patron de Sandaya, un groupe positionné sur le segment haut de gamme. Et leur choix est souvent déterminé par la piscine. « *Nous mettons à disposition des vacanciers un moteur de recherche de campings sur notre site internet. Il y a plusieurs critères de sélection des établissements, comme la localisation ou le type d'hébergement. Cependant, le plus utilisé, c'est celui indiquant la présence d'un toboggan !* », confirme le patron d'une grande chaîne française.

Piscines et toboggans pour séduire les plus jeunes

Certains réseaux poussent cette logique à l'extrême et proposent des campings qui ressemblent de plus en plus à des petits parcs d'attractions. C'est, par exemple, le cas de la marque Capfun. Cette dernière met clairement le paquet sur les piscines spectaculaires, avec des doubles bassins, des toboggans en forme de château, des pistes à dévaler en bouée deux places... L'objectif commercial est des plus clairs : séduire les jeunes adultes et les familles avec des ados. « *Les toboggans font vendre, c'est une certitude* », souligne Bernard Sauvaire, le patron de Yelloh ! Village, franchise de campings plutôt orientée sur les établissements quatre ou cinq étoiles.

Toutefois, à l'écouter, tous les campings n'ont pas forcément intérêt à se lancer dans cette course au gigantisme. « *Il n'y a pas qu'un seul type de client. Par exemple, les séniors viennent en juin accompagnés de leurs petits-enfants en bas âge. Et je n'ai jamais vu leurs chevelures grises sur un toboggan !* », sourit-il. Ces familles avec des bambins en bas âge désirent également pouvoir piquer une tête en cas de fortes chaleurs. Impossible, par conséquent, de se passer d'une piscine. Mais elle doit refléter l'esprit du lieu. « *Plus personne ne construit de bassin rectangulaire. Les vacanciers recherchent de plus à plus à vivre une expérience. Il faut que l'on ressente quelque chose de particulier lorsque l'on séjourne dans un camping avec, par exemple, une piscine intégrée à la végétation, un toboggan en forme de tête de serpent, etc.* », affirme Sébastien

Manceau, PDG d'European Camping Group (ECG), le leader européen du secteur (400 destinations sous les marques Homair, Marvilla Parks, Tohapi ou VacanceSelect).

Les campeurs d'aujourd'hui veulent des équipements tout confort et des animations.



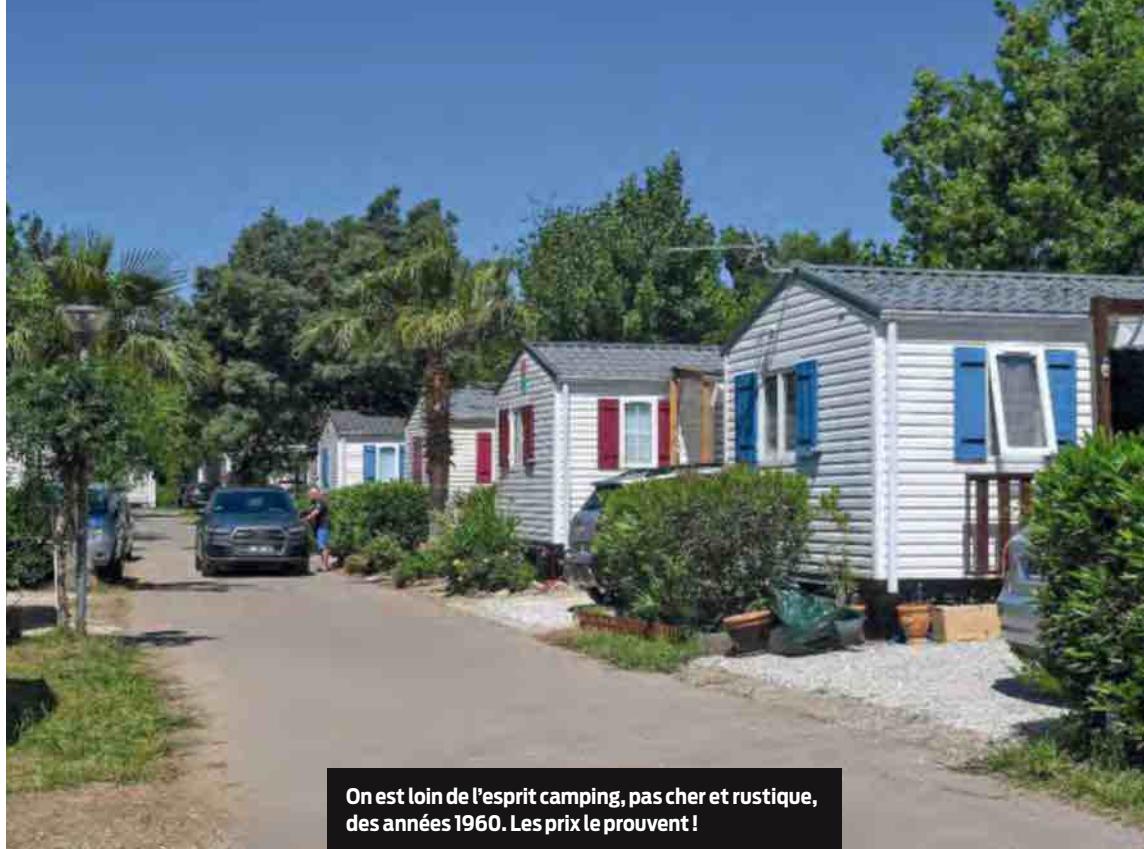
Pas question de se louper lorsque l'on conçoit sa zone de baignade. D'autant que la dépense s'avère très élevée. « *Un parc aquatique nécessite un investissement compris entre un et quatre millions d'euros* », assure François Georges, de Sandaya.

→ DES MOBILE HOMES MACHINES À CASH

Ce coût détermine le modèle économique de l'établissement. « *À l'origine, les campings sont des structures familiales légères, peu endettées. Pour investir de tels montants, le gérant doit emprunter et, s'il veut être en mesure d'honorer ses traitements, il ne lui est plus possible de se contenter des 50 000 € de chiffre d'affaires générés par la location d'emplacements nus entre le 15 juillet et le 15 août. Il lui faut remplir au maximum son terrain et élargir ses dates d'ouverture. Pour ce faire, il a besoin d'installer des mobile homes* », analyse un gérant de camping. Car, contrairement à un emplacement « nu », c'est-à-dire destiné à une tente ou une caravane, surtout vendu en plein cœur de l'été, ces constructions préfabriquées peuvent être mises en location plus longtemps, notamment sur les « ailes de saison » (avril, septembre, octobre, etc.).

Et pour un public un peu différent. « *L'arrivée du mobile home dans les années 2000 a bouleversé le marché, en amenant une nouvelle clientèle qui souhaitait un certain niveau de confort et était rebutée par l'idée de dormir sous une tente* », confirme François Georges, de Sandaya. Climatisation, cuisine, chambre





On est loin de l'esprit camping, pas cher et rustique, des années 1960. Les prix le prouvent !

individuelle pour chaque résident, terrasses ombragées dotées de canapés... les maisons mobiles de dernière génération offrent aux vacanciers un confort supérieur à celui de certains petits appartements.

Les nouveaux campeurs sont tout à fait prêts à payer très cher pour y séjourner. «*La semaine d'hébergement est facturée 400 € en basse saison et monte à plus de 2 400 € en août*», annonce le dirigeant d'une grande chaîne. «*Louer une parcelle nue sur laquelle un campeur plantera sa tente, cela génère de 1 500 à 6 000 € de chiffre d'affaires dans la saison. Un mobile home vous permet d'atteindre 10 000, voire 20 000 € par an*», renchérit François Georges. Néanmoins, pour un propriétaire de camping, tout cela a un coût. «*Le prix d'usine d'un mobile home oscille entre 20 000 et 25 000 €. Si vous y ajoutez l'équipement, le montage et la terrasse, cela s'élève à environ 30 000 €*», révèle Sébastien Manceau, d'ECG. Un investissement rapidement rentabilisé, donc. Enfin, à une condition: que ces mobile homes soient effectivement loués.

Car il y a tout de même un petit souci avec ces nouveaux vacanciers. «*Contrairement aux clients des emplacements nus, qui restent très fidèles à un lieu, ceux des mobile homes zappent beaucoup*», poursuit François Georges. Pour remplir leurs maisons mobiles, les professionnels doivent donc, chaque année, repartir à la conquête de nouveaux touristes. Or, «*les ventes se font aujourd'hui essentiellement sur le Web*», déclare François Georges, de Sandaya. Et capter l'attention des internautes n'est pas facile, en particulier dans les zones où l'offre d'hébergement est pléthorique. Les chefs d'entreprise ont alors tout intérêt à confier ces tâches de marketing à des professionnels et à y consacrer d'importants budgets publicitaires. «*Cela exige des ressources humaines et financières qui ne sont pas à la portée des campings*

indépendants», tranche Bernard Sauvaire, de Yelloh! Village. Voilà pourquoi, depuis quelques années, le camping, rebaptisé au passage «hôtellerie de plein air», est devenu l'affaire de grands acteurs économiques puissamment structurés autour de marques.

→ GRANDS GROUPES CONTRE FRANCHISES

Deux types d'organisation s'affrontent. D'une part, les groupes, qui achètent et gèrent en direct leurs établissements, tels que European Camping Group (Tohapi, Marvilla Parks, etc.), Acapace (Sandaya) ou encore Huttopia; d'autre part, des réseaux de franchisés (Camping Paradis, Yelloh! Village, etc.). D'autre part, les franchises, dont les terrains sont possédés et gérés par des indépendants qui, moyennant un droit d'entrée (souvent aux alentours de 10 000 €) et un pourcentage de leurs ventes, profitent de la puissance de feu du réseau (spots de pub à la télé, site web très fréquenté, etc.). Selon *L'Officiel des terrains de camping*, un magazine professionnel, les groupes et franchises représentent 1 498 campings (trois fois plus qu'en 2010) pour un chiffre d'affaires de 2,7 milliards d'euros. À titre de comparaison, l'Insee estime celui de l'ensemble des entreprises du camping (7 460 terrains) à 3,2 milliards d'euros... En clair, les grandes marques s'approprient la quasi-totalité du marché.

Le camping peut ainsi être un business lucratif, à la condition sine qua non d'investir massivement dans les activités (parc aquatique, animation, etc.), l'hébergement (les mobile homes) et la publicité. Cette mutation n'a pas échappé au >>>



Le camping à l'ancienne laisse la place à de vastes complexes dotés de piscines et toboggans.

>>> monde de la finance. Dans les années 2010, les fonds d'investissement ont fait une entrée spectaculaire dans l'hôtellerie de plein air. «*Sans eux, je n'aurais jamais pu faire ce que j'ai fait*», se réjouit François Georges, de Sandaya. Ancien de Pierre & Vacances, ce professionnel du tourisme est parti d'une feuille blanche il y a 25 ans. Il dirige aujourd'hui un groupe comptant 64 sites dégageant une centaine de millions d'euros de bénéfice annuel (avant intérêts, impôts et amortissements). Il est l'un des précurseurs dans le domaine.

Tout comme European Camping Group. Domiciliée à Aix-en-Provence (13), cette société hexagonale est devenue le leader européen du secteur grâce à des investisseurs. Deux événements ont marqué les esprits. Avec l'appui du fonds français PAI Partners, ECG a doublé de taille une première fois en 2023 en s'appropriant VacanceSelect. Une transaction d'une telle ampleur (évaluée à plusieurs centaines de millions d'euros) qu'elle a été soumise à l'approbation de l'Autorité de la concurrence française. Et puis, en mars 2025, un nouveau cap a été franchi. Cette fois, c'est le fonds souverain [fonds de placements financiers détenu par un État] d'Abou Dhabi (ADIA) qui vient de mettre plusieurs centaines de millions d'euros sur la table afin d'acquérir une part minoritaire du capital. L'intérêt ? «*Les fonds nous aident beaucoup dans la structuration de notre groupe et nous apportent une forme de puissance financière pour continuer à grossir, à investir dans nos campings et à en racheter d'autres*», décrit Sébastien Manceau, d'ECG.

Spéculation foncière

Les assauts répétés des fonds d'investissement se sont traduits ces dernières années par un véritable Monopoly, une forme de spéculation foncière, dans le secteur du camping.

Disposant de moyens presque illimités, les grandes chaînes ont jeté leur dévolu sur les établissements les mieux situés (de préférence à proximité de la plage, dans le Var ou en Vendée). Certains ont été vendus plus de 20 millions d'euros ! Tout cela prospère en raison d'une situation particulière: non seulement le business du camping de marque est en plein boom mais, en plus, il n'est plus possible de créer de nouveaux terrains en France. Pourquoi ? «*Loi Litoral, loi Montagne, conservation du patrimoine, etc. Les réglementations sont telles qu'on ne peut plus transformer d'espace naturel en camping*», observe Nicolas Dayot, de la FNHPA.

Avant de se reprendre: «*En fait, vous avez le droit de construire un camping... dans un endroit où un campeur ne veut pas aller. Si vous vous mettez entre un crématorium et une casse automobile, on vous délivrera peut-être un permis, mais les pieds dans l'eau à Ramatuelle (Var), ce n'est plus envisageable !*» Un argument de poids. «*Les fonds d'investissement savent qu'il y a des barrières à l'entrée, qu'on n'aménagera plus d'autres sites. Ça les rassure*», observe François Georges, de Sandaya.

Toutefois, au-delà de faire flamber les prix de vente des terrains, la montée en puissance de ces investisseurs aurait également des effets néfastes sur l'offre délivrée aux camppeurs. «*On assiste à une véritable offensive de la finance sur le monde du camping. On voit très régulièrement des campings rachetés*», déplore Olivier Lemercier, gérant de celui d'Isle de Prelles, dans les Hautes-Alpes, à l'origine d'une pétition intitulée «Sauvons le vrai camping». «*Les fonds orientent les campings vers ce qui génère le plus d'argent: ils suppriment les emplacements dédiés aux tentes et y installent des mobile homes*», juge-t-il. Et alors ? «*Les parcelles nues, c'est la formule d'hébergement la moins chère pour les vacances. Si vous n'en avez plus, une partie des Français ne partira plus.*» ♦

Les fonds d'investissement débarquent en force dans le secteur

COULISSES Comment Camping Paradis modèle ses animateurs

Avant de mettre l'ambiance tout l'été dans l'un des 85 sites de Camping Paradis, les animateurs sont formés en Vendée. Ils ont deux mois pour maîtriser les codes de la franchise.

Vêtus de sweat-shirts à capuche et de polos bleus, une quarantaine de jeunes adultes chahutent sous le préau du camping des Jonquilles de la Tranche-sur-Mer (Vendée). Mais dès que les premières notes de «Fiesta Boom Boom» résonnent, ces vingtenaires se lancent dans une chorégraphie déroutante. Pendant trois minutes, ils tapent dans leurs mains, font onduler leurs bras, miment l'essuie-glace et finissent en chenille géante. Ils connaissent la danse par cœur. En cette fin mars 2025, ils terminent une formation de deux mois pour devenir animateur de camping. Et la chanson est au programme. C'est même l'un des piliers de Camping Paradis, l'entreprise qui les emploie. Celle-ci propose un concept assez simple: des campings ressemblant à celui de la série télé éponyme diffusée sur TF1. S'ils veulent intégrer le réseau et profiter de sa visibilité, les patrons des 85 sites franchisés (des indépendants pour la plupart) doivent respecter un certain nombre de «marqueurs» de ce feuilleton, tels que la voiturette dans les allées ou les chorégraphies.

Ils ont le droit d'embaucher leur propre personnel. Toutefois, le plus simple et le moins cher, c'est de s'appuyer sur les «apprentis» fournis par le groupe. «Nous formons ici 140 personnes par an, en deux sessions. Elles obtiennent un titre professionnel de niveau 4 à la fin», explique Julien Seppe, le directeur de la formation. Qu'apprennent-elles concrètement? À concevoir des cours d'aquagym, des jeux apéro, à animer des ateliers pour enfants, à organiser des spectacles de soirée... Bref, tout ce qui rythme la vie d'un camping populaire. Néanmoins, toujours en respectant le positionnement de la marque, celui, pour reprendre les mots de son fondateur, Olivier Lachenaud, de «campings familiaux animés».

L'importance du savoir-être

Pendant 45 minutes, trois futurs animateurs présentent le show qu'ils ont imaginé. Ils se donnent à fond dans une ambiance électrique.

À l'heure du débriefing, Julien Seppe s'agace: «Leur spectacle était plutôt bien, sauf que certains morceaux de musique

comportaient des gros mots. Il n'est pas possible d'utiliser ce genre de vocabulaire dans un camping familial.» La formation porte donc aussi beaucoup sur le savoir-être. «Certaines choses ne sont pas tolérables. Ils ne peuvent pas, par exemple, traverser le site avec une bouteille d'alcool à la main», rappelle-t-il. Et s'il insiste tant sur le comportement, c'est que ces jeunes viennent d'horizons divers et n'ont pas tous été formés au préalable à l'accueil du public. «Pour les recruter, nous démarchons toutes les missions locales de France et mettons des annonces sur les réseaux sociaux», indique Julien Seppe. Nombre d'entre eux viennent des Hauts-de-France, à l'instar de Mathieu, 21 ans, qui

a multiplié les boulots après son bac commerce dans le secteur de la boulangerie ou du BTP. «Lorsque la mission locale m'a parlé de Camping Paradis, j'ai cru que c'était une blague. Je n'y connaissais rien à l'animation. Mais ça m'intriguait», souligne-t-il. Et d'ajouter: «Si je n'avais pas bossé ici, je serais allé à l'armée ou j'aurais repris un de mes anciens jobs.» Séduit par «l'ambiance très familiale», il compte bien «faire son trou» dans le monde du camping. ♦



Les jeunes apprennent à monter des spectacles.



Pour travailler à Camping Paradis, il faut maîtriser la chorégraphie maison.

ILS L'ONT VÉCU

CHRISTIAN L.

a participé à une réunion d'information avant la pose de sa prothèse de genou. Un rendez-vous désigné comme une journée d'hospitalisation et deux consultations...



Des prestations facturées par les cliniques prennent les patients par surprise. Elles peuvent même être illégales.

— Par ANNE-SOPHIE STAMANE



Les relevés de facturation de la Sécurité sociale prouvent des pratiques plus que limites !

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS

Communiquez-nous vos expériences de vie quotidienne, heureuses ou malheureuses
Adressez vos courriers au 233, bd Voltaire,
75555 Paris cedex 11

Par e-mail courrierdeslecteurs@quechoisir.org



ÇA POURRAIT VOUS ARRIVER

SANTÉ

Drôles de calculs à la clinique

L'histoire commence en octobre 2022, quand des douleurs au genou gauche poussent Christian L., un septuagénaire d'Arras (Pas-de-Calais), à consulter un chirurgien de la clinique privée Les Bonnettes (groupe Ramsay). L'arthrose a eu raison de son cartilage: l'articulation doit être opérée, pour être remplacée par une prothèse. Christian L., pressé de remonter sur son vélo, donne son accord pour l'intervention. Lors d'une consultation, fin décembre, elle est fixée au 8 février 2023. «Le chirurgien a été clair, prévenant, et a répondu à toutes mes interrogations», se souvient-il, n'attendant rien d'autre jusqu'à l'opération. Toutefois, en sortant du rendez-vous, l'assistante lui tend une convocation à une «réunion de pré-visite» le 23 janvier à 12 h 30, indiquée comme «obligatoire». Le jour dit, une bonne quinzaine de personnes sont rassemblées dans une salle, toutes en attente d'une prothèse de genou ou de hanche. «Le chirurgien était présent, ainsi que l'anesthésiste, un kiné et une infirmière, raconte le retraité. La pharmacienne de la clinique est également passée.» Les explications portent sur le déroulé et les suites de l'opération. En somme, rien qu'il ne savait déjà, et d'ailleurs, «personne n'a posé de questions», ajoute-t-il. En partant, il récupère ses cartes Vitale et de mutuelle. L'intervention aura finalement lieu le 9 février, sans complications.

Un citoyen vigilant

Ancien comptable, Christian L. jette un œil à son relevé de Sécurité sociale, fin février. Et là, surprise ! Plusieurs facturations figurent à la date du 23 janvier: deux consultations (53 €), un acte de kinésithérapie (16,34 €) et un «GHS» (467,01 €), pour un total de 536,35 €. Le patient tique: ce jour-là, «c'était une réunion, et le document qu'on m'avait donné ne mentionnait aucun frais. Je pensais que c'était gratuit». Ni une ni deux, notre homme s'adresse au service facturation de la clinique. Sans succès. Ses requêtes auprès de la secrétaire du chirurgien n'aboutissent pas non plus. Ce n'est que six mois plus tard, lors d'une visite de suivi, que le médecin se justifie: dans le privé, la Sécurité sociale rémunérerait moins bien l'activité que dans le public. Une lettre à la direction des Bonnettes obtient cette réponse peu éclairante: «La rencontre avec nos professionnels est en hôpital de jour de médecine, qui fait partie intégrante du parcours de soins en orthopédie [...].»

Selon le médecin, la Sécurité sociale rémunère moins bien l'activité dans le privé que dans le public



Générale de santé
HÔPITAL PRIVÉ
ARRAS -
LES BONNETTES

Une enquête est en cours
sur les pratiques tarifaires
singulières des Bonnettes.

Signaler une anomalie de facturation

Dans les cliniques privées, tout est tenté pour ramener de l'argent dans les caisses...

Il existe bien, dans la nomenclature de l'Assurance maladie, «un dispositif de facturation d'hospitalisation de jour», détaille la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam), à qui nous avons soumis la situation. *Le patient est convoqué en amont d'une intervention orthopédique au cours d'un rendez-vous où il voit, dans le même temps, différents professionnels de santé [...]: chirurgien, médecin anesthésiste et auxiliaire médical. Cela est alors facturé comme une hospitalisation de jour (GHS)*. Voilà qui semble correspondre au dispositif imaginé par la clinique des Bonnettes... à une notable différence près: il doit s'agir d'une «prise en charge individuelle, et non collective», souligne la Cnam. Qui conclut qu'une réunion avec une quinzaine de patients n'entre pas dans ce cadre.

Une visite des plus avantageuses

En clair, c'est hors des clous. Certes, réunir plusieurs malades est plus profitable que de les recevoir individuellement: là où il faudrait dégager 30 heures de travail afin d'accueillir un à un, par exemple, 15 individus, deux suffisent. Et au lieu de n'encaisser sur ce créneau que 467,01 € (tarif pour une seule personne), l'établissement empocherait cette somme multipliée par 15 (soit 7005,15 €). Sans compter les consultations supplémentaires, facturées elles aussi à chacun des 15 participants reçus en une seule fois. Et qu'importe le secret médical et le «colloque singulier avec le patient», deux principes de base de la déontologie médicale! Peu satisfait, Christian L. relate son histoire au quotidien *La Voix du Nord*. Le référent régional santé de l'UFC-Que Choisir et administrateur national de l'association, Didier Vanquelef, lit son récit. Il accompagne l'homme à un rendez-vous de médiation à la clinique, en présence du représentant des usagers de l'association locale de l'Artois. L'établissement reste sur sa position, persuadé du bien-fondé de ses pratiques.

Quelques semaines plus tard, en février 2024, la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de l'Artois, également informée du litige, donne signe de vie: «*Une déléguee de la Sécu est venue chez moi à l'improviste, se remémore Christian L., pour vérifier les documents en ma possession. Elle m'a confié avoir 80 dossiers similaires.*» Au niveau national, la Cnam nous a confirmé que la procédure de contrôle suivait son cours aux Bonnettes. Contactée par nos soins, la direction répond que ces «*prises en charge collectives*» contribuent à la «*satisfaction du patient*» et à «*l'optimisation des coûts de santé*». Elle précise que «*les éléments couverts par le secret médical ne peuvent être évoqués lors des interventions collectives d'hospitalisation de jour*». Ce qui devrait donc interdire de facturer une consultation. ♦

De nombreuses dérives

Une récente enquête de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) le montre: les cliniques du secteur privé lucratif ne manquent pas d'imagination quand il s'agit d'optimiser la facturation, voire de gonfler la note. Tout est bon pour alimenter les caisses. Ainsi, certaines comptabilisent un forfait administratif au prétexte de devoir contacter la complémentaire santé pour s'informer sur la couverture des soins! D'autres imposent un forfait ambulatoire supposé améliorer le confort d'une hospitalisation à la journée. L'astuce consiste à faire croire qu'il s'agit d'une dépense inévitable, alors qu'elle est facultative.

Hors périmètre de la Sécu

Dans tous les cas, mieux vaut être vigilant, car ces coûts ne sont ni pris en charge par l'Assurance maladie ni par la mutuelle. La chambre individuelle fait aussi l'objet d'interprétations fantaisistes de la part des établissements. C'est pourtant simple: si elle est attribuée faute de chambre double, ou par nécessité liée à l'état de santé, elle ne peut pas être facturée. Cela n'arrange pas du tout les cliniques, qui ont tendance à la compter quand même, surtout si la complémentaire couvre la dépense... La règle à retenir, pour ne pas être berné: seule une prestation expressément demandée au préalable peut être facturée. La société Happytal, prestataire de nombreux hôpitaux, en sait quelque chose. Elle a été condamnée à un total de 300 000 € d'amende pour pratiques commerciales trompeuses: elle dépêchait ses agents au chevet de patients placés d'office en chambre particulière pour qu'ils signent, a posteriori, une demande présentée comme une formalité administrative. La DGCCRF a bien établi qu'une telle démarche, visant à faire passer la signature de formulaires de chambres individuelles comme une simple régularisation, alors qu'il s'agit d'un contrat commercial, était interdite. La société s'est engagée à stopper ses agissements.

BRÛLE-GRAISSE, COUPE-FAIM...

Coûteux et inutiles, voire dangereux

En apparence sains et naturels, les compléments alimentaires à visée amincissante promettent une silhouette affinée et des kilos en moins. Non seulement inefficaces, ces produits peuvent être nocifs pour la santé.

— Par AUDREY VAUGRENTE

Plutôt «brûle-graisse», «coupe-faim» ou «minceur»? Il y a de quoi s'interroger face aux nombreuses boîtes de compléments alimentaires à visée amincissante qui garnissent les rayons des pharmacies et des parapharmacies. Vendus entre 15 et 100 € pour un mois de «programme», ces produits promettent un effet sur la silhouette de manière plus ou moins sobre. Comprimés, gélules, gummies, ampoules ou poudres à reconstituer: vous avez le choix dans le format. Et en ce qui concerne les ingrédients, les fabricants se montrent également créatifs pour leurs cocktails alliant plantes et minéraux: noix de cola, thé vert, chrome, nopal, konjac... Parmi les 13 références que nous avons achetées en officine et en grande surface, nous avons dénombré ainsi 28 ingrédients différents et, en moyenne, 5 par complément. Pourtant, cette surenchère justifie rarement ces prix élevés et n'est en rien une garantie d'efficacité. Bien au contraire.

→ UNE EFFICACITÉ NON DÉMONTRÉE

La liste des plantes ou des minéraux utilisés dans des compléments minceur est longue, très longue. Les ingrédients «stars» varient selon la mode du moment. Début 2025, le *Coleus forskohlii*, une plante vivace originaire d'Inde, l'*ascophyllum*, une algue brune de l'Atlantique nord, et le nopal, ou figuier de Barbarie, un cactus poussant en Amérique centrale et dans le bassin méditerranéen, ont les faveurs des industriels. Il y a aussi des intemporels, tels que le chrome, la caféine, le thé vert ou le vinaigre de cidre. Mais leur efficacité n'est pas démontrée. «Une telle preuve relève d'une étude clinique, qui comparerait le complément à un placebo. Très peu de fabricants les réalisent car ils n'ont pas d'obligation en ce sens», explique Aymeric Dopter, chef de l'unité d'évaluation des risques liés à la nutrition de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Et pour



cause, de tels travaux s'avèrent coûteux, et leurs résultats sont incertains. Les laboratoires s'en passent donc et commercialisent leurs produits sans les tester. C'est totalement licite puisqu'en France, les compléments ne nécessitent pas une autorisation préalable. Il suffit de déclarer leur mise sur le marché auprès de la Direction générale de l'alimentation (DGAL), qui s'assure ensuite que le dossier est conforme à la réglementation.

Les allégations de santé constituent donc le nerf de la guerre. Ces brèves phrases établissent un lien entre un ingrédient et un effet sur l'organisme. Elles permettent d'indiquer, par exemple, que le *Coleus forskohlii* aide à réguler le métabolisme des graisses. Pour s'en servir, les fabricants ont la possibilité de piocher dans une liste régulée à l'échelle européenne qui est dite «positive» (lire l'encadré p. 20). Cependant, ces mentions sont génériques et ne peuvent pas être trop précises. C'est pourquoi aucun complément n'annonce une perte de poids rapide ou chiffrée: ils n'ont pas le droit de le faire.

Pas d'évaluation fiable

Alors, comment savoir si ces produits sont efficaces ou non? La réponse se situe dans la littérature scientifique. Et mieux vaut ne pas en attendre grand-chose: «*La sécurité et l'efficacité clinique de la plupart de ces compléments n'ont pas été évaluées par des essais de bonne qualité*, soulignait un article de la *Revue médicale suisse* en 2022. *L'évidence scientifique de leur bénéfice reste ainsi faible.*» Même lorsqu'une substance est testée correctement, les résultats demeurent plus que modestes. «*La perte de poids atteint environ 2 kilos quand les études obtiennent une efficacité significative*, indique Melinda Manore, professeure émérite de nutrition à l'université d'État de l'Oregon (États-Unis). *Mais ce n'est pas ce que recherchent les consommateurs.*» En outre, rien ne garantit que ces kilos perdus ne soient pas repris plus tard.

DES PROMESSES TROP BELLES POUR ÊTRE VRAIES

Loin de se laisser décourager par ce manque de preuves, les industriels se rattrapent en jouant sur le marketing. D'abord, ils suggèrent que les allégations génériques se traduisent par un résultat concret. Plusieurs produits mentionnent ainsi sur leur emballage le concept de perte de poids, de minceur ou d'amincissement. Cela peut même figurer dans le nom du complément alimentaire: «Minceur 360», «Minceur contrôle», «Xtra Slim». Là encore, c'est légal tant que le fabricant respecte une proximité spatiale sur l'emballage avec l'allégation de santé ou un renvoi clair vers celle-ci. Cela explique que toutes les boîtes, ou presque, comportent des astérisques ou des appels de note sur leur façade. Ensuite, il s'agit d'employer des tournures directes («déstocage des graisses», «réduit l'appétit», «capte les sucres») plutôt que celles prévues par les allégations, bien moins

>>>



PRIX

Aussi chers que la truffe noire !

Lors du passage en caisse, le prix des compléments alimentaires à visée amincissante ne choque pas forcément. De 15 à 25 € pour un mois, cela peut paraître honnête. Mais si l'on rapporte ce tarif au poids, la dépense est

moins raisonnable. Parmi les références que nous avons achetées, la moins onéreuse se vend à 46 €/l et les plus chères coûtent... 1100 €/kg! À titre de comparaison, le prix de la truffe noire, vrai produit de luxe, oscille entre 500 et plus de 1000 €/kg.





ALLÉGATIONS MINCEUR

Un cadre strict... en apparence seulement

En Europe, le recours à des allégations de santé est, sur le papier, très encadré. Elles doivent figurer sur une liste positive (d'allégations autorisées) et lier un ingrédient précis à un effet biologique ou physiologique. Autrement dit, tant qu'elle n'est pas autorisée, la mention reste interdite. Pour obtenir ce feu vert, un industriel est tenu de soumettre un dossier scientifique à l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa), qui en analyse la validité. En cas d'approbation, les autres fabricants pourront, eux aussi, utiliser l'allégation. Celle-ci rejoindra un registre européen recensant les dossiers approuvés et rejetés. On y trouve, par exemple, le vinaigre de cidre de pomme, pour lequel l'affirmation « aide à contrôler et normaliser le poids » a été refusée. À l'inverse, il est possible de déclarer que la

choline contribue à un métabolisme normal des lipides. Il existe toutefois une zone grise dont beaucoup de labos profitent : une période de transition est prévue pour les demandes déposées en 2008 mais pas encore examinées. Tant que l'Efsa n'a pas rendu d'avis, il est possible d'employer ces mentions « en attente »... sans préciser qu'elles n'ont pas encore été évaluées. De plus, la Commission européenne a suspendu les travaux de l'Efsa, confrontée aux contestations de plusieurs industriels, qui déplorent l'insuffisante prise en compte d'un usage traditionnel. La période de transition dure donc depuis 17 ans !

Régime d'exception

Pour le consommateur non averti, il est bien sûr impossible de faire la différence entre une allégation accordée et une en

attente. En réalité, l'immense majorité des ingrédients présentés comme brûle-graisse, coupe-faim ou participant à la perte de poids bénéficient de ce régime d'exception : du thé vert à la noix de cola en passant par le *Coleus forskohlii* et le guarana. Pour ne rien arranger, alors qu'une allégation autorisée devra toujours garder strictement les mêmes termes qu'à l'origine, celles en attente jouissent d'une certaine tolérance. « Une plus grande flexibilité [leur] est permise pour autant qu'elles ne suggèrent pas des propriétés de prévention, traitement ou guérison de maladies », indique la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

>>> alléchantes. Au lieu d'indiquer que le chrome contribue au maintien d'une glycémie normale et au métabolisme normal des macronutriments, il est plus accrocheur d'affirmer qu'il régule le niveau de sucre.

Enfin, on mise sur la multiplication des ingrédients ou des modes d'action. Un complément renferme du nopal, qui aurait à la fois une action sur les graisses, le sucre, l'appétit et le poids. Dans un autre, on trouvera plusieurs « brûle-graisse », tels le thé vert et le guarana. Certains cumulent les effets prétendument coupe-faim, brûle-graisse et drainant. « Les noms de marque peuvent changer, tout comme les dosages, mais l'approche demeure globalement la même : des produits stimulants, l'ajout de fibres, des capteurs de graisse... analyse Melinda Manore. Le plus souvent, les références qui font de belles promesses s'appuient sur peu de preuves. » En outre, rien ne permet de certifier qu'il est pertinent de combiner plusieurs ingrédients censés augmenter la dépense d'énergie. « Une allégation n'existe que parce qu'il a été démontré qu'un ingrédient précis a une action sur une cible ou un organe, rien de plus », souligne Aymeric Dopter. Rappelons que, généralement, cet effet est minime. Avec 100 mg de caféine, on brûle 9 kcal de plus par heure, pendant environ trois heures. Lui ajouter des extraits de thé vert ou du guarana aura par conséquent un impact tout aussi dérisoire.

Si un complément favorisant une réelle perte de poids existait, logiquement, il y aurait de nombreux produits élaborés avec les mêmes ingrédients en rayon. Or, parmi les 13 références que nous avons passées en revue, pas une ne présente la même composition. C'est plutôt la dynamique inverse que l'on observe. « Le marché est très fluctuant, avec beaucoup d'innovations et de nouvelles associations de plantes », constate Aymeric Dopter. Le phénomène se reproduit jusqu'au sein d'une même gamme. EA Fit distribue ainsi plusieurs compléments « Minceur 360 » promettant une action sur les graisses et sur le poids. Une de ses références fait un clin d'œil aux nouveaux médicaments contre l'obésité avec la mention « booster GLP-1 », une autre se démarque par une action jour et nuit, et une autre encore annonce une synergie brûle-graisse et coupe-faim.

→ DES RISQUES RÉELS POUR LA SANTÉ

Si ces produits se contentaient de n'avoir aucune action amincissante, ils ne constituerait qu'une dépense inutile. Le problème, c'est qu'ils exposent également à des risques pour la santé qui sont mal identifiés par les consommateurs. L'exemple le plus récent est celui de la *Garcinia cambogia*,





Forté Pharma Xtra Slim Max 24

Ce produit annonce la perte de poids en gros. Et promet une libération prolongée, dont on ignore le but.



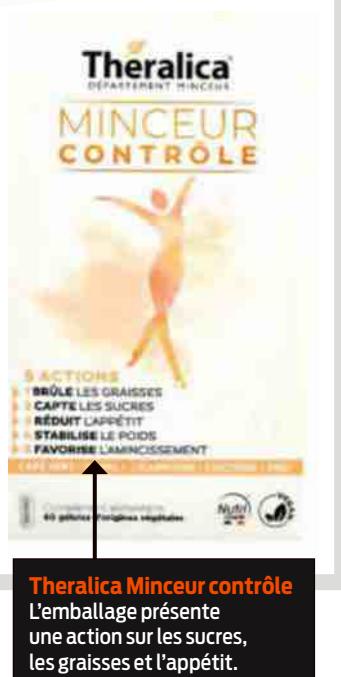
EAFit Brûleur extra fort

La marque met en avant un actif, du simple gingembre fermenté, et un effet « booster GLP-1 », surfant sur les nouveaux traitements de l'obésité.



EAFit Brûleur 1000

Le complément affiche une action brûle-graisse jour et nuit.



Theralica Minceur contrôle

L'emballage présente une action sur les sucres, les graisses et l'appétit.

plante proscrite dans les médicaments, mais restée autorisée dans les compléments alimentaires jusque très récemment. Inefficace, elle est responsable d'effets indésirables graves, comme des hépatites fulminantes, des pancréatites ou des atteintes musculaires sévères appelées rhabdomyolyses. Les alertes de ce type sont légion. Aussi, des effets secondaires, principalement cardiovasculaires, ont entraîné l'interdiction de la synéphrine – composé issu de l'orange amère (*Citrus aurantium*) – dans les préparations à visée amaigrissante réalisées en pharmacie en 2012. Deux ans plus tard, l'Anses tirait la sonnette d'alarme sur les risques des compléments alimentaires confectionnés avec ce végétal, en particulier en association avec de la caféine.

Quant aux extraits de thé vert, fréquemment intégrés aux références ciblant la perte de poids, mieux vaut les prendre avec précaution. Ils affichent des concentrations élevées de gallate d'épigallocatéchine (EGCG), susceptibles d'être nocives pour le foie. «*On peut être tenté de maximiser l'effet prétendument brûle-graisse [du thé vert] en cumulant des infusions et des compléments, au risque de développer des troubles hépatiques*», avertit Aymeric Dopter. Moins sévères, mais

potentiellement gênants, des problèmes gastro-intestinaux divers surviennent parfois en consommant des compléments minceur. Plusieurs alertes ont aussi été émises sur un possible effet laxatif. «*Plus vous augmentez la quantité d'ingrédients, plus il y a de risque d'interaction des plantes entre elles, d'intolérance et d'effets indésirables*», complète Aymeric Dopter.

La prudence est encore plus recommandée lorsque l'on prend des médicaments au long cours ou que l'on souffre d'une maladie chronique. De nom-

breux ingrédients des compléments à visée amincissante sont incompatibles avec diverses pathologies. Il faut ainsi éviter l'iode – qui se trouve dans les algues – en cas de troubles de la thyroïde et le *Coleus forskohlii* quand on est sous traitement anticoagulant, antidiabétique ou cardiovasculaire. Quant au psyllium, dont les graines ont des propriétés laxatives, il retarde l'absorption des médicaments. Si ces mises en garde doivent obligatoirement figurer sur les emballages, le niveau de précision varie beaucoup. Citons l'exemple du psyllium: une référence précise clairement que «*l'emploi est déconseillé en cas de prise concomitante de médicaments*», alors qu'une autre n'en fait aucune mention. Un espacement de deux heures est pourtant préconisé afin d'éviter toute interférence.

→ LE JEU N'EN VAUT PAS LA CHANDELLE

L'achat sur Internet, de plus en plus aisés et encouragés – en particulier sur les réseaux sociaux –, comporte aussi son lot de risques. Il n'est pas rare que des produits soient adultérés, c'est-à-dire qu'ils contiennent une autre molécule que celle indiquée sur la boîte. Ces cas sont souvent repérés à l'occasion d'une déclaration d'effet indésirable. «*On regarde la chronologie et on cherche s'il existe une cause externe*, détaille Aymeric Dopter. *Si on conclut que le complément est en cause et qu'il ne renferme aucune substance à risque, on réalise une analyse en laboratoire.*» En général, c'est la sibutramine, un médicament coupe-faim apparenté aux amphétamines prohibé depuis 2010, ou des composés analogues que l'on détecte. Début mars, une influenceuse a ainsi comparu devant le tribunal judiciaire de Paris car elle avait promu des gélules soi-disant naturelles intégrant cette molécule.

Un pari périlleux pour perdre, au mieux, deux ou trois kilos. «*Mieux vaut ne pas en acheter. Ces produits sont dangereux et représentent un gâchis d'argent*», tranche Melinda Manore. Il est de loin préférable de parler avec son médecin traitant de son projet d'amaigrissement. Il pourra donner des recommandations sur les changements à apporter à ses habitudes alimentaires et à son activité physique, mais également orienter vers des professionnels compétents selon les besoins (nutritionniste, spécialiste, kiné, etc.). Sûrement plus efficace et moins risqué que ces poudres de perlimpinpin. ♦

LUNETTES DE VUE

Le 100% santé à la peine

Les lunettes sans reste à charge ont du mal à trouver leur public. Pourtant, ceux qui choisissent le 100% santé en sont très satisfaits.

— Par ANNE-SOPHIE STAMANE avec ISABELLE BOURCIER

La part du 100% santé dans les ventes de lunettes de vue, verres unifocaux et progressifs confondus, progresse. Mais c'est laborieux ! En 2020, elle représentait 15% des achats d'équipements optiques, 18% en 2022 et, d'après notre récent baromètre, 21% fin 2024. On est loin du succès de la réforme en audiologie et en dentaire ! Nul doute que l'hostilité des opticiens au dispositif y est pour quelque chose...

Les réponses à notre questionnaire sur le sujet – rempli par 9 361 consommateurs – en disent long. Seulement 58% d'entre eux ont remarqué, en boutique, le présentoir, normalement obligatoire, avec les montures sans reste à charge, et le 100% santé n'a pas été, dans la majorité des cas, évoqué lors de la discussion avec le vendeur. Cerise sur le gâteau, les devis ne mentionnant pas d'option 100% santé demeurent courants, or c'est une infraction. Bref, les opticiens semblent toujours mettre pas mal d'énergie à passer sous silence l'offre, à laquelle ils sont

opposés depuis son lancement. Petite amélioration, malgré tout, par rapport à notre enquête de 2022⁽¹⁾: dans les rares situations où le dispositif 100% santé a été cité, à peine 15% des opticiens l'ont dénigré – contre 22% trois ans auparavant. Et 1 sur 10 l'a même conseillé ! La plupart d'entre eux n'ont pas pris parti. L'attitude peu encourageante des professionnels n'est cependant pas la seule explication à la faible adhésion des consommateurs. Le choix trop restreint de montures reste la principale raison invoquée, et leur qualité insuffisante suit de près. Évidemment, trouver son bonheur parmi à peine 17 modèles – le minimum réglementaire – ne va pas de soi. Néanmoins, les opticiens sont libres d'en proposer davantage.

Il est possible de prendre une monture classique et des verres 100 % santé

Surtout, il leur revient de sélectionner un panel de formes, de qualités et de couleurs susceptibles de plaire. Vu leur enthousiasme pour la réforme, pas sûr qu'ils mettent du cœur à l'ouvrage...

Afin de contourner la difficulté, il est possible de prendre, et de se faire rembourser par la mutuelle comme d'habitude, une monture de l'offre classique et de la doter de verres 100% santé. Le panachage est autorisé.

Un éventail de traitements des verres trop limité serait aussi en cause. Pourtant, l'amincissement et l'antireflet sont bien inscrits au cahier des charges. Le filtre à lumière bleue, non, et c'est peut-être ce qui chiffonne. Souvent vanté comme une protection contre les méfaits des écrans, il est en réalité parfaitement inutile⁽²⁾.

La satisfaction au rendez-vous

Enfin, les sondés ont argué de la bonne couverture de leur complémentaire pour justifier de n'avoir pas réclamé le 100% santé. C'est en effet un écueil bien identifié, qui nourrit la réputation bas de gamme de l'offre. Cette dernière permet avant tout d'éviter de renoncer aux lunettes. Or, les contrats qui y donnent accès les remboursent déjà correctement. A contrario, les personnes ne s'équipant pas faute de couverture complémentaire n'ont pas droit au 100% santé, précisément pour ce motif...

Notons que les consommateurs ayant choisi le 100% santé ne le regrettent pas: 45% se déclarent très satisfaits, 37%, assez. L'enthousiasme est légèrement plus marqué pour l'achat de verres unifocaux, qui ne corrigent qu'un seul défaut de vision, que pour les multifocaux, qui combinent plusieurs corrections. Enfin, 62% des répondants les jugent de qualité équivalente à leur précédente paire, et 9% en sont même plus contents. ♦

(1) Quechoisir.org/enquete-opticiens-a-la-traine-sur-le-100-sante-n100492.

(2) Quechoisir.org/enquete-lumiere-bleue-pas-de-quoi-voir-rouge-n64003.



ARNAQUES BANCAIRES

Quand la proie se rebiffe

Une victime potentielle de faux conseillers bancaires fait mine de se laisser piéger. Récit.

— Par CYRIL BROSSET

Rémi reçoit, le 17 mars dernier, un appel sur son mobile. Au bout de la ligne, un individu qui se présente comme un membre du service antifraude de sa banque, la Caisse d'épargne. Ce dernier l'alerte sur le fait que quatre prélèvements, pour un total de 28 000 €, sont en train d'être effectués depuis la Lituanie sur son compte professionnel. Selon cette personne, lui seul a le pouvoir de les stopper. Il doit pour cela... réaliser des virements d'un montant identique vers le compte du service antifraude de la banque. Bien que flairant l'arnaque au faux banquier, Rémi va volontairement jouer le jeu. Sauf qu'au lieu des 9 500 € qu'on lui demande dans un premier temps, il ne verse que 9 €. «*Mon interlocuteur s'est vite aperçu que ce n'était pas la somme qu'il attendait ! Il m'a dit que ça ne fonctionnerait pas. J'ai plaidé la fausse manipulation, et il me l'a recréditée aussitôt...*», se souvient-il. Rémi finit par envoyer le montant réclamé, en sachant qu'il sera bloqué par sa banque puisqu'il dépasse le plafond maximal autorisé. Finalement, après plusieurs pseudo-tentatives infructueuses et une heure passée au téléphone, il raccroche sans avoir perdu un centime.

«*La quantité d'éléments qu'ils détenaient sur moi était impressionnante, s'étonne-t-il. Ils connaissaient mon nom et mon prénom, la ville où j'habite, mon agence bancaire... Ils ont même tenté de me faire croire qu'ils avaient en leur possession mon numéro de compte au complet, mais qu'ils ne m'en communiquaient que les quatre derniers chiffres par sécurité.*» En réalité, ils n'avaient que ceux-là... Même si rien ne lui permet de s'en assurer à 100%,



Les escrocs disposaient de données personnelles sur leur cible

Rémi demeure intimement persuadé que cette abondance d'informations personnelles est liée au vol de données dont il a été victime chez Free. «*Alors que j'ai plusieurs comptes, les escrocs n'ont évoqué que celui sur lequel Free prélevait les mensualités. En plus, au début de l'appel, ils ont glissé dans leur scénario le fait que les pseudo-virements frauduleux étaient une conséquence de ce piratage.*» De quoi semer le doute, en effet.

Un discours plus vrai que vrai

Rémi est aussi impressionné par la mise en scène, très poussée. «*J'ai eu affaire à plusieurs interlocuteurs, soi-disant de services différents. Tous s'exprimaient dans un français impeccable et adoptaient un discours très professionnel, regorgeant de détails et de termes techniques,*» raconte-t-il.

J'entendais même, derrière eux, des bruits laissant penser qu'ils se trouvaient dans un open space. Ils savaient aussi parfaitement comment fonctionnait l'application de ma banque.» Alerté par ses tentatives de virement, le véritable service antifraude de la Caisse d'épargne a fini par joindre Rémi afin de le mettre en garde. Une intervention louable, mais bien trop tardive dans le cas où l'arnaque aurait abouti... La banque l'a toutefois aidé à sécuriser ses données, estimant que celles en possession des malfrats pouvaient leur suffire pour accomplir certaines démarches, comme souscrire un crédit. Quant à la plainte que Rémi a déposée auprès des services de police, il n'en attend rien. «*On m'a clairement fait comprendre que, faute de préjudice, elle ne serait pas traitée*», indique-t-il. Reste cette mise en garde que l'on ne cesse de répéter: faites preuve d'une extrême prudence si un service bancaire vous appelle ! Dans le doute, raccrochez et contactez votre agence ou votre conseiller directement. ♦

AUTOMOBILE

Des vols inexplicqués

Les propriétaires de Citroën C3 et de certains modèles Renault parmi les plus vendus en France sont victimes de vols d'accessoires. Pour l'heure, aucune explication validée ne les justifie. Et les constructeurs ignorent cette tendance.

— Par YVES MARTIN

Quand Gérard, habitant de Neuilly-Plaisance (93), va déposer plainte au commissariat pour le vol de la banquette arrière de sa Citroën C3, il s'étonne de ne pas être le seul dans ce cas. «Nous en avons plusieurs dizaines!», affirme le policier qui le reçoit. Même son de cloche de son assureur, qui lui confie avoir moult sinistres semblables en instance. Un employé de banque, qui propose également des assurances auto, précise à son tour avoir plusieurs dizaines de dossiers identiques à traiter. Les témoignages de consommateurs s'accumulent eux aussi... Le 6 avril dernier, le groupe Facebook Nationale 2 Infos informe de la disparition des sièges du fond d'un modèle similaire sur la commune d'Othis (77). Corinne commente: elle a connu la même mésaventure, fin 2024, à Orry-la-Ville (60). En juillet dernier, l'auto-école DL Conduite annonçait le vol du même équipement pour deux voitures dédiées à l'apprentissage. Contactée, l'association Sécurité et réparation automobiles (SRA), qui regroupe les assureurs

automobiles, reconnaît «des remontées du terrain indiquant un développement de vols de certaines pièces de véhicules», sans pouvoir donner plus de précisions.

Quelques arrestations

Le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) corrobore ce constat: l'année passée, les vols dans les véhicules ont très légèrement augmenté (+1%), et ceux d'accessoires intégrés ont progressé, eux, de 4%. Fin janvier, Actu.fr relatait l'interpellation, par les policiers du commissariat de Villeparisis (77), de trois individus dérobant des banquettes et des enrouleurs de ceinture sur des C3. Mi-février, les gendarmes de la section de recherches de Versailles (78) arrêtaient un résident de Sarcelles (95). À son actif, entre autres, 14 sièges arrière du même modèle ! Reste que ni la préfecture de police de Paris ni le constructeur n'expliquent cet engouement...

La raison la plus plausible viendra d'un réparateur. D'après lui, il existe des stocks de voitures de société (avec deux sièges à

Les caméras aussi

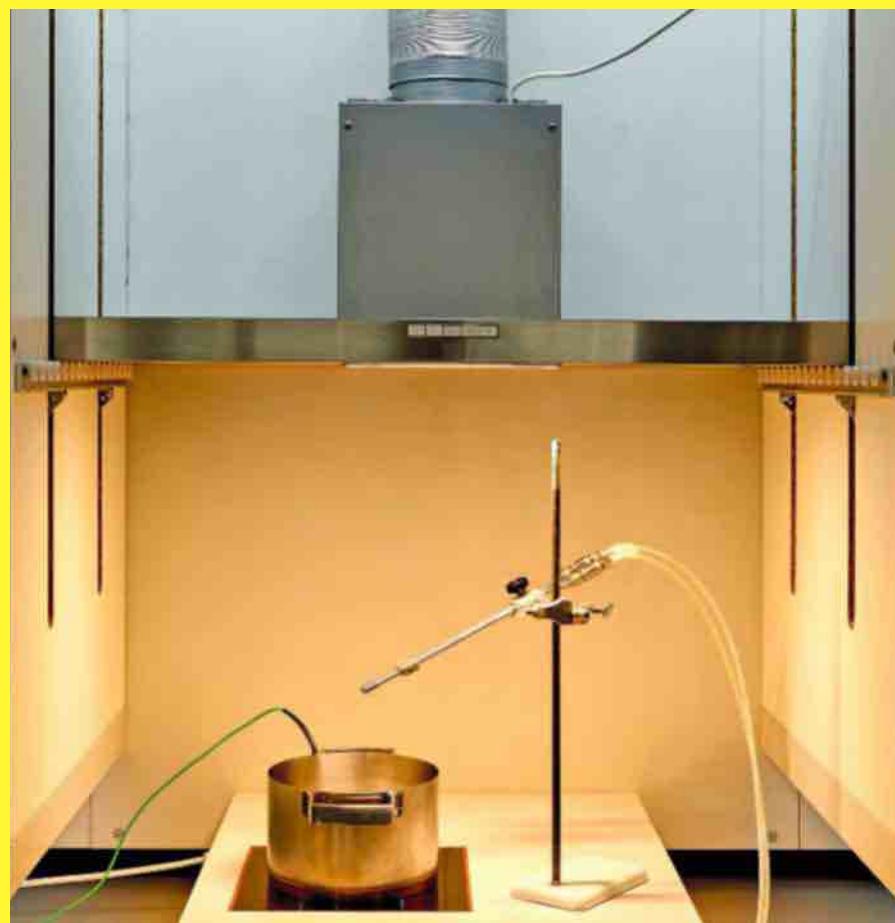
Clio 5, Captur, Megane... autant de Renault à la caméra de recul très prisée des voleurs. Il faut dire que celle-ci, intégrée au logo en forme de losange, n'est que collée sur le coffre. Dès lors, une lame et un peu d'huile de coude suffisent pour s'en emparer en deux minutes. Si elle est vendue à 195 € dans la boutique en ligne Accessoires Renault, on en trouve aux alentours de 50 € sur les sites de revente entre particuliers... Contacté, le constructeur dit ne pas être au courant, alors que ses garages subissent aussi ce larcin. Un chef d'atelier des Hauts-de-Seine nous confirme que son Captur de courtoisie est régulièrement démunie de sa caméra. Renault n'envisage pourtant pas de «sécuriser» davantage sa fixation.

l'avant seulement) qui doivent être remises en configuration cinq places avant leur revente à des particuliers. Et d'évoquer le fait que dans d'autres pays européens, les démarches administratives plus simples pourraient alimenter et faciliter un trafic, particulièrement en France.

Très longue attente de pièces

Une autre hypothèse se fait jour: certains iraient se ravitailler chez d'autres que Citroën faute de pièces disponibles rapidement. D'ailleurs, c'est la double peine pour les victimes de pillage: le garagiste de Gérard l'a informé d'un délai de six à huit mois pour mettre son automobile en conformité. Patricia se trouve dans une situation identique depuis octobre 2024: «Impossible d'obtenir une banquette auprès de Citroën.» Aucune date ne lui est transmise. À ces attentes interminables s'ajoute le coût du remplacement à neuf, allant jusqu'à 6 000 €. Une banquette d'occasion coûte, elle, dans les 1 500 €. ♦





Les tests du mois

26 | PROTECTION DE LA MAISON

Nous avons testé neuf caméras connectées et neuf kits d'alarme pour protéger efficacement votre domicile.

30 | KITS SOLAIRES

33 | IPHONE 16E APPLE

34 | MONTRES CONNECTÉES

36 | COUPE-BORDURES

38 | ROBOTS MULTIFONCTIONS

40 | HOTTES DE CUISINE

43 | TESTÉ AILLEURS

**119 produits achetés,
9 laboratoires sollicités,
254 389 € investis pour guider vos choix vers une consommation responsable.**

NOTRE EXPERTISE

LES PRODUITS CHOISIS

Tous ceux que nous analysons sont achetés anonymement dans le commerce, en plusieurs exemplaires selon les besoins. Nous les payons comme vous le feriez vous-même.

NOS ESSAIS COMPARATIFS

Nous testons tous les articles à partir d'un protocole établi par les ingénieurs de notre service essais comparatifs, dans des laboratoires indépendants et qualifiés, en partenariat avec nos homologues européens. Les références sont évaluées selon leur aptitude à la fonction, leur ergonomie et leur sécurité.

AUCUNE PUBLICITÉ N'EST ACCEPTÉE

Les résultats de nos tests et les informations que nous publions ne peuvent faire l'objet d'aucune exploitation commerciale ou publicitaire, à l'exception de « La Note Que Choisir », délivrée et contrôlée par le Bureau Veritas Certification.

LES DISTINCTIONS

Les produits accompagnés de ces logos se distinguent des autres.



LE MIEUX NOTÉ

C'est le meilleur article de la sélection, tous critères confondus, sauf le prix qui n'est pas pris en considération dans la note globale.



BON CHOIX Sans être le meilleur de la sélection, c'est un bon produit qui mérite votre attention.



QUALITÉ / PRIX La référence présente le meilleur compromis entre qualité et prix.



MOINS IMPACTANT Aucun produit n'est irréprochable, mais celui-ci s'avère plus écoresponsable que les autres, tout en affichant de bonnes performances.



À ÉVITER Disqualifié ! Les résultats de nos tests nous amènent à déconseiller l'achat du produit.

PROTECTION DE LA MAISON

Le choix des armes

Une caméra pour l'extérieur, un kit d'alarme pour l'intérieur, voilà l'une des combinaisons gagnantes pour protéger sa maison. Nous avons testé neuf modèles de chaque catégorie d'appareil.

— Par CYRIL BROSSET avec NEIL MCPHERSON et AISSAM HADDAD

Vous souhaitez sécuriser votre domicile sans recourir aux services d'une société de télésurveillance ? L'achat d'un kit d'alarme est une option. Dans ces packs vendus en magasins de bricolage, dans les grandes surfaces spécialisées et sur Internet, vous trouverez tous les équipements de base permettant de protéger votre appartement ou votre maison : une centrale, une caméra, un système d'activation par clavier ou par télécommande, une sirène ainsi que des détecteurs de mouvement et des capteurs d'ouverture de porte. Certes, vous devrez les installer vous-même et télécharger l'application de pilotage à distance sur un smartphone. Il vous reviendra surtout de gérer les alertes que vous recevrez. À chaque notification, il conviendra de visionner sans attendre le flux vidéo, afin de confirmer ou non l'intrusion (on appelle cela « la levée de doute »). Puis, le cas échéant, de faire intervenir quelqu'un ou de contacter les forces de l'ordre. Si vous habitez en pavillon, vous pourrez compléter ce dispositif avec une caméra extérieure. Pour vous aider à faire votre choix, nous avons testé neuf modèles de chaque catégorie.

INSTALLATION À LA PORTÉE DE TOUS

Mettre en place et connecter les différentes parties ne pose pas de problème particulier, à condition de bien suivre les instructions du constructeur. Au moment d'installer un kit d'alarme, veillez d'abord à relier la centrale à la box internet (en général, par un câble Ethernet) et au secteur, avant de positionner la caméra, les détecteurs et les autres modules aux endroits



stratégiques pour couvrir au mieux les principaux points de passage de l'habitation. La plupart du temps, chaque élément se colle au mur ou à l'encadrement avec un adhésif, mais vous serez parfois obligé de faire des trous. Et à part certaines références qui se branchent sur une prise de courant, ces équipements nécessitent des piles – n'oubliez pas de changer ces dernières dès qu'elles sont mortes. Ils sont surtout sans fil, et fonctionnent grâce à une liaison par ondes à la centrale. Dans certains cas, une procédure d'appairage s'avère indispensable : un peu fastidieuse, elle n'est cependant jamais insurmontable. Par contre, placer des caméras d'extérieur se révèle souvent contraignant. Non seulement il faut qu'elles soient solidement fixées à leur support mais, en plus, elles doivent être suffisamment proches de la box afin de capturer le signal wifi. Sinon, mieux vaut choisir des modèles 4G qui se connectent au réseau mobile, comme la Eufy 4G LTE CAM S330. Une carte SIM assortie d'un abonnement peut toutefois être demandée. Les deux caméras de l'EufyCam S3 Pro, elles, sont fournies avec une centrale qu'il faut connecter à la box. En ce qui concerne l'alimentation électrique, tous les modèles, ou presque, intègrent une batterie, qu'il convient bien sûr de recharger régulièrement. Heureusement, de plus en plus de produits sont livrés avec un panneau solaire qui s'en occupe automatiquement. C'est très pratique... >>>

CAMÉRAS DE SURVEILLANCE EXTÉRIEURES



De bons modèles à prix abordable



9 CAMÉRAS DE SURVEILLANCE EXTÉRIEURES

	QUALITÉ VIDÉO	D'UTILISATION	FACILITÉ DES DONNÉES	SÉCURITÉ	APPRECIATION GLOBALE	Note sur 20	PRIX	STOCKAGE VIDÉO			
								alimentation secteur	Batterie/Ethernet	Angle de vue horizontal	(abonnement payant)
1 EUFY EUFYCAM S3 PRO (KIT 2 CAMÉRAS) ⁽¹⁾	★★★	★★	★★	★★★	15,7 ★★	650	●/- (2)	●/-	108	●/●	-/● (5)
2 TAPO (TP-LINK) TC82	★★	★★	★★★	★★★	14,8 ★★	90	●/- (2)	●/-	107	●/●	●/-
3 EUFY SOLOCAM E30	★★	★★	★★	★★★	14,8 ★★	130	●/- (2)	●/-	91	-/●	●/-
4 EZVIZ BC1C 4K	★★	★★	★★	★★	14,7 ★★	170	●/- (2)	●/-	109	●/●	●/-
5 EUFY 4G LTE CAM S330	★★	★★	★★	★★★	14,4 ★★	280	●/- (2)	●/- (4)	109	●/●	●/-
6 ARLO ESSENTIAL 2K EXTÉRIEURE	★	★★	★★★	★★★	14,3 ★★	130	●/-	●/-	107	●/●	-/-
7 TAPO (TP-LINK) TC85	★	★★	★★★	★★★	14,1 ★★	120	●/-	●/-	136	●/●	●/-
8 REOLINK RLC-1224A	★★★	★	★★	★★★	13,5 ★★	120	-/● (3)	-/●	105	●/●	●/-
9 REOLINK ARGUS 4 PRO	★★	★	★★	★★★	13,1 ★★	190	●/- (2)	●/-	180	●/●	●/-

★★★ très bon ★★ bon ★ moyen ■ médiocre
■■ mauvais n. a.: non applicable ● oui - non

- (1) Kit avec deux caméras et une centrale. (2) Recharge via panneau solaire (fourni).
(3) Alimentation via câble Ethernet (PoE); adaptateur secteur disponible en option.
(4) Wifi ou 4G. (5) Stockage interne 16 Go (dans la centrale). Ajout de disque dur possible pour étendre la capacité de stockage.

ALERTE En cas d'intrusion ou de coupure de courant, les notifications envoyées par les caméras doivent être reçues rapidement et rédigées de façon très compréhensible.

STOCKAGE VIDÉO Avec certains modèles, le visionnage des vidéos prises au moment de l'intrusion est inclus. Pour l'Arlo, il faut obligatoirement souscrire un abonnement en sus.



Tapo (TP-LINK) TC82
90 € **14,8/20 | ★★**

Outre ses bonnes performances, cette caméra permet de choisir entre deux modes de vision nocturne (infrarouge ou LED), et de déclencher une alarme sonore et lumineuse en cas d'alerte. Pensez à acquérir une carte mémoire micro SD (jusqu'à 512 Go) pour enregistrer les images. Avec un abonnement payant facultatif, vous pourrez stocker les vidéos dans le cloud et bénéficier de notifications plus riches.



Eufy SOLOCAM E30
130 € **14,8/20 | ★★**

Des trois Eufy testées, la SoloCam E30 affiche le meilleur rapport qualité-prix. Motorisée, orientable sur 360°, elle peut repérer et suivre automatiquement un sujet en mouvement. Elle offre une belle qualité d'image et dispose d'une bonne capacité de détection. Elle permet aussi de converser à distance grâce à son micro et son haut-parleur. Attention, elle nécessite l'achat d'une carte mémoire micro SD (jusqu'à 128 Go) pour conserver les images.

VIDÉOSURVEILLANCE Les règles à respecter

Si l'installation de caméras chez vous ne nécessite aucune déclaration préalable, vous devez suivre quelques règles.

Filmez seulement l'intérieur de votre propriété (pièces, jardin...).

Ne donnez l'accès aux images qu'à des personnes autorisées.

Ne portez pas atteinte à la vie privée des personnes filmées (famille, amis de passage...).

Informez les personnes travaillant de manière régulière à votre domicile (femme de ménage, personnel médical, baby-sitter...) de la présence de caméras et de leur finalité.

>>> sous réserve de l'installer dans un endroit ensoleillé ! D'autres, comme la Reolink RLC-1224A, peuvent être branchés au choix sur le secteur ou sur le port Ethernet de la box – ici, quelle que soit la solution retenue, vous aurez besoin d'acheter un accessoire en plus. Astuce : en acquérant un kit d'alarme et une caméra extérieure de même marque, il vous sera possible de piloter l'ensemble avec une seule application.

DÉTECTION QUELQUES ALERTES TROP TARDIVES

Provenant d'un détecteur de mouvement, d'un capteur d'ouverture de porte ou de la caméra elle-même, chaque alerte déclenche l'enregistrement d'une vidéo et l'envoi d'une notification à l'utilisateur. Malheureusement, quelquefois, si l'individu ne se trouve pas suffisamment près du capteur, il n'est pas détecté. Quant au délai de réaction, il varie de quelques secondes à plusieurs minutes. Résultat : il arrive qu'un intrus ait eu le temps de passer devant l'œil de la caméra avant que celle-ci ne se soit mise à enregistrer, ou que le propriétaire du logement reçoive l'avertissement une fois que le malfrat a quitté les lieux. Autre paramètre à prendre en compte ? La qualité des notifications. Les kits d'alarme et les caméras extérieures qui ont décroché les meilleures notes sur ce critère indiquent quel capteur a lancé l'alerte et à quelle heure. Le message est accompagné d'une photo prise lors de l'intrusion (si vous avez de la chance, vous y verrez le voleur) et d'un lien pour visionner la séquence vidéo liée à l'événement. D'autres modèles sont nettement plus basiques, tel celui de Qiara qui se borne à informer qu'une personne s'est introduite dans le domicile et à renvoyer vers le flux vidéo en direct.

VIDÉO LA QUALITÉ S'AMÉLIORE

La plupart des caméras offrent une belle résolution, avec même de la 4K sur certaines. Cela se ressent sur la qualité des vidéos fournies, qui s'avèrent de plus en plus nettes. Les meilleures références sont en mesure d'identifier les visages, y compris de nuit et lorsque le sujet est en mouvement.

Des abonnements facultatifs

Contrairement aux sociétés de télésurveillance, kits d'alarme et caméras de surveillance extérieures n'imposent pas de souscrire à un abonnement mensuel, même si Qiara facture 9,99 € par mois pour des services que ses concurrents offrent, tels que l'enregistrement des

vidéos, l'historique des alertes ou la connexion de secours en cas de coupure d'électricité ou d'Internet. Chez les autres fabricants, l'abonnement facultatif permet surtout de confier la gestion des alertes à une équipe de professionnels – pendant ses vacances, par exemple.



Néanmoins, l'image a parfois tendance à laisser apparaître des parasites ou du flou lié à l'abus de traitement numérique. Le kit d'alarme Verisure, lui, ne comprend pas de caméra. À la place, il se contente d'un détecteur de mouvement capable de prendre des photos. C'est un vrai point négatif, même si l'on a toujours la possibilité d'y ajouter une caméra (un modèle de marque Arlo est alors recommandé).

SÉCURITÉ DE SÉRIEUSES LACUNES

Sur cet item, caméras extérieures et kits d'alarme n'ont pas fait l'objet des mêmes évaluations. S'agissant des premières, nous avons surtout vérifié leur capacité à empêcher qu'un pirate prenne le contrôle du flux vidéo. Quel que soit le modèle, les protocoles de sécurité mis en place sont suffisants. Petit bémol, toutefois, en ce qui concerne la Ezviz BC1c 4K, qui ne chiffre pas certaines données avant l'envoi ; rien de très grave. Quant aux seconds, nous avons essentiellement contrôlé leur habileté à déjouer les techniques de contournement des cambrioleurs avec, in fine, des différences criantes. Les kits obtenant plusieurs étoiles sur ce critère peuvent fonctionner pendant plusieurs heures sans électricité grâce à une batterie interne, et lancer une notification pour prévenir que la connexion à Internet a été coupée ou qu'un capteur a été arraché. Le fait de pointer une lumière vers l'objectif de la caméra (technique de l'éblouissement) n'empêche pas non plus de voir ce qui se déroule dans la pièce. Sauf avec les moins bons dispositifs, qui réagissent de manière aléatoire ou tardive, ou qui, comme le Qiara et le Eufy, se passent de système de sécurisation.

ÉQUIPEMENTS DU SUR-MESURE

Les kits d'alarme ne disposent pas tous des mêmes équipements. Cela explique d'ailleurs en partie les écarts de tarifs relevés dans notre tableau. Avant de prendre une décision, pensez à dresser la liste des éléments nécessaires pour sécuriser votre habitation, notamment le nombre de capteurs d'ouverture de porte, de détecteurs de mouvement, de badges... Ce recensement vous aidera à vous orienter vers le produit le plus adapté, tout en sachant que vous pourrez difficilement éviter l'acquisition d'accessoires complémentaires. Mieux vaut donc vous assurer que vous serez en mesure de les acheter à l'unité à un prix raisonnable. Ce n'est pas le cas chez Verisure, par exemple. Le spécialiste de la télésurveillance a beau proposer un pack à poser soi-même, il donne peu d'informations sur la possibilité de se procurer des modules supplémentaires quand on veut compléter son installation. ♦

KITS D'ALARME



Le niveau d'efficacité et d'équipement varie

	PERFORMANCES	SÉCURITÉ MATERIEL (éblouissement, arrachement, informatique...)	FACILITÉ D'UTILISATION	APPRECIATION GLOBALE Note sur 20	ACCESOIRES INCLUS		
					PRIX €	DéTECTEURS DE MOUVEMENT Ouverture de porte, portée du signal Notifications Caméra	DéTECTEURS DE MOUVEMENT Enregistrement local SiCloupage d'internet
1 AJAX HUB 2 (2G) _H2J0000EU	★★★ ★★★ ★★★ ★ ★★★ ★★	16,7 ★★★	337	● 1 1 0 1 ● 1			
2 SOMFY ESSENTIAL XL + CAMÉRA INTÉRIEURE	★★ ★★★ ★ ★★★ ★★★ ★★★	16 ★★	738	● 2 2 1 1 - 2			
3 VERISURE PACK ESSENTIEL VISION	n. a. ★★★ ★★★ ★★★ ★ ★★★ ★★	15,8 ★★	400	- 3 1 1 0 ● 0			
4 PHILIPS KIT DE DÉMARRAGE SECURE	★★ ★★★ ★ ★★★ ★★★ ★★★	15,2 ★★	790	- 3 1 0 0 - 0			
5 SOMFY ONE+⁽¹⁾	★★ n. a. ★ ★★★ ★★★ ★★★ ★★	15 ★★	349	● 1 0 0 0 - 1			
6 TP-LINK KIT SÉCURITÉ MAISON CONNECTÉE TAPO C225 KIT	★★★ ★★ ★ ★★★ ★★★ ★★★	14,1 ★★	150	● 1 1 0 0 - 0			
7 EUFY KIT ALARME SÉCURITÉ 5 PIÈCES + CAMÉRA INTÉRIEURE C210 1K	★★ ★★ ★ ★★★ ★★★ ★★★	13,5 ★★	215	● 2 1 0 0 ● 0			
8 LEXMAN-ENKI ALARME MAISON SANS FIL CONNECTÉE	★ ★★ ★★ ★ ★★★ ★★★ ★★★	12,7 ★★	299	● 3 2 1 1 - 2			
9 QIARA PACK PLUS⁽²⁾	★★ ★★★ ★★★ ■■ ■■ ■■	12,2 ★★	368	- 4 2 1 0 ● 0			

★★★ très bon ★★ bon ★ moyen ■ médiocre
■■ mauvais n. a.: non applicable ● oui - non

(1) En fin de vie.

(2) Test réalisé avec l'abonnement Service Plus.

ENREGISTREMENT LOCAL Grâce au stockage sur mémoire interne ou sur carte SD, vous pourrez toujours accéder aux vidéos, même en cas de coupure d'internet.

TÉLÉCOMMANDE Une télécommande (ou badge) par membre du foyer, c'est l'idéal. Un clavier permet toutefois à un tiers d'éteindre l'alarme grâce à un code. Le géorepérage, qui la désactive quand vous vous approchez de la maison, est aussi pratique.



Ajax HUB 2

337 €

16,7/20 | ★★★

Ce kit d'alarme affiche d'excellentes performances. Sa belle qualité de fabrication permet à sa caméra d'être placée à l'intérieur comme à l'extérieur. Le Hub 2 fournit des images de bonne définition, détecte efficacement la moindre intrusion et envoie des notifications claires. Sa pose est simple, même si une perceuse et un tournevis s'avèrent nécessaires pour installer la sirène extérieure. Et les systèmes de sécurité se montrent à la hauteur.



Somfy ESSENTIAL XL + CAMÉRA INTÉRIEURE

738 €

16/20 | ★★

Son prix élevé s'explique en partie par ses accessoires, notamment ses deux sirènes. Ce pack est compatible avec du matériel Somfy et des assistants vocaux. Nous avons été séduits par son installation simple, son application claire et ses notifications riches. Dommage que sa caméra manque un peu de définition la nuit, et que la portée entre la centrale et les capteurs soit juste quand des murs épais les séparent.

CAMÉRA Vérifiez l'angle...

Un des critères à prendre en compte au moment de choisir une caméra de surveillance, c'est son angle de vue horizontal, qui doit être adapté à la configuration du lieu. Inférieur à 80°, il peut convenir pour un couloir, mais risque, dans une grande pièce à vivre, de générer des angles morts... à moins que la caméra soit motorisée et dispose d'une fonction de suivi des individus en mouvement. Au-delà de 100°, vous verrez plus de choses, mais les intrus seront plus lointains, donc difficilement identifiables.

KITS SOLAIRES

Après un premier comparatif en octobre dernier, *Que Choisir* teste huit nouvelles stations photovoltaïques dites *plug & play*, c'est-à-dire faciles à poser et à faire fonctionner. Enfin, ça, c'est la promesse...



Vraiment tous « prêts à l'emploi » ?

— Par **FABRICE POULIQUEN** avec **AISSAM HADDAD**

Se forger une première expérience dans la production d'électricité solaire, c'est l'ambition initiale des kits *plug & play* («prêts à l'emploi»). Leur principe est le même que celui des installations classiques fleurissant en toiture: un ou plusieurs panneaux photovoltaïques puisent l'énergie du soleil, qu'ils transforment en électricité de courant continu. Un micro-onduleur connecté la convertit ensuite en courant alternatif et l'injecte dans le réseau. Ces stations solaires se distinguent par la promesse d'être montées aisément, sans l'aide d'un professionnel et sans avoir à grimper sur le toit, puisqu'elles se posent au sol (terrasse, jardin...) ou, pour certaines, se fixent aux murs et aux balcons. En général, on les branche sur une prise classique du domicile. Les démarches administratives sont également simplifiées. S'il s'agit d'un modèle au sol, une déclaration auprès de son gestionnaire de réseau électrique (Enedis, le plus souvent) suffit.

En octobre 2024 (QC n° 639), pour la première fois, nous avions testé six modules *plug & play*. Nous en avons ajouté huit autres ce mois-ci. En contrepartie de leur facilité d'installation, ils affichent habituellement des puissances maximales modestes, autour de 400 watts. Par ailleurs, comme ils ne sont pas posés par des professionnels reconnus garants de l'environnement (RGE), l'électricité qu'ils génèrent ne peut être vendue sur le réseau. L'enjeu est, par conséquent, de produire assez d'énergie pour couvrir le talon de consommation, cette quantité d'électricité minimale qu'utilisent les appareils constamment branchés dans la maison, et d'espérer ainsi une économie de l'ordre de 100 € par an.

Certains modèles guère adaptés aux novices

Cependant, petit à petit, fabricants et distributeurs rangent parmi les *plug & play* des stations aux puissances maximales de production de plus en plus élevées. Évaluées ce mois-ci,

les Sirius et Ultra Watt annoncent plus de 800 W, et la MaterFrance promet 1030 W... Dès lors, est-on toujours dans l'esprit du prêt à l'emploi? Pas sûr. Avec de tels kits, l'électricité obtenue dépassera le talon de consommation. Pour la valoriser au maximum et éviter de l'injecter gratuitement dans le réseau, il faudra investir dans des solutions de stockage (lire notre test sur les batteries domestiques dans QC n° 644) et/ou de pilotage des équipements électriques, afin qu'ils se déclenchent au bon moment, c'est-à-dire lorsque les panneaux produisent plein pot. Bref, ces trois stations s'adressent davantage à des utilisateurs avertis qu'à des novices, d'autant que leur pose s'est révélée fastidieuse. Celle de l'Ultra Watt a nécessité 45 minutes et l'aide de deux personnes. S'agissant de la MaterFrance, on peut la monter à deux en 30 minutes, toutefois le module que nous avons acheté était mal usiné; nous avons dû recourir à la perceuse. La Sirius s'en sort mieux, grâce à sa notice claire et précise.

Un montage en 30 à 45 minutes, à deux. Loin du plug & play !

Se méfier des puissances annoncées

Nos meilleures notes vont aux produits restés fidèles à la philosophie initiale du prêt à l'emploi: être très facile à installer et à faire fonctionner. C'est le cas du Sunology Play2 et du Beem On, dont la pose ne nous a pas pris plus d'une minute. Leur application mobile, qui permet de suivre la production des panneaux, est tout aussi simple d'usage. La seconde référence fait un tout petit peu moins bien que la première en raison d'une différence plus importante entre la puissance maximale affichée par le fabricant et celle que nous avons mesurée en laboratoire (460 W contre 406 W), dans des conditions pourtant optimales de production. Attention à ces écarts de performance, constatés sur chaque station testée: comptez environ -10% pour les meilleures, mais jusqu'à -25% pour les moins performantes, comme la SolarPlug. Ce modèle voit son score final plombé par ce critère essentiel. ♦



PERFORMANCES DU KIT COMPLET

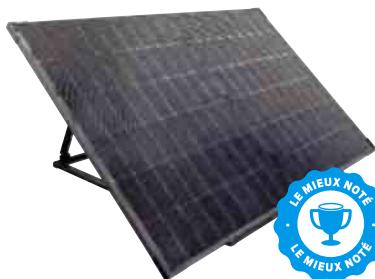
	Rendement	Mesurée vs annoncée	Maximum	par beau temps	temps nuageux	Mesure par	APPÉCIATION			QUALITÉ DES FINITIONS	APPÉRATION GLOBALE	PRIX	Bifacial	Longueur cm	Largeur cm	Hauteur cm
							MONTAGE, RÉGLAGE, NOTICE	APPLICATION	NOTICE							
1 SUNOLOGY PLAY2	★★★	★★★	450	406	79	★★	★★★	★★	★★★	16,3	★★★	599	●	183	113	3
2 BEEM ON 460W	★★	★★	460	406	85	★★	★★★	★★	★★	15,8	★★	459	-	190	113	3
3 MECAFER MECAFER 415W	★★★★	★★★	415	391	75	★★★★	★★	★	★	14,9	★★	499	-	172	113	3
4 SIRIUS KIT 2PV 820W	★★	★★	820	734	141	★★	★★	★	★★★	14,9	★★	700	-	172	112	3
5 MATERFRANCE KIT 2PV 1030W	★★★★	★★	1030	900	174	★★★★	★	★	★★★	14,5	★★	589	●	196	114	3
6 ULTRA WATT KIT 2PV 850	★★	★★	850	759	139	★★	★	★	★	13,4	★★	999	●	172	113	3
7 SUNFLOWER SOLAR KIT BALCON 440W	★	★	440	367	66	★	★★	★★★	★★	11,1	★	489	-	117	104	5
8 SOLARPLUG KIT 3PV SOUPLE 405W	★	■■	405	303	68	★	★	★★★	★	9,3	★	499	-	90	80	4

★★★ très bon ★★ bon
★ moyen ■ médiocre
■■ mauvais ● oui - non

MESURE PAR BEAU TEMPS ET TEMPS NUAGEUX

Puissance produite par le kit sous un ensoleillement de 1000 W/m² et 200 W/m², selon la norme NF EN 61215-1.

QUALITÉ DES FINITIONS Nos experts ont évalué la qualité des différents éléments et la stabilité de l'ensemble une fois monté.



Sunology PLAY2
599 € **16,3/20 | ★★★**

Ce kit solaire, composé d'un seul panneau photovoltaïque, pèse 30 kg, et son emprise au sol est de 2 m². On peut aussi l'installer sur un mur, en achetant des fixations en option. Cette référence, facile à monter et à utiliser, s'avère fidèle à l'esprit « prêt à l'emploi ». Sa performance est aussi excellente (★★★). D'ailleurs, nous ne lui avons trouvé aucun défaut.



Beem ON 460W
459 € **15,8/20 | ★★**

C'est la station la moins chère de notre test... et elle décroche pourtant la deuxième meilleure note. Constitué d'un seul panneau solaire, simple à poser et à faire fonctionner, ce modèle pèse 29 kg, pour une emprise au sol de 2,14 m². Dommage qu'il présente un rendement - différence entre la puissance annoncée et mesurée - un peu plus faible que les meilleurs kits.

L'AVIS DE L'EXPERT

AISSAM HADDAD

Notre spécialiste électricité solaire

“Veillez aux règles de sécurité électrique”

« Cette fois, nous avons écarté le test destructif des grêlons, car il s'était montré peu pertinent et cher. Les économies réalisées nous ont permis d'évaluer plus de kits avec micro-onduleur, et de répondre ainsi à l'intérêt croissant pour les plug & play. Attention: l'installation de ces stations, bien que simple, doit respecter les règles de sécurité électrique. »

M.RUZICKA/ISTOCK; T.FREDERIC33ID

INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Norme de sécurité actualisée

En septembre prochain, la norme régissant l'installation des équipements électriques dans la maison évoluera. Signera-t-elle la fin des kits *plug & play* ?

« Un générateur d'énergie électrique ne doit pas être connecté à un circuit terminal par le moyen d'un socle de prise ou d'une fiche. » La norme NF C 15-100, qui fixe les règles de sécurité pour les installations électriques dans la maison, entrera en vigueur au 1^{er} septembre 2025, et la précision qu'elle contient jette le trouble sur l'avenir des kits *plug & play*. Car il s'agit bien de générateurs d'électricité, et cette nouvelle consigne revient à interdire leur branchement sur une prise classique du domicile. Or, ces stations solaires prêtées à l'emploi jouent sur leur facilité de pose, sans travaux majeurs ni nécessité de passer par un professionnel, et avec la possibilité de les déplacer aisément, du jardin au balcon, du moment qu'une prise murale n'est pas loin.

Un flou à dissiper

La norme NF C 15-100 signe-t-elle donc l'arrêt de mort des *plug & play*? Pas si vite. « Le champ d'application de cette norme est le matériel basse tension destiné à faire partie de l'installation électrique

fixe d'une maison, rappelle Richard Loyen, délégué général d'Enerplan, syndicat professionnel d'acteurs de l'énergie solaire. Les kits *plug & play* sont, eux, mobiles, donc non concernés théoriquement. » C'est aussi ce point que mettent en avant, sur leurs sites internet, certains fabricants et distributeurs pour rassurer leurs potentiels clients. Une clarification officielle des pouvoirs publics avant la rentrée ne serait pas de trop. Enerplan et le Syndicat des énergies renouvelables (SER) la demandent depuis novembre dernier, sans succès. Dans tous les cas, que les stations solaires échappent au périmètre de la norme NF C 15-100 ne signifie pas qu'elles ne sont pas soumises à des règles. Au printemps 2023, le SER

et Enerplan ont publié un guide technique sur la sécurité électrique des kits photovoltaïques contre le risque d'incendie. Ce document précise que le branchement d'un kit *plug & play* doit se faire sur une prise murale d'une intensité de 16 ampères (A), qui sera elle-même reliée à un circuit électrique protégé en amont, dans le tableau électrique, par un disjoncteur différentiel de 30 milliampères (mA). Veillez donc à ce que la prise choisisse réponde à ces exigences. « Ces règles de sécurité suffisent du moment que la puissance injectée par ces kits ne dépasse pas les 900 watts⁽¹⁾, précise Richard Loyen. Au-delà, ils nécessitent un circuit dédié, raccordé directement au tableau électrique. » Mieux vaut alors passer par un professionnel.

Un kit *plug & play* doit être branché sur une ligne électrique dédiée, avec un disjoncteur associé.



Rappel des règles

Ces règles sont-elles respectées? Joël Mercy, président du Groupement des particuliers producteurs d'électricité photovoltaïque (GPPEP), en doute. « Sur le Web, on voit tout et n'importe quoi, observe-t-il. Des kits branchés sur des multiprises (à proscrire) ou, tout aussi dangereux, plusieurs stations interconnectées et raccordées à une même prise murale. » Richard Loyen, lui, s'inquiète des kits toujours plus puissants (« jusqu'à 3 000 W! ») vendus comme des *plug & play*. Sans aller jusqu'à interdire leur branchement sur une prise, un rappel des règles et un encadrement plus strict de ces stations solaires seraient nécessaires. Ainsi, quelle que soit leur puissance, il faut qu'elles soient branchées sur une ligne électrique dédiée, avec un disjoncteur associé. ♦

(1) Pour des circuits électriques avec des câblages de 2,5 mm².

SMARTPHONE

Que vaut l'iPhone « pas cher » ?

Apple a récemment lancé l'iPhone 16e, un appareil « puissant, à un prix plus abordable », selon la marque. Vendu à partir de 719 €, il reste bien plus cher que la moyenne. Voici ses forces et ses faiblesses.

— Par **CAMILLE GRUHIER**
avec **VINCENT ERPELDING**

PRIX 719 €, c'est encore trop

Apple n'est pas connu pour ses petits prix. Les iPhone 16 le confirment : ils sont vendus entre 969 € (iPhone 16 128 Go) et 1 979 € (iPhone 16 Pro Max 1 To) ! À 719 €, le 16e serait donc, selon le géant américain, « abordable », bien que dans la fourchette haute du marché. Heureusement, les finitions se révèlent impeccables et la qualité de l'écran (Oled, 6,1 pouces) est au rendez-vous. Il s'agit du premier iPhone embarquant un modem fabriqué par Apple (C1) « offrant une connectivité cellulaire 5G rapide et fiable ». C'est vrai, ce modèle accroche mieux les réseaux mobiles que le reste de la gamme.



PERFORMANCES

Avantage aux anciens

Obttenant une note globale de 15,3/20, le 16e arrive derrière les iPhone 16, 16 Plus, 16 Pro et 16 Pro Max dans nos tests. Mais des modèles plus anciens, comme le 13 Pro ou 14 Pro Max, font mieux aussi. Or, ces derniers coûtent entre 400 et 700 € en reconditionné. Sur la photo et la vidéo, le 16e ne démerite pas. Un unique capteur arrière de 48 mégapixels (Mpx) offre des images détaillées, nettes, aux couleurs réalistes. Apple vante un « système deux en un » avec un téléobjectif 2x pour zoomer en qualité optique, c'est-à-dire sans dégradation de l'image. Pas très convaincant, car il y en a bien une dès lors qu'on l'active. Une version Pro datant d'un ou deux ans (13 Pro, 14 Pro) est meilleure.

AUTONOMIE Amélioration constatée

Comme l'assure la marque, le 16e l'emporte sur les iPhone SE, qu'il remplace. D'après notre cycle d'utilisation (qui colle aux vrais usages, contrairement aux protocoles des fabricants), ce nouvel arrivé affiche 37 heures et 30 minutes d'autonomie (à luminosité moyenne), contre 30 heures pour le SE 2022. Il se débrouille mieux aussi que l'iPhone 16 (37 heures), mais un peu moins bien que le 13 Pro (40 heures). Toutefois, nombreux de smartphones disposent d'une batterie plus endurante.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE On s'y fait vite !

L'iPhone 16e est compatible avec Apple Intelligence. Un bon argument ? Plutôt. L'intelligence artificielle (IA) donne accès à des fonctionnalités modernisant l'usage d'un smartphone. D'autant que la marque à la pomme se paye les services du leader en la matière, ChatGPT. Aide à la rédaction de messages, corrections instantanées de photos, résumés de textes... on s'habitue vite à cette assistance naturelle.

Le 16e face à ses concurrents

	PERFORMANCES	BATTERIE	QUALITÉ PHOTO ET VIDÉO	APPÉCIATION GLOBALE	Prix
APPLE IPHONE 16E	★★★	★	★★	15,3	★★ 719 6,1

LES IPHONE CONCURRENTS (prix en reconditionné)

APPLE IPHONE 14 PRO MAX	★★	★★	★★	16	★★	719	6,7
APPLE IPHONE 15	★★	★★	★★	15,4	★★	639	6,1
APPLE IPHONE 13 PRO	★★	★★	★★	15,4	★★	479	6,1

LES ANDROID CONCURRENTS

SAMSUNG GALAXY S24 FE	★★★	★	★★	14,9	★★	679	6,7
GOOGLE PIXEL 8A	★★	★	★★	14,5	★★	549	6,1
MOTOROLA EDGE 50 NEO	★★	★★	★★	14,4	★★	449	6,3

★★★ très bon ★★ bon ★ moyen ■ médiocre ■■ mauvais

MONTRES CONNECTÉES

Souvent considérés comme superflus, ces accessoires offrent pourtant des fonctions intéressantes au quotidien.

— Par CAMILLE GRUHIER avec VINCENT ERPELDING



Chasse aux idées reçues

La montre connectée fait partie de ces objets au succès modeste: comme les liseuses ou les tablettes tactiles, elles ont trouvé leur public, mais ne déchaînent pas les foules. Certains les considèrent même comme des gadgets superflus, méconnaissant sans doute plusieurs de leurs fonctions. Revenons sur quelques préjugés.



UN GADGET INUTILE ET TROP CHER

Inutile, une montre connectée? Certes, on peut vivre sans. Mais si vous êtes soucieux de votre activité physique quotidienne, elle marque des points: chacun de vos pas sera mémorisé, comme toutes vos sessions de course, de randonnée, de ski ou même de yoga. Vous serez aussi prévenu de l'arrivée d'un message, d'un rendez-vous ou d'un appel. Certaines d'entre elles, équipées d'un micro et d'un haut-parleur, vous permettent de décrocher ou d'appeler quelqu'un sans sortir votre téléphone. Via une boutique d'applications, vous y installerez différentes applis, afin de consulter la météo, lire un plan ou les nouvelles. Cette possibilité n'existe pas sur tous les modèles, notamment pas sur la Xiaomi Redmi Watch 5 Lite à 50 €, la moins chère de notre sélection. À l'autre bout de l'échelle des prix, la Garmin Fenix E culmine à 600 €. Ce produit ultrasportif n'est pas représentatif des usages les plus courants, pour lesquels une référence vendue entre 200 et 400 € conviendra parfaitement. Vérifiez la compatibilité de votre smartphone et la disponibilité des fonctions qui vous intéressent. La détection des chutes, qui avertit les proches en cas de pépin, sera en mesure de rassurer les séniors.



UN ACCESOIRE RÉSERVÉ AUX SPORTIFS

Non, les montres connectées ne sont pas réservées aux athlètes de haut niveau. Ces derniers disposent de modèles destinés à leurs besoins spécifiques, avec des plans d'entraînements agrémentés de données très précises, des programmes conçus sur mesure et, accessoirement, des fonctions liées à leur smartphone (répondre à un appel, lire les messages, etc.).

Les Fenix E, Forerunner 165 et Vivoactive 5 de Garmin, ou bien la Polar Vantage M3, sont faites pour eux. De votre côté, si vous souhaitez simplement consigner vos pas chaque jour, enregistrer vos séances de sport, rester connecté sans être vissé à votre téléphone, surveiller votre rythme cardiaque et, pourquoi pas, la qualité de votre sommeil (il faudra alors dormir avec votre montre), vous trouverez de nombreuses références qui correspondent à vos attentes. En choisissant un produit de la même marque que votre mobile, la compatibilité sera optimale. La Samsung Galaxy Watch 7 fonctionne avec tous les Android (à partir de la version 11) – tout en prévoyant plusieurs fonctions propres à la gamme Galaxy, comme le contrôle de l'appareil photo du smartphone ou la mesure de la pression artérielle. Apple, lui, ne s'embête pas: ses Watch Series ne sont compatibles qu'avec des iPhone.



DES MESURES PEU FIABLES

Nombre de pas, vitesse de course, rythme cardiaque, altimètre... lors de nos tests en laboratoire, nous évaluons la précision de toutes les mesures disponibles et vérifions surtout qu'elles ne sont pas erratiques et qu'elles restent cohérentes. Un coup d'œil à notre tableau vaut mieux qu'un long discours: toutes les montres obtiennent ★★★ sur ce critère, à l'exception de la Xiaomi Watch 2 (★★), pas toujours juste sur le rythme cardiaque, et de la Withings ScanWatch 2 (■), qui de toute façon ne satisfait sur aucun point.



ENCORE UN APPAREIL À RECHARGER ?

Notre quotidien, déjà rythmé par les recharges de téléphone portable, d'ordinateur, d'écouteurs, voire de vapoteuse et de voiture, a-t-il besoin de gérer un appareil supplémentaire? À chacun d'en juger... Objectivement, toutes les montres ne nécessitent pas une alimentation journalière. Les championnes de notre test tiennent même 500 heures, soit près de trois semaines! Pour les autres, c'est très variable. L'Apple Watch Series 10, qui domine notre classement, est également une de celles qui lâchent le plus vite. ♦

18 MONTRES CONNECTÉES

RANK	MARQUE	MODÈLE	SANTÉ (rythme cardiaque et oxygène dans le sang)	MESURES (distance GPS, altitude, pas...)	INTERACTION AVEC LE SMARTPHONE	FACILITÉ D'UTILISATION	SURSMARTPHONE	APPLICATION	Autonomie	Temps de charge h	APPRECIATION GLOBALE	PRIX	Note sur 20	CARACTÉRISTIQUES									
														Possibilité de tenir un appel	Compatible Android/iOS	Détection chute	Cardiofréquencemètre / ECG	Température de la peau	Boutique d'applications	Oxygène dans le sang	Récepteur GPS intégré	(diamètre ou diagonale)	Taille de l'écran
1	APPLE	WATCH SERIES 10 ⁽³⁾	★★★ ★★★ ★★★ ★★★ ★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★	57	1h10	16,1	★★★	479	-/- ● ● ○/● ● ● - ● ● ● 45,5								
2	GOOGLE	PIXEL WATCH 3 45 MM ⁽⁴⁾	★★★ ★★★ ★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★	66	1h35	15,8	★★	449	○/- ● ○/● ● ○/● ● - ● - ● ● 35								
3	AMAZFIT	T-REX 3	★★ ★★★ ★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★	500	2h24	15,5	★★	300	○/● - ○/- - ● - - ● - ● ● 38								
4	HUAWEI	WATCH GT 5 PRO 46 MM	★★ ★★★ ★	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★	375	1h36	15,4	★★	350	○/● ● ○/● - ○/● - ● - ● - ● 36								
5	SAMSUNG	GALAXY WATCH 7 ⁽⁴⁾	★★ ★★★ ★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★	56	1h39	15,3	★★	320	○/- ● ○/● ● ○/● ● ● ● ● 38								
6	GARMIN	FENIX E 47 MM	★★ ★★★ ★	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★	366	2h14	15,3	★★	600	○/● - ○/- ● - ● - - ● ● ● 35								
7	ONEPLUS	WATCH 2 ⁽⁴⁾	★ ★★★ ★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★	116	1h13	15,2	★★	240	○/- ● ○/● - ○/- - - ● ● ● 36								
8	AMAZFIT	BALANCE	★★ ★★★ ★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★	301	2h06	14,9	★★	210	○/● ● ○/● - ○/- - ● - ● ● ● 38								
9	GARMIN	FORERUNNER 165	★★★ ★★★ ★	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★	160	1h12	14,7	★★	280	○/● - ○/- ● - ● - - ● ● ● 30								
10	GARMIN	VIVOACTIVE 5	★★ ★★★ ★	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★	266	1h46	14,7	★★	270	○/● - ○/- ● - ○/- ● - - ● ● ● 30,4								
11	XIAOMI	WATCH 2	★★ ★★★ ★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★	72	1h01	14,5	★★	170	○/- ● ○/● - ○/- ● - - ● ● ● 36								
12	XIAOMI	WATCH S3	★★ ★★★ ★	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★	433	1h10	14,5	★★	140	○/● ● ○/● - ○/- ● - - - ● ● ● 36								
13	XIAOMI	REDMI WATCH 5 LITE	★★ ★★★ ★	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★	500	1h47	14,3	★★	50	○/● ● ○/● - ○/- - - - - - ● ● ● 49,3								
14	HONOR	WATCH 5	★★ ★★★ ★	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★	366	1h14	14,1	★★	200	○/● ● ○/● - ○/- - - - - - ● ● ● 47								
15	HUAWEI	WATCH FIT 3	★★ ★★★ ★	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★	268	1h35	13,9	★★	110	○/● ● ○/● - ○/- - - - - - ● ● ● 46								
16	COROS	PACE 3	★ ★★★ ■	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★	418	2h05	13,8	★★	249	○/● - ○/- - - - - - - - - - ● ● ● 30								
17	POLAR	VANTAGE M3	★★ ★★★ ■	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	★	240	1h38	12,9	★★	400	○/● - ○/● - ○/● - ● - - - - - - ● ● ● 32								
18	WITHEINGS	SCANWATCH 2 42 MM	★ ■ ■	★★	■	★★	■	★★	■	326	1h45	8,6	★	350	○/● - ○/● - ○/● - ● - - - - - - - - - ● ● - 16								

★★★ très bon ★★ bon ★ moyen ■ médiocre
■■ mauvais ● oui - non

(1) Pensez à vérifier la version minimale du système d'exploitation requise. **(2)** Électrocardiogramme. **(3)** Apple Watch est compatible uniquement avec les iPhone. **(4)** Google, OnePlus et Samsung sont compatibles uniquement avec les smartphones Android.

Apple Watch Series 10

479€



Google Pixel Watch 3

449€



Xiaomi REDMI WATCH 5 LITE

14.3/20 | ★★



COUPE-BORDURES

Conçus pour les finitions ou couper l'herbe d'une très petite surface, les coupe-bordures ne se valent pas tous. Voici trois conseils pour bien choisir.

— Par **YVES MARTIN** avec **LARS LY**



Efficaces sur les bords

On recourt au coupe-bordure après la tonte de la pelouse: cette minitondeuse, qu'il est possible d'utiliser à l'horizontale et à la verticale, sert essentiellement au travail de finition. L'appareil permet de réaliser une coupe nette le long des allées ou des murs, mais aussi autour des massifs et des arbres. Il donne accès aux endroits difficiles – sous les buissons d'arbustes, par exemple – et peut même couper l'herbe sur une petite surface. À l'inverse, là où la végétation est dense et sauvage, il n'est pas efficace et doit laisser sa place à une débroussaillouse, sa cousine plus puissante. Attention, pour manier un coupe-bordure en toute sécurité, il est conseillé de porter des chaussures épaisses, des gants et des lunettes de protection.

1 THERMIQUE, ÉLECTRIQUE, AVEC OU SANS FIL

Il y a des coupe-bordures équipés d'un moteur thermique, toutefois ils sont plutôt réservés aux professionnels, pour un usage intensif. Nous n'aborderons donc que les modèles électriques destinés à une utilisation modérée – celle des particuliers. Il en existe avec ou sans fil. Les appareils filaires disposent d'une puissance comprise entre 280 et 900 watts (W). D'une autonomie illimitée, ils sont également les plus abordables et les plus légers. Par contre, la présence d'un fil électrique impose la proximité d'une prise de courant et peut gêner leur manipulation. Les coupe-bordures à batterie (testés ici) coûtent un peu plus cher. Ils permettent de travailler n'importe où, mais sur une durée limitée; cette dernière est directement liée à la capacité de la batterie, généralement de 2, 4, 5 ou 6 ampères-heure (Ah). Les plus petites ne conviennent qu'aux tâches mineures. Elles ont cependant l'avantage de se recharger rapidement. Des fabricants proposent aussi des engins «nus», dépourvus de batterie et de chargeur, ce qui oblige à posséder ces accessoires (compatibles avec d'autres produits de même marque).

2

DEUX SYSTÈMES DE COUPE

Les coupe-bordures fonctionnent avec soit un système à lames (ou couteaux), soit un système à fil. Le second, parfois baptisé «rotofil», est le plus répandu: un ou deux fils de nylon souples, enroulés sur une bobine tournant à grande vitesse, se déploient et fauchent l'herbe sur leur passage. Inconvénients majeurs de ce dispositif: une efficacité relative sur les herbes hautes ou sur la végétation épaisse, et une usure rapide du fil, surtout lorsqu'il frappe des éléments durs (pierres, rebords...). Les autres modèles impliquent également une pièce tournante, sur laquelle sont fixées une ou plusieurs lames rigides en matière plastique qui se déplient sous l'action de la force centrifuge. L'avantage des lames est qu'elles sont faciles à changer, et plus durables si elles ne rencontrent pas d'obstacles trop coriaces (les chocs risquent de les casser).

3

DES ACCESSOIRES UTILES

Le choix d'un coupe-bordure dépend des fonctionnalités et des accessoires souhaités. Par exemple, disposer d'une tête qui pivote à 90° permet de couper facilement en vertical, sans avoir à se contorsionner. Dans ce cas, le fin du fin est d'acheter un modèle doté d'une roulette de soutien (voire deux), qui offre un guidage précis et sans fatigue le long d'une bordure. Autres pièces utiles pour trouver la position de travail idéale: le manche télescopique (ajustable en longueur) et la poignée réglable. Sans oublier la sangle de portage ou le harnais grâce auxquels on peut répartir le poids de l'appareil sur l'épaule. Cela soulage les bras et rend la besogne moins éreintante. Concernant les modèles à batterie, il existe des chargeurs simples, doubles et même rapides. Pour une longue durée d'utilisation, il sera préférable de choisir une capacité de batterie élevée (au moins 4 Ah) et/ou d'en acquérir plusieurs. ♦

Ryobi RY18LT33A**285 € 14,4/20 | ★★**

Cet appareil à batterie se montre performant, pratique et polyvalent. Bien que la tête ne comporte qu'un seul fil, sa puissance autorise une coupe nette et une finition soignée, horizontalement ou verticalement. Sur de la végétation dense et sauvage, il conserve une bonne capacité de coupe, mais l'alimentation automatique du fil a parfois du mal à suivre. Son handicap : un poids un peu élevé.



LE MIEUX NOTE
LE MIEUX NOTE

Worx WG173E NITRO**130 € 14,3/20 | ★★**

Très abordable, ce modèle s'avère efficace le long des murs ou des clôtures, où il assure une coupe propre et rapide, en horizontal comme en vertical. Malgré son double fil, l'outil peine un peu sur la végétation touffue, et celle coupée trop ras. Il offre de multiples possibilités de réglage très pratiques, même si elles sont parfois difficiles à mettre en œuvre.



QUALITÉ / PRIX
QUALITÉ / PRIX

Bosch UNIVERSALGRASSCUT 18V-26-500**155 € 14,2/20 | ★★**

Avec ses 2,3 kg, ce Bosch est l'un des coupe-bordures les plus légers de notre test. Simple à manipuler, il est aussi très apprécié pour sa facilité d'utilisation. Dans de rares cas très difficiles, il peut ralentir ou même caler, sinon sa puissance est très souvent suffisante. Les coupes verticales et horizontales s'avèrent globalement précises, offrant un rendu impeccable.



Le plus pratique

PERFORMANCES DE COUPE**BATTERIE, CHARGEUR****APPRENTISSAGE GLOBALE****17 COUPE-BORDURES À BATTERIE**

	Bordure de gazon	Le long d'un mur	Herbes hautes	Herbes sauvages	COMMODITÉ D'EMPLOI	BRUIT	Temps de charge	Autonomie moyenne	Note sur 20	APPRENTISSAGE GLOBALE				
										Prix (batteries incluses) et chargeur	Prix (appareil nu)	Système de coupe	Diamètre de coupe efficace	
										€	€	kg	cm	Ah
1 RYOBI RY18LT33A-0 18V ONE+ 33 CM EASYEDGE LINE TRIMMER	★★★	★★	★★	★★	★★	■	2 h	24 min 40 s	14,4 ★★	285	130	3,3	1 fil	33 4
2 WORX WG173E NITRO	★★★	★★	★★	★★	★★	■	2 h	19 min 40 s	14,3 ★★	130	109	3	2 fils	32 4
3 STIHL FSA 60R	★★★	★★★	★★★	★★★	★★★	★	3 h	18 min 30 s	14,3 ★★	339	199	3,5	2 fils	35 4
4 BOSCH UNIVERSALGRASSCUT 18V-26-500	★★	★★	★★	★★	★★	★	1h 05	15 min 30 s	14,2 ★★	155	110	2,3	1 fil	26 2
5 EGO ST1401E-ST KIT	★★	★★	★★★	★★	★★	★	0h 50	24 min 30 s	14 ★★	379	239	5,8	2 fils	36 2,5
6 STIHL FSA 30	★★	★	★★★	★	★★	★★★	1h 20	10 min	13,2 ★★	159	119	2,3	2 lames	23 2,1
7 EINHELL GE-CT 18/33 LI E SOLO	★	★★	★★	★★★	★★	★	0h 50	18 min 20 s	13,2 ★★	173	133	3,3	1 fil	34 2,5
8 EGO ST1613E-T KIT	★	■	★★★	★★	★★	★	1h 20	33 min	12,8 ★★	499	n.a.	5,7	2 fils	40 4
9 STIGA GT 300E KIT	★★	★	★★	★★	★★	■	1h 10	16 min	12,3 ★★	199	139	3,3	2 fils	31 2
10 HUSQVARNA ASPIRE™ T28-P4A	★	★	★★	★★	★★	■	1 h	13 min 20 s	12,2 ★★	199	139	3	2 fils	28 2,5
11 HONDA HHT 36 BXB PACK	★	★	★★★	★★	★★	★★	0h 25	9 min	11,9 ★	349	229	4	2 fils	32 2
12 ERBAUER EGT18-LI 18V	★	■	★★★	★★	★	★	0h 55	20 min 50 s	11,7 ★	200	95	3,5	1 fil	31 5
13 BOSCH ADVANCEDGRASSCUT 36V-33	★	★	★★★	★★★	★	★	1h 05	18 min 40 s	11,4 ★	337	200	4	2 fils	35 2
14 EINHELL 3411250 GE-CT 18/30 LI-SOLO	★★	★	■	■	★★	■	0h 50	24 min 40 s	11,4 ★	120	94	2,1	1 fil	29 2,5
15 METABO RTD 18 LTX BL 30	★	■	★★★	★★	★	■	1h 20	15 min 40 s	10,4 ★	330	170	3,8	2 fils	32 4
16 GARDENA ACCU TRIMMER EASYCUT 23/18V P4A (SET)	★	■	★	■	★	★★	2h 04	20 min 10 s	10,1 ★	140	n.a.	2,4	1 lame	22 2
17 BLACK+DECKER ST182320-QW	★	■■	★	★	★★	★	3 h	27 min 30 s	9,8 ★	100	n.a.	2	1 fil	24 2

★★★ très bon ★★ bon ★ moyen ■ médiocre ■■ mauvais n.a.: non applicable

ROBOTS MULTIFONCTIONS

Les modèles Magimix, Kenwood et Bosch se distinguent par le volume du bol et les accessoires fournis. Des critères à prendre en compte.

Commis d'office

Par **CAMILLE GRUHIER** et **ANNE-SOPHIE STAMANE**
avec **LAURENT BAUBESTE**

Rares sont les équipements aussi utiles que ces robots. Une cafetière fait du café, un air fryer cuit et réchauffe. Un robot multifonction ? Il émince des légumes crus ou cuits, râpe le fromage, mixe les sauces, des purées, des compotes; il hache herbes, échalote, ail, oignon et même la viande; il concasse des noisettes, monte une mayonnaise, pétrit les pâtes, monte des blancs en neige; parfois, il pile aussi la glace, presse des agrumes, voire coupe les patates en frites ! Si vous aimez cuisiner, nul doute que cet appareil vous simplifiera la vie.

DES ACCESSOIRES ESSENTIELS

L'éventail des usages dépend, bien sûr, des accessoires fournis. Si vos besoins sont simples, un couteau pour mixer et des disques permettant d'émincer et de râper suffisent. Attention, cependant, au moment de l'achat: il n'y a parfois qu'une dimension de râpe, la plus grossière. Si vous tenez à disposer de deux tailles, par exemple pour râper finement des carottes, assurez-vous que le modèle envisagé en possède. La plupart des marques proposent, même sur leurs références d'entrée de gamme, un accessoire pour monter les blancs en neige, utile en pâtisserie.

Le reste est à voir en fonction de vos habitudes, de vos envies et des appareils que vous avez déjà. Si le presse-agrume n'est pas rare (5 modèles sélectionnés sur 15 l'intègrent), le couteau à pétrin non plus. Il est à prévoir pour les pâtes (brisées, sablées, à pizza), quand le blender l'est pour les boissons maison (smoothies, milkshakes, etc.) et la centrifugeuse, pour les jus fraîchement extraits. Lorsque plusieurs références d'une marque sont très proches, la différence entre elles vient souvent des accessoires livrés avec. Ainsi, les Kenwood FDM301SS, FDM302SS et FDM307SS partagent une base commune (un moteur de 800 W, un bol de 2,1 l, deux vitesses avec la fonction pulse), mais l'équipement va du plus simple au plus complet, avec un blender en plastique ou en verre, une centrifugeuse et un mini-hachoir.



UN BOL ADAPTÉ À VOS BESOINS

Autre point qui distingue souvent les modèles: la capacité du bol. Si vous ne cuisinez jamais pour plus de deux personnes, un récipient de moins de deux litres fera l'affaire. Les appareils de cette catégorie sont compacts et se casent facilement dans une cuisine, même peu spacieuse, voire se rangent et se déplacent aisément. S'il s'agit de réaliser des recettes de taille standard (trois à cinq personnes), commencez votre sélection à partir de deux litres. Les références avec un bol de trois à quatre litres sont à réservier aux gros volumes. D'ordinaire, deux autres, plus petits, l'accompagnent, pour s'ajuster aux préparations plus modestes ou hacher des aromates. Ces robots prennent de la place et sont souvent lourds. Notez que les fabricants indiquent un volume total (ou brut), et non celui réellement utile: anticipiez qu'il sera un cran en dessous du chiffre annoncé, en général d'un bon tiers.

VIVE LE LAVE-VAISSELLE !

Tout pratiques qu'ils soient, avec leurs nombreux accessoires, les robots multifonctions riment également avec... la vaisselle. Et leurs râpes et lames ne sont pas les plus faciles à nettoyer. Vérifiez donc que tout passe bien au lave-vaisselle. C'est habituellement le cas, mais le bol, communément en plastique, ne s'en sort pas toujours indemne. Côté utilisation, ces équipements présentent à minima deux commandes, marche et arrêt, assorties d'une touche pulse. Celle-ci permet d'affiner le résultat en faisant tourner le moteur le temps d'un appui du doigt. Ainsi, en plus d'être très polyvalents, les robots ne présentent aucune difficulté à l'usage. Encore un bon point ! ♦



15 ROBOTS MULTIFONCTIONS

PERFORMANCES

Blancs en neige
Crème fouettée
Pâte à gâteau
Pâte à crêpes
Pâte à pain
Mayonnaise
Purée pour bébé
Broyer et hacher
Râper
Émincer

APPÉCIATION

CONSTRUCTION

NIVEAU SONORE

UTILISATION

APPÉCIATION GLOBALE

Note sur 20

PRIX

€

kg

Poids de l'appareil

Poids d'origine

	Blancs en neige	Crème fouettée	Pâte à gâteau	Pâte à crêpes	Pâte à pain	Mayonnaise	Purée pour bébé	Broyer et hacher	Râper	Émincer	APPÉCIATION	CONSTRUCTION	NIVEAU SONORE	UTILISATION	APPÉCIATION GLOBALE	Note sur 20	PRIX	€	kg	Poids de l'appareil	Poids d'origine
1 MAGIMIX CS5200XL PREMIUM	★★★	★★	★★	★★★	★★	★★	★★	★★★	★	★★★	★★	★★★	★★★	★★	★★	15,3	★★	599	8	France	
2 KENWOOD FDP31.360GY MULTIPRO COMPACT	★	■■	★★★	★★★	★★★	★★★	★★★	★★	★★	★★★	★★	★★	★★★	■	★★★	15,1	★★	109	2	Chine	
3 BOSCH MCM3100W MULTITALENT 3	★★★	★★	★	★★★	★★	★★	★★	★	★★	★★	★★	★★	★★★	■	★★★	14,6	★★	89	2,6	Slovénie	
4 KITCHENAID 5KFP0921	★★	★	★★★	★	★★★	★★	★★	■■	■	★★	★★★	★★	★★★	★★★	★★	14,1	★★	229	3,1	Chine	
5 KENWOOD FDM315SS MULTIPRO COMPACT+	★★★	★★	★★	★★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★★	■	★★	14	★★	199	2,9	Chine	
6 KENWOOD FDM307SS MULTIPRO COMPACT	★★★	★★	★★	★★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★★	■■	★★	13,9	★★	179	2,5	Chine	
7 KITCHENAID 5KFP1318EWH	★	■	★★	★	★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★★	★	★★	13,8	★★	259	3,9	Chine	
8 KITCHENAID 5KFP1319	★	■	★★	★	★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★★	★	★★	13,8	★★	329	3,9	Chine	
9 KENWOOD FDM301SS MULTIPRO COMPACT	★★★	★★	★★	★★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★★	■	★★	13,5	★★	115	2,5	Chine	
10 KENWOOD FDM302SS MULTIPRO COMPACT	★★★	★★	★★	★★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★★	■■	★★	13,4	★★	119	2,5	Chine	
11 KITCHENAID 5KFP0719	■■	★★	★★	★★	★	★★	★	★	★	★★	★★	★★	★★★	★★★	★★	13,1	★★	149	3	Chine	
12 MOULINEX FP242810 EASY FORCE	★	★	★	★★★	★	★	★	★	■	★★	★★★	★	★★★	■■	★★	13	★★	89	2,6	Chine	
13 MOULINEX FP242B10 EASY FORCE	★	★	★	★★★	★	★	★	★	■	★★	★★★	★	★★★	■■	★★	13	★★	89	2,6	Chine	
14 MOULINEX FP247810 EASY FORCE	★	★	★	★★★	★	★	★	★	■	★★	★★★	★	★★★	■■	★★	12,8	★★	89	2,6	Chine	
15 THOMSON (DARTY) THFP1000	■	■	★★	★★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★★	★	★★	11,4	★	100	3	Chine	

★★★ très bon ★★ bon ★ moyen ■ médiocre ■■ mauvais

Magimix CS5200XL

PREMIUM

599 €

15,3/20 | ★★

La Roll's des robots. Livré avec trois bols (3,6, 2,2 et 1,2 l), un presse-agrumé, une centrifugeuse et sept disques (râpe à parmesan, éminceur, râpeur, etc.), ce modèle est très complet. Efficace sur toute la ligne, il a réussi les blancs en neige, la pâte à crêpes, les noisettes broyées, les émincés ou encore les jus de pomme. Stable et bien fini, il est garanti 3 ans et Magimix promet des pièces détachées pendant 30 ans.



Kenwood FDP31.360GY

MULTIPRO COMPACT

109 €

15,1/20 | ★★

Sa faiblesse sur la crème fouettée n'efface pas ses bonnes performances globales sur les autres recettes. Et on lui pardonne au regard de son prix très correct. D'autant qu'il est assez complet, puisque livré avec un blender (glace pilée, smoothies), un couteau, deux disques pour râper et émincer (2 et 4 mm), un disque à émulsionner, un presse-agrumé, un pétrin. Son bol contient 2,1 l. Un bémol, il manque de discrétion!



Bosch MCM3100W

MULTITALENT 3

89 €

14,6/20 | ★★

Sans atteindre la perfection (sauf pour la pâte à crêpes et les blancs en neige !), ce modèle fouette bien la crème, pétrit une pâte à pain et mixe aisément une purée pour bébé. Pas de souci non plus avec la mayonnaise, le fromage ou les carottes râpées. Il est moins à l'aise pour mélanger des pâtes à gâteaux et hacher des oignons ou du persil ! Ici pas de blender, de presse-agrumé ni de centrifugeuse.



HOTTES DE CUISINE

Selon leur mode d'installation, les hottes aspirent l'air pour le rejeter à l'extérieur ou elles le filtrent. Certaines sont inefficaces dans les deux cas !

Des modèles à proscrire

— Par **CAMILLE GRUHIER** avec **LAURENT BAUBESTE**

Le choix d'une hotte est bien souvent guidé par l'esthétique. Ce qu'on lui demande avant tout ? De ne pas défigurer la cuisine ! La preuve, même dans ce domaine très utilitaire, les fabricants se creusent la cervelle pour varier les designs et innover. Les hottes «casquette» ne sont plus tendance, contrairement à celles placées sous le plan de travail – la LD98WMM60 iQ700 GlassdraftAir de Siemens étant, ici, du dernier cri (lire l'encadré ci-dessous). Entre les deux, les hottes décoratives, désormais fréquemment inclinées, constituent l'essentiel du marché. Ce sont elles que nous avons testées : une première fois en mode évacuation (l'air aspiré est rejeté vers l'extérieur), une seconde en mode recyclage (l'air est filtré puis renvoyé dans la pièce). En jetant un coup d'œil aux tableaux correspondants, vous constaterez que, globalement, elles s'avèrent beaucoup



plus performantes dans le premier cas. La différence est criante avec la référence Ikea (Matälskare), d'un excellent rapport qualité-prix lorsqu'elle expulse l'air dehors, mais assez décevante si elle doit le filtrer ! C'est flagrant également pour la hotte Falmec (Lumenrs1430), qui décroche la très bonne note de 16,4/20 en mode évacuation et dégringole à 11,7/20 en recyclage. Généralement, c'est votre logement (appartement en copropriété, maison individuelle) qui dictera le type d'installation. Autant choisir le modèle le plus efficace dans chacune des situations... à condition, évidemment, qu'il n'enlaidisse pas votre cuisine. Nous répondons ici aux questions que vous vous posez, afin de vous aider à bien choisir.

→ Combien coûte une hotte de cuisine ?

Les hottes font partie des appareils électroménagers qui affichent l'écart de prix le plus important entre le bas et le haut de gamme. Comptez de 30 € à... 4000 € ! Le type de modèle, sa largeur et ses fonctions, mais aussi sa qualité de fabrication influent sur la facture. Nous vous présentons ici les résultats de références vendues de 100 à 1200 €.

→ Les marques spécialisées sont-elles meilleures que les généralistes ?

Notre sélection est représentative de l'offre du marché. Vous y trouverez des hottes de fabricants spécialisés (Falmec, Roblin), mais également de généralistes (Bosch, Miele, Siemens, Whirlpool, etc.) et de marques de distributeurs (EssentielB de Boulanger, Valberg d'Électrodépôt, Thomson de Darty, Ikea). Les résultats ne tranchent pas nettement en faveur des uns ou des autres. Falmec brille en mode évacuation, cependant les généralistes font globalement mieux en mode recyclage. En tout cas, une chose demeure sûre : les appareils de mauvaise qualité sont inefficaces dans >>>

LES FABRICANTS INNOVENT

Ceci n'est pas un pare-brise

Esthétiques et libérant l'espace, les hottes de plan de travail sont résolument tendance. Nous avons repéré un modèle étonnant chez Siemens, le LD98WMM60 iQ700 GlassdraftAir, dont l'orifice d'aspiration est situé au niveau de la plaque de cuisson

(et non escamotable). En fonctionnement, un panneau vitré dirige les flux vers la fente d'aspiration. Vendu à 2 000 €, il obtient 14,9/20 en mode évacuation et 13,7/20 en mode recyclage. Mais ses filtres à charbon sont un gouffre financier, à 130 € pièce !

SIEMENS
LD98WMM60
IQ700
GLASSDRAFTAIR

IKEA/L'ESCHERICH



Falmech LUMENRS1430
949 € **16,4/20 | ★★**

Livrée par le spécialiste italien, cette hotte survole le classement. Redoutable d'efficacité pour l'absorption des graisses, très convaincante également quand il s'agit d'évacuer la vapeur, elle s'avère aussi très silencieuse. L'inox n'est guère compatible avec les traces de doigt, mais on apprécie l'indicateur signalant qu'il est temps de passer les filtres à graisse au lave-vaisselle. Recommandée en mode évacuation, mais pas en recyclage !



Ikea MATÄLSKARE
272 € **13/20 | ★★**

Bien qu'un peu délicate à installer, cette hotte Ikea à prix serré doit être considérée. Son aspect est basique, elle n'offre pas de fonctions de confort et ses boutons, placés face à la table, sont peu accessibles et pas lisibles. Mais ses finitions sont soignées, elle évacue très bien les graisses (un peu moins la vapeur) et l'éclairage est agréable, détail qui a son importance ! Fabriquée en Pologne, elle est également disponible en coloris inox.

Le saviez-vous ?

Trois marques pour un modèle

Trois hottes de notre sélection, vendues au même prix (799 €, ou 939 € avec un kit de filtres à charbon), obtiennent des résultats identiques, qu'elles soient testées en recyclage ou en évacuation. Surprenant ? En fait, pas tant que ça ! Les Bosch DWK87FN60, Neff D85IFNISO et Siemens LC87KFN60 sont les mêmes produits, à quelques détails esthétiques près.



14 HOTTES À ÉVACUATION

	PERFORMANCES	NIVEAU SONORE	UTILISATION	APPÉCIATION	APPÉCIATION	APPÉCIATION	APPÉCIATION	APPÉCIATION	PRIX	Pays d'origine			
	Absorption des graisses	Evacuation de la vapeur	Nettoyage et entretien	Finitions	Mode d'emploi	Installation	Debit d'air maximal (au point de fonctionnement)	Largeur	Note sur 20	€	cm	m³/h	
1 FALMEC LUMENRS1430	★★★	★★	★★★	52	★★★	★★	★	★★	★	★	949	90	539
2 BOSCH DWK87FN60	★★	■	★	53	★★★	★★★	★	★★	★★	★★	799	79	452
3 NEFF D85IFNISO	★★	■	★	53	★★★	★★★	★	★★	★★	★★	799	79	452
4 SIEMENS LC87KFN60	★★	■	★	53	★★★	★★★	★	★★	★★	★★	799	79	452
5 IKEA MATÄLSKARE	★★★	★	★★	63	★	★	★	★★	★★★	★	13	★★	272
6 MIELE DAH1950	★★	★	★★	57	★★	★★★	★	★★	★★★	★	1099	90	406
7 VALBERG (ÉLECTRODÉPÔT) FIH60MK302C	★★	■	★★	57	★★	★★★	★	★★★	■	★	12,3	★★	100
8 SIEMENS LC96BFM50	★★	★	★	59	★	★★★	★	★★	★★	★	579	90	433
9 ROBLIN VELOURS 800	★	★★★	★	57	★★	★	★	★★	★	■■	11,6	★	1170
10 ESSENTIELB (BOULANGER) EHDD914NI	■■	■	■	59	★	★★★	★	★★	★★	■	8,8	★	429
11 BOSCH DWK85DK60	■■	■■	■■	58	★★	★★★	★	★★★	★	★★	8,5	★	549
12 THOMSON (DARTY) T-PURE 60 BLACK	■■	★	■	62	★	★★★	★	★★	★★★	★	8,5	★	399
13 WHIRLPOOL AKR62FLTK	■■	■■	■■	61	★	★★★	★	★★★	★	★★	7,7	■	499
14 BEKO HCA62540B	■■	★	■■	68	■	★★★	★	★★	★★	★	6,9	■	399

★★★ très bon ★★ bon
★ moyen ■ médiocre ■■ mauvais

NETTOYAGE ET ENTRETIEN On regarde si c'est simple de
■ retirer les traces de doigt, de manipuler les filtres à graisse et de
remplacer les ampoules (il faut parfois recourir à un professionnel).

INSTALLATION Nous évaluons les instructions et le matériel
■ fourni (gabarit de perçage, vis, chevilles...) et notons la moindre
difficulté rencontrée une fois la hotte en place.

>>> toutes les situations. Ainsi, les modèles EssentielB EHDD914NI, Bosch DWK85DK60, Thomson T-Pure 60 Black, Whirlpool AKR62FLTK et Beko HCA62540B sont à proscrire !

Tous les modèles sont-ils bruyants ?

Oui, mais certains franchement plus que d'autres. Si votre cuisine est ouverte sur le salon, ça compte ! Le nombre de déci-bels d'une hotte est indiqué sur son étiquette énergie, il s'agit de la valeur relevée à puissance maximale. Or, le mode «intensif», limité dans la durée mais plus bruyant, n'est pas intégré à cette mesure. Autre point négatif, le niveau sonore déclaré par les constructeurs ne concerne que le mode évacuation. Il n'est pas valable en mode recyclage, alors que nos tests prouvent que ce type d'installation fait beaucoup plus de bruit. Sur la Bosch DWK85DK60, on atteint 72 dB(A) en recyclage,

soit l'équivalent d'un essorage à 1400 tours/min sur un lave-linge ! À l'inverse, en évacuation, elle ne dépasse pas 58 dB(A) (cela correspond à une musique d'ambiance).

À quel rythme remplacer les filtres ?

Ne confondez pas filtres à graisse et à charbon. Toutes les hottes sont équipées des premiers, qui capturent les corps gras afin d'éviter qu'ils atterrissent sur les meubles. Pour conserver leur efficacité, ils doivent être nettoyés régulièrement. S'ils sont tous lavables à la main (eau chaude et produit vaisselle), certains ne sont pas compatibles avec le lave-vaisselle. Le filtre à charbon, lui, collecte les odeurs de cuisson quand elles ne peuvent pas être évacuées vers l'extérieur. À n'utiliser que si la hotte est installée en mode recyclage... et à remplacer tous les trois à six mois. ♦

MODE RECYCLAGE Si vous n'avez pas le choix

Le logement peut obliger à une installation en mode recyclage. Elle sera plus bruyante et, le plus souvent, moins performante. En outre, le filtre à charbon coûte cher.

Bosch DWK87FN60

939 €

13,5/20 | ★★

Les conclusions sur ce modèle sont valables pour ceux de Neff et de Siemens qui suivent (lire l'encadré p. 41). L'absorption des graisses et des odeurs est satisfaisante. En outre, le pilotage des différents modes s'avère aisément, tout comme le remplacement des filtres à charbon. Un regret : il faut une application (Home Connect) afin d'accéder à certaines fonctions.



Siemens LC96BFM50

634 €

11,5/20 | ★

Ce modèle est bruyant et il faut appeler le SAV pour remplacer une ampoule. Mais les performances sont au rendez-vous, tant sur l'absorption des graisses que sur l'atténuation des odeurs

(le filtre Clean Air Standard coûte 50 € environ). Ajoutez-y un design soigné, avec un bandeau de commandes à touches sensitives épuré et simple à utiliser. Attention lors de l'installation : aucun gabarit de perçage n'est fourni.



	 14 HOTTES À RECYCLAGE	PERFORMANCES			NIVEAU SONORE MESURÉ	UTILISATION	APPÉCIATION GLOBALE	PRIX (Kit de recyclage ou filtres à charbon inclus)	Note sur 20	€
		Absorption des graisses	Absorption des odeurs	dB(A)						
1	BOSCH DWK87FN60	★★	★★	60	★★	13,5	★★	939		
2	NEFF D85IFN100	★★	★★	60	★★	13,5	★★	939		
3	SIEMENS LC87KFN60	★★	★★	60	★★	13,5	★★	939		
4	MIELE DAH1950	★★	★★	64	★★	12,5	★★	1207		
5	FALMEC LUMENRS1430	★★★	■	60	★	11,7	★	1227		
6	SIEMENS LC96BFM50	★★	★★	67	★★	11,5	★	634		
7	IKEA MATÅSKARE	★★	■	70	★	9,5	★	308		
8	ROBLIN VELOURS 800	★	■	65	★	9	★	999		
9	VALBERG (ÉLECTRODÉPÔT) FIH60MK302C	★★	■■	61	★	8,8	★	110		
10	BOSCH DWK85DK60	■■	■	72	★★	7,4	■	604		
11	ESSENTIELB (BOULANGER) EHDD914NI	■■	■■	70	★★	6,6	■	429		
12	WHIRLPOOL AKR62FLTK	■■	■■	71	★★	6,3	■	499		
13	THOMSON (DARTY) T-PURE 60 BLACK	■■	■■	70	★★	5,8	■	399		
14	BEKO HCA62540B	■■	■■	70	★★	5,2	■	399		

★★★ très bon ★★ bon ★ moyen ■ médiocre ■■ mauvais



TESTÉ ailleurs

Pendant ce temps, nos homologues étrangers mènent leurs propres essais comparatifs.

Suisse BEC PLUS SUCRÉ

Étonnant constat que celui dressé par les équipes traitant du domaine de la santé chez **Bon à savoir**: les fabricants n'intègrent pas la même dose de sucre selon les pays où ils vendent leurs sodas. Le Fanta Orange renferme ainsi 45 g/l de sucre au Royaume-Uni, mais 118 g/l en Italie. Le Pepsi Original ? 46 g/l en Suisse ou en France, et 70 g/l en Autriche. Seul le Coca-Cola Goût original est le même partout...



Autriche À BAS LES MASQUES



Si vous pensiez nettoyer votre visage efficacement, et naturellement, en recourant aux masques d'argile, vous allez être déçu. L'association autrichienne **VKI** a évalué 25 références, parmi lesquelles de grandes marques (Garnier, Kiehl's, Lavera, Neutrogena ou Sisley). Figurez-vous que 22 contenaient trop de métaux lourds : du plomb, du nickel, du chrome et de l'arsenic. Pas très glamour...

Finlande LE RIZ FACILE

Les testeurs de **Kuluttaja** nous facilitent le choix d'un cuiseur à riz. Des neuf modèles étudiés, le Russell Hobbs 27030 est le plus performant : il cuit aussi bien les petites que les grandes quantités (jusqu'à 1,2 kg), s'avère facile à utiliser autant qu'à nettoyer et, à 35 €, il se place parmi les moins chers. Un sans-faute.



Italie PANSEMENTS SANS ENTAILLE



C'est assez rare pour être souligné : il n'y a aucune mauvaise note dans le comparatif dédié aux pansements réalisé par nos confrères **d'Altroconsumo**. Des marques spécialisées (FarmaMed, ConfiDerm) à celles de distributeurs (Carrefour, Coop), toutes les références remplissent leur office. Et leur impact environnemental (emballage, matériaux recyclés) est correct.

Pays-Bas SÈCHE-TIFS, SÈCHE-LARMES

Qui veut s'offrir le meilleur sèche-cheveux selon **Consumentenbond** pourra sécher ses larmes avec en voyant la facture : il faudra débourser 500 € ! C'est le prix du Dyson Supersonic Nural, maniable, efficace et rapide. À moins d'être hypersensible au design, on lui préférera le BaByliss Smooth Pro 2100, qui fait quasiment aussi bien pour... 32 €.



QUE CHOISIR Toujours disponible sur QUECHOISIR.ORG

MATELAS

100 % naturel, à mémoire de forme, ferme, souple ou équilibré... votre nouveau matelas figure sûrement dans notre test. **110 modèles testés**

CAPSULES ET DOSETTES

Toutes les dosettes (type Senseo) et les capsules (compatibles Nespresso) se ressemblent. Mais question goût, authenticité et contaminants, c'est une autre histoire ! **28 références analysées**

TABLETTES TACTILES

Depuis l'apparition de l'iPad, les modèles se sont multipliés et leurs prix font le grand écart, mais la qualité n'est pas toujours là. **122 appareils évalués**

TÉLÉVISEURS

De chez Samsung, LG, Philips ou Sony, des modèles de 32 à plus de 75 pouces, avec la technologie Oled ou LCD, désormais toujours connectés... **237 écrans au banc d'essai**

QUE CHOISIR Plus de 240 tests sur QUECHOISIR.ORG

Des mises à jour en continu

Et les caractéristiques des produits pour trouver celui adapté à vos besoins

Des guides d'achat

Et tous nos conseils et décryptages pour bien choisir

- ALIMENTATION ● HIGH-TECH
- ÉLECTROMÉNAGER ● ÉNERGIE
- AUTO ● MAISON ● TOURISME
- SANTÉ ● BIEN-ÊTRE



ABONNEMENTS

Le piège de la surconsommation

Présentes dans tous les secteurs, les offres proposant l'accès à un service en échange de mensualités fixes finissent par peser lourd sur le budget des ménages. La conséquence d'une stratégie bien huilée des professionnels.

— Par CYRIL BROSSET avec NOÉ BAUDUIN

Un abonnement, ça va, trop d'abonnements, bonjour les dégâts ? Selon la dernière enquête de l'Observatoire de la consommation de l'UFC-Que Choisir, chaque foyer français en aurait contracté six en moyenne ; c'est un de plus que lors de notre précédent sondage, il y a cinq ans.

Et ce pour une enveloppe mensuelle globale de 156 €, un chiffre en augmentation de 20 € par rapport à 2020⁽¹⁾. Et encore, il ne s'agit là que de souscriptions considérées comme facultatives : télécoms, télévision payante, loisirs, programmes de fidélité... Si l'on y ajoute les dépenses contraintes classiques telles que le loyer, l'électricité, le gaz ou les assurances, on atteint 827 € de charges pré-engagées – soit 47% du revenu disponible des ménages calculé par l'Insee, à savoir 1777 € – qui seraient prélevés sur leur compte bancaire à chaque début de mois. Et cette tendance ne semble pas près de s'inverser. «Le marché de l'abonnement ne cesse de progresser, au détriment du crédit qui, lui, est en décroissance», décrypte Renaud Kayanakis, directeur du département télécoms, médias et divertissement au cabinet de conseil Sia Partners.

Considéré comme complexe à mettre en œuvre et engageant, l'abonnement a longtemps été circonscrit à quelques domaines, comme les forfaits mobiles ou les transports en commun. Mais l'arrivée en France de Netflix, il y a 11 ans, a tout changé. La plateforme de streaming vidéo a profité de la dématérialisation des procédures de contractualisation et de la hausse des débits internet pour présenter une offre inédite reposant sur un prix attractif et des contenus spécifiques. En quelques années, elle a réussi le tour de force de faire payer les Français chaque mois afin qu'ils accèdent à des

longs métrages, des séries, des documentaires, etc., très souvent exclusifs. Avant elle, seule Canal+ y était parvenue, à coups de films récents et de matchs de football. Aujourd'hui, plus de 30% des ménages hexagonaux ont souscrit à Netflix, qui se place loin devant la chaîne cryptée. Le géant américain a même fait des émules. Amazon Prime, Disney+, Canal+ Séries, Apple TV+... des concurrents ont vu le jour, tous avec un certain succès. Désormais, 47% des foyers seraient abonnés à au moins une plateforme de programmes à la demande. Et difficile d'imaginer un quelconque retour en arrière. Netflix et ses rivales ont su créer un besoin dont nous ne sommes plus prêts à nous passer.

Tous les secteurs impactés

Cet engouement pour le streaming vidéo a fait l'effet d'un électrochoc chez de nombreux professionnels, qui ont pris conscience que l'abonnement permettait d'attirer les clients tout en leur garantissant des revenus réguliers et en réduisant leurs coûts de prospection. Résultat, depuis quelque temps, les offres inondent le marché dans tous les secteurs. Il est possible de souscrire un abonnement pour écouter autant de musique que l'on souhaite sans publicité, trouver l'âme soeur sur un site de rencontres, ne plus régler des frais de livraison quand on commande sur des plateformes d'e-commerce. On peut également, en échange de mensualités, recevoir chez soi, à intervalles réguliers, des denrées alimentaires (poisson, vin, légumes, repas préparés, capsules de café...) ou des produits divers et variés, tels que des chaussettes, des cartouches d'encre ou des cosmétiques (lire notre article sur >>>



PROCESSUS DE RÉSILIATION Il y a de tout



DMP/ISTOCK : V. VOEGTLIN/LALSACE-MAXPPP ; F. KOBIDNA-MAXPPP ; ND3000/ISTOCK

Si prendre un abonnement est toujours simple, y mettre fin s'avère souvent nettement plus compliqué. Enfin, tout dépend du service choisi. Chez certains, cela se fait en quelques clics sur votre espace personnel. C'est le cas notamment de Netflix et des autres plateformes de streaming.

Chez d'autres, par contre, le chemin est semé d'embûches. Des professionnels n'hésitent pas, par exemple, à imposer des conditions d'annulation drastiques pour vous retenir. À l'instar de Canal+, chez qui la résiliation ne peut s'effectuer qu'à chaque date anniversaire. D'autres encore vous

obligeront à passer par leur service client (qui tentera de vous convaincre de rester), répondront tardivement à votre demande ou multiplieront les messages moralisateurs, comme certains sites proposant des box beauté (lire p. 52). Pourtant, depuis septembre 2023, les particuliers

sont censés pouvoir résilier n'importe quel service en trois clics (décret n° 2023-417). Cette mesure s'applique à tous les contrats de consommation, en cours ou à venir, signés sur Internet ou en boutique, dès lors que le professionnel propose la possibilité d'y souscrire en ligne.

VOS ABONNEMENTS COM

>>> les box beauté p. 52). Des forfaits sont aussi proposés à ceux qui veulent faire réparer leur électroménager «gratuitement», qui souhaitent louer des meubles ou des appareils électroniques plutôt que de les acheter, qui se servent de vélos ou de trottinettes en libre service afin de se déplacer ou qui désirent accéder en illimité à un cinéma, à une salle de sport ou à un parc d'attractions.

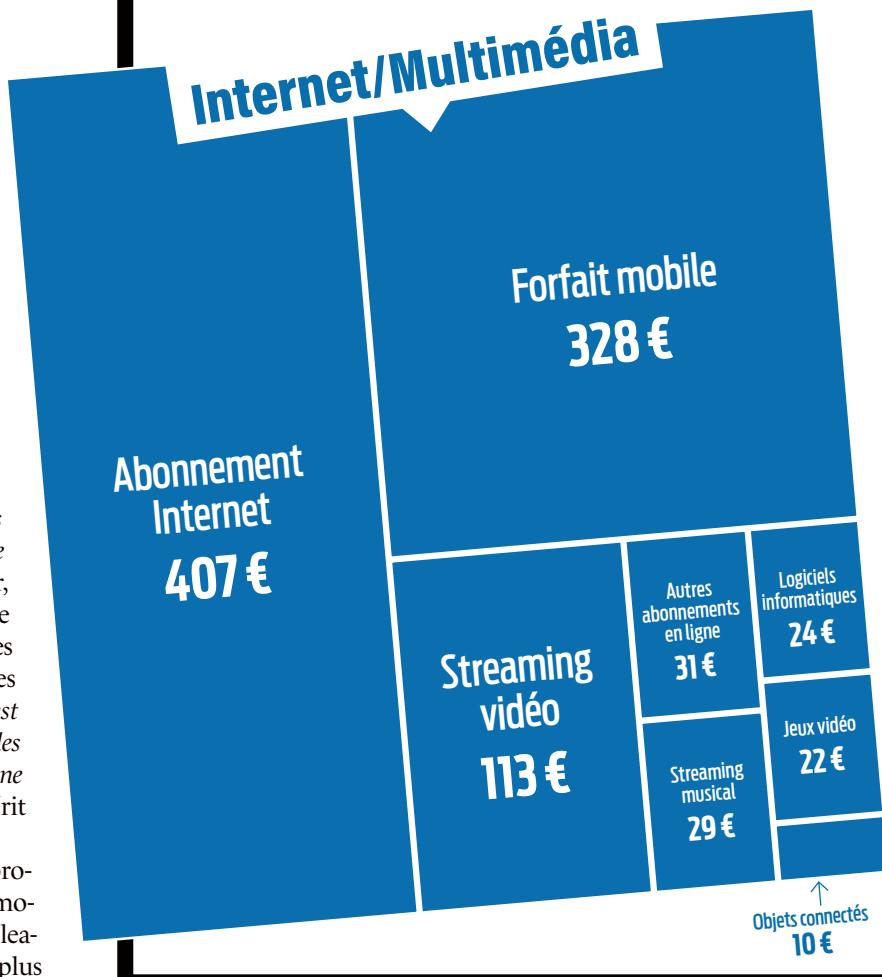
Des motivations variées

Pour les entreprises qui les lancent, ces abonnements peuvent toutefois cacher d'autres ambitions. Certaines ont la volonté de rendre les clients captifs, de façon qu'ils n'illent pas voir ailleurs. «*Dans un contexte où la concurrence est plus féroce que jamais et où les consommateurs sont de plus en plus volatiles, fidéliser sa clientèle constitue un enjeu de taille*», indique Marc Lolivier, délégué général de la Fédération du e-commerce et de la vente à distance (Fevad). Il a constaté ces dernières années une recrudescence des formules d'abonnement chez les webmarchands. «*C'est encore plus vital s'agissant des sociétés du secteur des loisirs, car elles sont souvent les premières à pâtir d'une baisse du pouvoir d'achat des ménages*», renchérit Renaud Kayanakis, de Sia Partners.

D'autres y trouvent une manière d'écouler des produits coûteux, à l'instar des constructeurs automobiles qui mettent plus en avant leurs offres de leasing que l'achat au comptant. Le résultat est là: plus de la moitié des véhicules neufs sont désormais acquis dans le cadre d'un contrat de location avec option d'achat (LOA). D'autres encore y voient un moyen de rationaliser leurs coûts de production et d'accroître leurs revenus. À l'image de BMW, la marque de voitures allemande, qui installe des sièges chauffants, des feux anti-éblouissement ou des caméras embarquées sur la plupart de ses modèles, mais ne les active que sur ceux des clients ayant souscrit une option payable chaque mois.

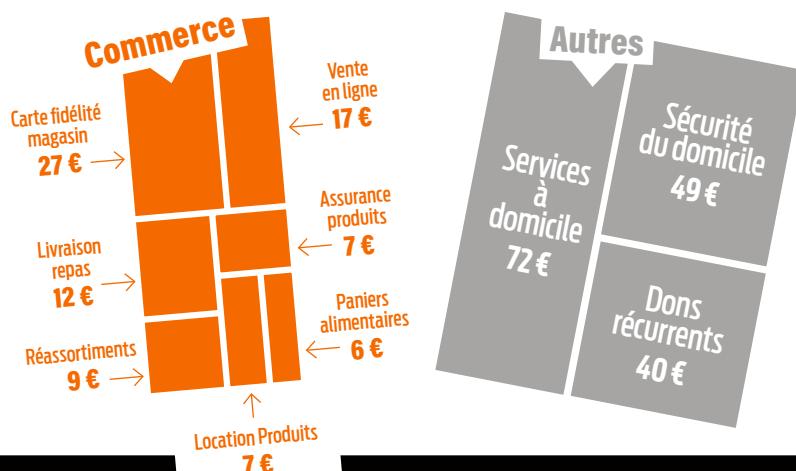
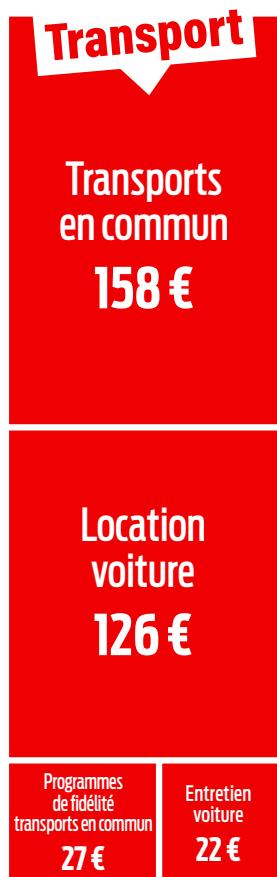
Un équilibre subtil à trouver

«*L'abonnement est plus adapté aux services qu'aux produits dans la mesure où ces derniers peuvent nécessiter de la manipulation. Cependant, dans l'absolu, tout peut être vendu ainsi*, précise Renaud Kayanakis. *Il suffit d'échafauder le bon modèle économique.*» Alors, c'est quoi, la formule idéale? Plusieurs règles sont à respecter par les entreprises. La première: le montant de chaque mensualité doit être assez bas et l'offre à laquelle elle donne accès, suffisamment riche pour que le client se rende compte immédiatement de l'intérêt d'y souscrire. Cependant, mieux vaut qu'il ne découvre pas, après l'avoir signé, que le contrat est truffé de restrictions, ce qui arrive parfois. Deuxième condition: que les clients restent abonnés



longtemps. Ce n'est que de cette façon que la rentabilité sera assurée. Sauf que, là encore, des professionnels ne jouent pas le jeu, en imposant par exemple un engagement minimal de 12 mois, une reconduction tacite annuelle ou une procédure de résiliation compliquée (lire l'encadré p. 45). Enfin, il ne faut pas que tous les abonnés utilisent pleinement le service. «*Le modèle économique de ces formules intègre le fait qu'une partie des clients recourent peu, voire pas du tout au service*, note l'expert. *C'est une condition indispensable pour être capable de proposer des tarifs intéressants aux gros consommateurs.*» Et si des clients ne se souviennent plus qu'ils ont pris un abonnement, c'est encore mieux. L'Observatoire de la consommation a cherché à mesurer l'ampleur de ce phénomène d'omission. Pour cela, nous avons demandé aux répondants combien, selon eux, ils pensaient avoir contracté d'offres. Puis nous les avons invités à les dénombrer plus scrupuleusement, relevés bancaires à l'appui. Résultat: alors qu'ils pensaient en avoir 3,5 en moyenne pour un total de 98 € par mois, les Français en ont en réalité 6, pour un coût de 156 € mensuels. D'ailleurs, 40% des répondants reconnaissent, après vérification, qu'au moins un de leurs abonnements est inutile.

BIEN VOUS COÛTENT-ILS PAR AN ?



Dans la majorité des cas, ils ont oublié qu'ils l'avaient souscrit ou repoussaient sa résiliation en raison d'un manque de temps ou de la complexité des démarches.

Des hausses de tarifs insidieuses

Si les abonnements sont toujours plus nombreux, ils sont aussi de plus en plus chers. La preuve, une fois encore, avec Netflix. Après avoir capté et séduit des millions d'abonnés grâce à des prix attractifs et à des offres promotionnelles comme le premier mois gratuit, la plateforme de streaming vidéo a fait évoluer sa stratégie en s'engageant dans une lutte contre le partage abusif des codes d'accès et en accélérant l'augmentation de ses tarifs. En 10 ans, sa formule à deux écrans et sans publicité est passée de 8,99 € à 14,99 € par mois, soit une hausse de 67%. L'offre basique avec publicité, lancée plus récemment, s'est, elle, renchéri de 2 € en avril dernier, pour atteindre 7,99 € par mois (+ 33%).

Bien sûr, il ne s'agit que de petits montants, mais en s'additionnant, ils finissent par représenter une somme élevée. D'autant que les Français n'hésitent plus à opter pour plusieurs offres proposant des services similaires. On estime,

À en croire l'enquête de l'Observatoire de la consommation de l'UFC-Que Choisir, les Français consacraient 156 € par mois, soit 1872 € par an, à leurs abonnements facultatifs. Bien sûr, il ne s'agit que d'une moyenne, certains foyers dépensant bien plus que d'autres. Toutefois, cette somme est assez importante et près de sa moitié est dédiée aux offres numériques.

Certaines sont incontournables, comme le forfait mobile, d'autres en passe de le devenir, tel le streaming vidéo. La mobilité constitue le deuxième grand poste, la diversification des modes de transport (location de vélos ou d'autos en libre service, covoiturage...) multipliant les possibilités. En troisième position: les loisirs, notamment grâce au succès des salles de sport. Les services à domicile et à la sécurité occupent une place non négligeable. Les box loisirs et les formules de réapprovisionnement régulier de produits sont plus anecdotiques, mais finissent par peser. Ce sont d'ailleurs celles-là que les consommateurs sont les plus disposés à résilier.

par exemple, qu'ils sont désormais abonnés, en moyenne, à 2,2 plateformes de streaming vidéo, contre seulement 1,8 il y a trois ans. Les fans de football à la télévision sont eux aussi obligés de prendre au moins deux abonnements s'ils ne veulent rater aucun match des clubs français: DAZN et RMC Sport pour la Ligue 1 puis Canal+ pour la Ligue des champions, et d'autres encore si les championnats étrangers les intéressent. Également touché par la démultiplication des offres, le secteur de la mobilité. Désormais, disposer d'une carte ou d'un pass permettant d'emprunter les transports en commun n'empêche pas, en parallèle, de souscrire à des services de vélos, de trottinettes ou d'autos en libre service. Toutes ces formules, prises individuellement, ont beau être abordables, une fois ajoutées les unes aux autres, elles grèvent le budget des ménages (lire l'encadré ci-dessus). «*On a toujours la possibilité de révoquer les abonnements s'ils pèsent trop lourd, ce qui n'est pas le cas des crédits à la consommation, tempère Renaud Kayanakis. Les arrêter peut générer de la frustration, mais le risque de surendettement reste limité.*» ◆

(1) Cette année, nous n'avons pas intégré les services bancaires, considérant ces frais comme des dépenses contraintes.

TRAFIG DE BOIS

« On n'imagine pas se faire voler une forêt ! »

Des criminels rasent à blanc des forêts privées, sans demander l'autorisation à quiconque. Les premières affaires ont été portées devant les tribunaux, en Ariège ou dans le Grand Est. Fransylva, fédération de propriétaires, craint que ces vols de forêts ne soient sous-estimés.

Par FABRICE POULIQUEN

En appuyant sur chaque mot pour souligner l'improbabilité du vol de bois dont elle a été victime, Danielle Segato s'indigne: «*Ils ont tout rasé !*» On ne parle pas, ici, de bûches entreposées au fond du jardin en attendant de brûler dans la cheminée. Non, cette retraitée ariégeoise s'est fait voler 300 sapins bien enracinés sur sa terre d'un hectare (ha) en décembre 2020, à Perles-et-Castelet (09). «*En moins de 48 heures, ils ont tout coupé et évacué les grumes. On n'imagine pas se faire voler une forêt !*», témoigne-t-elle. Ce massacre à la tronçonneuse a ensuite continué alentour. Ce n'est que fin février 2021 que des voisins, alertés par des bruits sur leur parcelle, y ont mis fin.

Confondue, l'entreprise forestière espagnole dirigée par Manuel Bautista aura eu le temps de dérober plus de 400 arbres, dont des chênes centenaires, sur une quinzaine de terrains privés. Et de vendre le bois à des scieries de l'autre côté de la frontière.

Même si les faits remontent à près de cinq ans, les propriétaires abusés n'ont toujours pas reçu un centime d'indemnisation. En février 2023, lors de son procès en appel à Toulouse (31), Manuel Bautista a écoper de deux ans de prison avec sursis et de plusieurs dizaines de milliers d'euros d'amende. En décembre dernier, le tribunal correctionnel de Foix (09) l'avait également condamné à verser 300 000 € aux victimes. «*Mais, là encore, il a fait appel. Un quatrième procès devrait se tenir à la fin de l'année*», fulmine Danielle Segato, qui espère que ce soit le dernier et que le prévenu ne s'en tire pas à bon compte. Dans ces conditions, pas simple de tourner la page. «*Rien que pour remettre ma parcelle en état, les devis avoisinent les 60 000 €, poursuit-elle. Et il faudra ajouter le coût de la replantation que je n'ai pas encore fait chiffrer.*» Bien qu'inraisemblable, cette affaire est-elle si hors norme ? Début avril, Fransylva, la Fédération des syndicats de forestiers privés de France, a ouvert une ligne téléphonique d'urgence.

L'objectif est double: accompagner les victimes dans leurs démarches jusqu'au dépôt de plainte et quantifier finement l'ampleur de ce phénomène, qu'elle craint plus répandu que les affaires dont elle a connaissance.

Des propriétaires qui s'ignorent

D'une part, la forêt privée française – 75 % de la surface forestière en métropole, soit un peu plus de 13 millions d'ha – est très morcelée. Elle appartient à 3,5 millions de propriétaires particuliers, dont près de 3 millions possèdent moins de 4 ha.

Parmi eux, certains ignorent détenir une parcelle, ou habitent trop loin de celle-ci pour la visiter fréquemment. D'autre part, les cours de certaines essences d'arbres se sont envolés ces dernières années, en particulier le chêne, très coté en Chine, dont les prix ont augmenté de 50% en 10 ans. De quoi ouvrir l'appétit des malfrats, et pas seulement en Ariège. La région Grand Est semble également exposée. Rien qu'en Moselle, Fransylva a recensé une quarantaine de victimes. Une enquête menée dans le nord de ce département a abouti, fin janvier 2023, à la condamnation en première instance d'un ancien dirigeant d'un groupement forestier. Il s'est vu infliger deux ans de prison, dont un avec sursis, pour avoir vendu des arbres poussant sur des parcelles qui n'étaient pas à lui, et coordonné leurs coupes. Montant estimé du préjudice: 500 000 €. À l'heure où nous écrivons ces lignes, le procès en appel doit se tenir le 18 juin, selon Didier Daclin, président de Fransylva Moselle.

En 48 heures, ils ont tout coupé et fait évacuer le bois

Les stratégies criminelles s'affinent

En Meuse, à une centaine de kilomètres de là, une quinzaine de propriétaires forestiers ont porté plainte en octobre dernier après avoir, eux aussi, découvert un beau jour leurs terrains dépouillés. Les investigations sont toujours en cours. Au fil de ces affaires, Arnaud Apert, conseiller forestier pour



La parcelle de Danielle Segato, en Ariège, avant et après le passage des malfrats.

la chambre d'agriculture de la Meuse, parvient à cerner le profil des malfaiteurs, «très bons connaisseurs du monde forestier». Première étape: épucher le cadastre. «Ils repèrent les petites forêts isolées, éloignées en particulier des grands massifs gérés par des forestiers salariés qu'ils risqueraient d'alerter», présume-t-il. Ils évitent, par exemple, la proximité des forêts publiques gérées par l'Office national des forêts (ONF).» Ensuite, tout va souvent très vite. «En moins de 24 heures, la parcelle peut être rasée et les arbres sont évacués», confirme-t-il. Direction les ports belges ou néerlandais, puis départ vers... la Chine?

«Probable, oui. Toutefois, en Meuse, des bois volés ont aussi été vendus à une scierie locale, ce qui a permis d'ailleurs de faire avancer l'enquête», rappelle le conseiller forestier. Outre cette stratégie, Didier Daclin en identifie deux autres, plus sournoises.

Comment se protéger contre les pillages ?

Pour se prémunir des vols, Fransylva, fédération de propriétaires forestiers, préconise de visiter souvent sa parcelle. La vigilance collective, entre voisins, aide aussi. «Mieux vaut connaître les propriétaires des terrains alentour et se manifester auprès d'eux», estime Antoine d'Amécourt, le président de Fransylva. Lorsqu'ils vont sur

leur domaine, ils regardent ce qui se passe dans le vôtre et vous alertent en cas de coupes suspectes.» Dans certains massifs morcelés, on s'accorde parfois sur un plan de gestion concerté, afin de mettre en cohérence les coupes et travaux sur les parcelles. Là encore, ça complique la tâche des trafiquants.

La première est le vol par escroquerie: «Les trafiquants localisent des propriétaires forestiers faciles à abuser, notamment en raison de leur âge avancé. Ils les harcèlent jusqu'à ce qu'ils leur cèdent leur parcelle à un prix ridicule, puis la rasent au plus vite», détaille le président de Fransylva Moselle. La seconde, le vol par dépassement de limites, se combine parfois avec la première: «Après avoir acquis puis rasé un terrain, ils en profitent pour prélever quelques arbres sur ceux des voisins, en espérant que cela passe inaperçu. En abattant un chêne par-ci, par-là, on remplit très vite un camion», précise notre interlocuteur.

Vols d'arbres passant sous les radars

Quel que soit le modus operandi, le résultat est toujours le même. «S'ils ne s'intéressent qu'aux arbres à forte valeur ajoutée, les chênes en particulier, ces criminels les coupent sans aucune précaution et saccagent tout autour», constate Arnaud Apert. Là où s'élevaient jadis leurs forêts, les victimes tombent sur des paysages lunaires. «Moralement, c'est très dur», souligne Danielle Segato, qui se souvient des journées passées en famille entre ses sapins et de l'importance qu'attachait son défunt mari à ce coin de nature. Fransylva estime que ces vols et escroqueries en forêt restent encore trop sous les radars des pouvoirs publics. La fédération demande l'accélération des procédures judiciaires et l'alourdissement des amendes encourues. Elle souhaite aussi la création d'une cellule familiarisée à ce type de délits sur tout le territoire, qui mobiliserait le renseignement, les forces de l'ordre et les douanes. Elle compte sur la mise en place du numéro d'urgence et ses retombées pour être entendue du gouvernement. Fin avril, ce dispositif avait permis de recueillir une dizaine de témoignages supplémentaires, qui étaient alors en cours d'analyse. ♦

CRÈMES SOLAIRES

Un an plus tard...

Notre test sur une sélection de références montre que la plupart des crèmes solaires sont utilisables deux étés de suite.

— Par **FABIENNE MALEYSSON**

En quête de crème solaire avec le retour des beaux jours, nous sommes nombreux à retrouver dans nos placards des tubes datant de l'été dernier. Sont-ils encore bons pour le service ou y a-t-il un risque à les employer? C'est ce que nous avons testé, avec nos partenaires des autres associations de consommateurs européennes, sur huit crèmes bien notées lors de nos précédents essais. Il s'agissait d'un « coup de sonde », et toutes les marques ne sont pas disponibles en France. Nous parlerons par conséquent de l'ensemble, sans citer de références. Aucune d'entre elles n'avait sa date limite d'utilisation dépassée et toutes affichaient une période après ouverture – PAO, symbolisée par un tube ouvert – d'au moins 12 mois. Nous les avons soumises à un régime reproduisant les conditions réelles d'usage. Elles ont d'abord passé plusieurs heures à 4 °C, comme dans la soute d'un avion, puis deux semaines à 40 °C et une autre sous UV artificiels à 30 °C, mimant la chaleur et l'ensoleillement subis à la plage, avec des prélèvements réguliers de produit. Ensuite, nouveau passage à 4 °C, comme pour un vol retour, et enfin un séjour de 13 mois à 20 °C, soit une durée totale proche de 14 mois. À l'issue de ce traitement sans ménagement, nous avons contrôlé leur apparence et mesuré les indices de protection UVB et UVA. Résultat: six soins solaires sur les huit n'ont pas bougé.

Parmi les deux défaillants, l'un présentait un aspect déphasé, les parties grasse et aqueuse s'étant séparées.

Sentir et observer

On peut donc se servir d'une crème qui a l'air normale un an après. À l'inverse, on s'en gardera en présence d'indices de dégradation. Commencez par faire appel à votre odorat. Si le produit sent le rance ou toute autre odeur suspecte: à la pouille! Non seulement il risquerait de ne pas être efficace, mais il pourrait provoquer des irritations de la peau. Seconde vérification: la texture doit être intacte. Si c'est de l'huile qui sort du tube et non de la crème, pas d'hésitation: on le jette. Et ce d'autant plus que certains filtres ne sont solubles que dans l'eau ou que dans l'huile. Quand les deux phases sont dissociées, on est susceptible de n'appliquer que la partie dont ces filtres sont absents. Après ces précautions d'usage, au cas où, malgré une utilisation conforme à vos habitudes, un coup de soleil apparaîtrait

tout de même, débarrassez-vous de la crème. Pour maximiser les chances de la conserver correctement, ne la rangez pas dans la salle de bains, mais dans un endroit moins humide. Et inscrivez dessus sa date d'ouverture tout en ayant à l'esprit que la PAO demeure une valeur approximative. Quand elle indique 12 mois, notre test montre qu'on est en mesure de la garder deux mois de plus. Par contre, s'en servir trois étés de suite serait probablement exagéré. Ces conseils souffrent deux exceptions. Primo, les références contenant de l'octocrylene. Nous ne les incluons plus dans nos tests comparatifs, précisément parce qu'au fil du temps ce filtre UV se dégrade et donne naissance à un composé toxique. Si votre crème en comporte, ne la réemployez surtout pas. Secundo, nous ne pouvons pas nous prononcer sur les soins solaires bios qui n'incorporent pas de filtres chimiques, mais des équivalents mécaniques tels que le dioxyde de titane ou l'oxyde de zinc. Comme, dans nos bancs d'essai, ils ne font jamais partie des références les plus efficaces, aucun n'a été intégré dans cette mise à l'épreuve. ♦

On se repasse le tube de l'été dernier?



PRÊTS TOXIQUES

Condamnations en série

Les tribunaux condamnent quasi systématiquement les banques dans les procès intentés par des victimes de prêts immobiliers en francs suisses.

— Par ÉLISA OUDIN

A près BNP Paribas, les autres banques françaises sont rattrapées par la justice dans le scandale des «prêts toxiques». À l'instar de BNP Personal Finance, devenue Cetelem, beaucoup d'entre elles ont commercialisé, en 2008 et 2009, des prêts immobiliers indexés sur le franc suisse sans en expliquer le risque très élevé aux particuliers. C'est le cas du Crédit mutuel, du Crédit agricole et du CIC, dont la Lyonnaise de banque.

Celle-ci est d'ailleurs concernée par le dernier jugement en date, un arrêt du 27 mars 2025 de la cour d'appel de Lyon (69) qui a annulé un emprunt contracté en francs suisses par des frontaliers, estimant que cet établissement avait manqué à son devoir d'informer. Rappelons que, dès 2009, l'euro avait dévissé face à la devise helvète. Le coût réel des crédits avait alors explosé, plongeant un grand nombre de familles dans une spirale d'endettement. «La cour d'appel lyonnaise indique ici avec fermeté que, dans le cadre des prêts libellés en francs suisses, la banque était tenue à un devoir d'information claire, exhaustive et compréhensible», analyse l'avocate Anne-Sophie Ramond, qui a défendu des victimes. Le Crédit mutuel a, lui, été sanctionné le 12 juillet 2023 par la Cour de cassation, et le Crédit agricole, le 31 janvier 2024, par la cour d'appel de Lyon – déjà elle!

Avancée significative

Pour les crédits en francs suisses, les juges punissent désormais systématiquement la pratique des banques consistant à livrer l'information de telle façon que celle-ci se révèle, en pratique, incompréhensible



pour les consommateurs. La juridiction rhodanienne précise ainsi que «l'exigence de clarté et d'intelligibilité ne se réduit pas au seul caractère compréhensible sur les plans formel et grammatical».

Justice européenne

D'ailleurs, la dérive ne touche pas que ces prêts en francs suisses. Les éléments essentiels d'autres produits sont souvent invisibles (noyés au milieu de dizaines de pages) ou trop techniques pour être utiles aux clients. «Les avocats des emprunteurs ont beaucoup bataillé, depuis 15 ans, afin de défendre cet impératif de lisibilité des clauses des crédits immobiliers. Les tribunaux sont de plus en plus attentifs à ce que l'information portant sur les caractéristiques essentielles du prêt soit bien adaptée et personnalisée», se réjouit M^e Ramond. Précisons que pour vendre des crédits en francs suisses, les banquiers avaient insisté sur leur sécurité, en mettant en avant la grande

stabilité de l'euro face à la monnaie de nos voisins, mais en «oubliant» de signaler que des rumeurs inquiétantes, qui prévoyaient de fortes turbulences, circulaient déjà dans le milieu bancaire.

La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a joué un rôle décisif dans cette affaire. Le 11 juin 2021, à la demande de consommateurs, elle a été saisie par plusieurs juges civils français de questions préjudiciales sur la conformité au droit européen des contrats de crédits en francs suisses. Et elle s'est montrée beaucoup plus exigeante que notre Cour de cassation! Elle a considéré que les clauses des prêts en francs suisses n'étaient ni claires ni compréhensibles. Les magistrats européens ont relevé, entre autres, que l'exigence de transparence du professionnel impliquait que les clients aient été avertis du contexte économique susceptible d'avoir des répercussions sur les variations du taux de change; ce qui n'était pas le cas.

Leur message a été bien reçu en France, où la justice se montre désormais plus sévère. Ces trois dernières années, les décisions rendues par nos tribunaux ont été plus favorables aux particuliers ayant souscrit des prêts toxiques. ♦

Les banquiers avaient «oublié» de signaler les risques très élevés

BOX BEAUTÉ

C'est loin d'être la crème de la crème !

Les vendeurs d'abonnements mensuels à des coffrets de cosmétiques font miroiter des avantages trop souvent illusoires. Nous en avons évalué six.

— Par FABIENNE MALEYSSON

C''est un peu comme une pochette-surprise que l'on recevrait chaque mois. Les box beauté auxquelles on souscrit sur Internet proposent de faire découvrir de nouvelles marques, bien sûr particulièrement efficaces et agréables à utiliser, à des prix sacrifiés. Alléchant ! Mais la promesse est-elle tenue ? Nous nous sommes abonnés à six boîtes pendant deux mois, afin de juger par nous-mêmes de leur contenu et de leur politique commerciale. Bilan, l'intérêt ne saute pas aux yeux. La surconsommation est patente, et le fil à la patte, généralement difficile à dénouer.

➔ FINS DE SÉRIE ET INVENDUS

Le marketing varie selon les cas. My Little Box joue sur l'attrait de l'inattendu: «*Tous les mois, recevez les surprises qui vont vous coller le frisson*» (rien que ça !). Blissim et Glowria mettent plutôt en avant les économies potentielles. Les autres voudraient nous convaincre que les références ont été soigneusement sélectionnées, et que c'est un privilège de les tester. «*Des produits triés sur le volet de marques niches ou iconiques*», promet Prescription Lab. «*Nous parcourons la France entière pour dénicher et vous faire découvrir le meilleur de la Cosmétique Française Bio/Naturelle*», assure Biotyfull Box, majuscules à l'appui. En creusant, on s'aperçoit que pour toutes les références évaluées – à l'exception de My Little Box –, il s'agit trop souvent de bien autre chose. On écoute des fins de série ou des produits d'entreprises ayant mis la clé sous la porte. On déconditionne des coffrets invendus et on en commercialise les éléments séparément. On traite avec des entreprises qui n'ont de professionnel que le nom, et dont les sites surréalistes ou contrevenant à plusieurs obligations

légales laissent perplexe... Bref, en guise de dénicheurs de pépites, on a plutôt l'impression d'avoir affaire à des destockeurs. De plus, l'argument selon lequel les petites sociétés artisanales ou particulièrement «vertes» profiteraient de cette mise en avant est fallacieux. Ainsi, comme le résume Alice Roux, fondatrice de Denovo, une marque de cosmétiques naturels vendus en ligne, soit les box sont connues et il faut leur fournir gratuitement (!) les produits à plusieures centaines de milliers d'exemplaires, ce qui n'est pas envisageable pour une TPE, soit elles sont elles-mêmes confidentielles et achètent aux fabricants à bas prix, mais touchent trop peu de clientes potentielles. L'entrepreneuse en a fait l'expérience: le retour sur investissement promis n'a pas du tout été au rendez-vous. «*J'ai collaboré avec Biotyfull Box et je n'ai vu aucun frémissement des visites sur mon site*», assure-t-elle.

➔ DES INGRÉDIENTS INDÉSIRABLES

Malgré les nombreuses allégations sur le mode «nous sélectionnons soigneusement des produits sans ingrédients controversés», aucune des boîtes déballées ne se distingue par des listes de composants particulièrement vertueuses. Ces dernières ressemblent à ce que nous rencontrons lors de nos essais comparatifs, ni plus ni moins. Les deux coffrets prétendent bio – alors que leurs cosmétiques sont loin de l'être tous – sont logés à la même enseigne que les autres sur ce plan. Concrètement, plusieurs ingrédients sont trop récurrents à notre goût. Il s'agit notamment de ceux susceptibles de se présenter sous forme nanométrique, d'où des incertitudes sur leur sécurité: mica, dioxyde de titane, >>>



Blissim

PRIX 17,90 €/mois.

LA PROMESSE La box beauté numéro 1 en France.

TENUE ? Faute de réponses de la part de la marque et de la majorité de ses concurrents, impossible de vérifier cette assertion qui, de toute façon, ne dit strictement rien de la qualité des produits.

LES PRODUITS Un accessoire ou un complément alimentaire et quatre cosmétiques en général

de petite dimension, type « voyage » ou échantillon. Pardon : « miniature », comme on dit dans le secteur.

LE PIRE Un complément alimentaire au mode d'emploi absurde (lire p. 54). Et l'omniprésence de produits n'existant pas sous le même format par ailleurs, d'où une comparaison de prix impossible.

DÉSABONNEMENT Il faut s'y reprendre à plusieurs fois, en subissant les incitations à garder l'abonnement pour ne pas mettre fin à « une si belle aventure » (sic).



Biotyfull Box

PRIX 39,90 €/mois.

LA PROMESSE La box beauté bio numéro 1 en 100 % full size, (aux produits de taille normale, ni « voyage » ni échantillon).

TENUE ? Non, sur les 10 reçus, seuls 2 étaient bios. Le discours est très ambigu, mettant sans cesse en avant le bio, ne serait-ce que dans le nom de la box, et précisant seulement ici ou là : « bio/naturel ». Les deux sont pourtant bien différents.

LES PRODUITS Cinq soins au format vente, mais certains bien peu généreux, à l'instar de ce gel douche de 75 ml au lieu de 250 ml en règle générale. Sauf exception, ils sont de marques peu connues, voire

ultraconfidentielles, l'une étant commercialisée par un institut cannois. Plusieurs sont présentés comme des « exclusivités », alors que leur fabricant les vend.

LE PIRE Un gommage avec huit allergènes, deux colorants possiblement « nanos » et une substance extrêmement préoccupante pour l'environnement.

DÉSABONNEMENT Tout est mis en œuvre pour le décourager (« Ne vous désabonnez surtout pas maintenant ! »), en faisant miroiter divers bénéfices, dont « de gros cadeaux ». Et si la cliente persiste, on lui propose avec insistance de suspendre le contrat plutôt que le résilier.



Trop d'accessoires sans intérêt



My Little Box

PRIX 19,90 €/mois.

LA PROMESSE La seule box beauté, mode et déco.

TENUE ? Oui, mais elle n'est pas très engageante.

LES PRODUITS Le concept est un peu différent des autres, mêlant beauté et accessoires pour la maison ou vestimentaires, à l'utilité qui ne saute pas aux yeux. Exemple : des manchons pour retenir l'eau quand on fait sa toilette (il fallait y penser !) ou encore une serviette pour cheveux

qui bouloche. À côté de ça, trois cosmétiques, parfois de taille normale, parfois en format voyage, souvent de marques plutôt installées.

LE PIRE Un lait qui cumule un ingrédient soupçonné de perturbation endocrinienne, six allergènes et un composant extrêmement préoccupant pour l'environnement.

DÉSABONNEMENT La seule box de notre sélection pour laquelle la désinscription est simple et rapide.



A. LECOMTE

>>> oxydes de fer, etc. Ici et là, on rencontre même quelques perturbateurs endocriniens. Et, surtout, les allergènes sont partout ! C'est d'autant plus problématique que le principe même des box veut que l'on essaye plusieurs références nouvelles chaque mois.

Les risques de sensibilisation sont donc réels. «*Plus l'on est en contact avec des cosmétiques différents, plus l'on est à risque de développer un eczéma*, rappelle la docteur Camille Leleu, dermatologue au CHU de Dijon (21). *Les allergènes issus des parfums, en particulier, sont fréquemment retrouvés lorsque l'on fait un bilan chez un patient.*» Ce sont également ceux que nous avons repérés, souvent en nombre dans le même produit. Or, chacun peut devenir allergique à tout âge. «*Ce n'est jamais à la première application que l'on réagit*, précise la médecin. *Les symptômes peuvent se déclencher dès la deuxième fois, ou à plus long terme.*»

→ COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES MALVENUS

En s'abonnant à une box beauté, on s'attend à recevoir des cosmétiques. Pourtant, d'autres articles s'invitent souvent⁽¹⁾. Autant on peut concevoir l'envie de tester de nouveaux produits de beauté, autant le reste relève clairement du superflu, même si, dans notre société de pléthora, nous avons tendance à l'oublier. Mug, barrettes, minitrousse de toilette: il est rare qu'on n'en possède pas déjà suffisamment. Toutefois, le plus choquant reste la présence relativement fréquente de compléments alimentaires, produits mal encadrés et potentiellement dangereux. «*Ils sont supposés compléter une alimentation carencée. Or, par définition, les marques qui proposent ce type de coffrets ignorent le statut nutritionnel de celles qui les reçoivent*», pointe Irène Margaritis, adjointe au directeur à l'évaluation des risques à l'Agence de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). *Ça n'a vraiment aucun sens et participe à la banalisation de ces produits qui ne sont pas anodins.*»

Prescription Lab inclut un complément à base d'échinacée, supposée améliorer l'immunité, mais cette plante ne doit pas être consommée si l'on souffre d'une pathologie du système immunitaire ! Elle peut également occasionner des réactions allergiques sévères, jusqu'à la crise anaphylactique. Chez Blissim, on en trouve un avec de la vitamine D, dont un seul gummie couvre, selon l'étiquetage, cinq fois les apports journaliers recommandés... avec le conseil d'en prendre deux par jour à partir de trois ans. Du délire ! La scientifique demeure interdite devant une telle absurdité : «*C'est scandaleux ! Il faudrait que tout le monde comprenne que dépasser ces valeurs repères n'a aucun intérêt et ne peut que présenter des risques.*» En outre, le principe même de proposer à la clientèle des produits qu'elle n'a pas commandés, dont elle n'a donc pas besoin, a quelque chose d'anachronique dans un contexte où l'objectif de transition écologique est, dans les discours, largement partagé.

→ NI ÉCONOMIQUE NI ÉCOLOGIQUE

«*C'est vraiment surprenant que ce type de marché existe encore aujourd'hui, alors qu'on est tous censés aller vers une consommation plus responsable, qui génère moins de déchets et moins de pollution*», s'étonne d'ailleurs Valérie Guillard, professeur de marketing à l'université Paris-Dauphine. Côté détritus, les box se posent là, avec la boîte elle-même, le suremballage en carton, du papier pour caler les articles, des prospectus de pub et même, chez Biotyfull Box, une présentation par cosmétique sur un support façon carte à jouer. Sans parler de la livraison qui augmente les émissions de CO₂ pour peu que l'on fasse habituellement ses courses à pied ou en transports en commun – ce qui n'est pas rare, selon les études sur la mobilité.

Cependant, le problème tient surtout à la surabondance de produits non nécessaires. Plusieurs clientes interrogées nous ont avoué avoir jeté, au bout de quelques mois, pas mal de tubes tout juste entamés, voire jamais ouverts. Le fait que les salles de bains débordent de produits constitue d'ailleurs un des premiers motifs de désabonnement. Pas étonnant: l'appréciation d'un cosmétique est éminemment personnelle, et aucun ne peut convenir à tout le monde. Surtout, ceux qui sont expédiés sont loin des basiques employés par tout un chacun: du sublimateur capillaire à la mousse sensorielle, du fixateur de maquillage au masque déstressant, le superflu règne en maître.

«*Les consommatrices ont l'impression de payer moins cher, mais si elles achètent cinq produits dont trois ne sont pas utilisés, tout ce que cela engendre, c'est du gaspillage*, ajoute Valérie Guillard. *C'est désolant.*» D'autant que l'économie sur chaque référence n'est même pas garantie. Nombre d'entre elles ne sont pas commercialisées ailleurs (ou alors, sous des formats différents), ce qui empêche les comparaisons de prix. Bilan, on a beau chercher, on ne voit pas de raison valable de s'abonner à ces box beauté. Nous aurions aimé interroger leurs promoteurs. Malheureusement, à l'exception du fondateur de Belle au naturel (qui ne nous a guère convaincus), aucun n'a daigné répondre à nos demandes d'entretien. ♦

(1) *C'est clairement annoncé par My Little Box, qui se revendique «box beauté et lifestyle» (mais oui, c'est bien une marque française...).*





Prescription Lab

PRIX 13 €/mois.

LA PROMESSE Box beauté élégante et haut de gamme.

TENUE ? Difficile à dire, ces termes étant très subjectifs, mais le côté haut de gamme n'est pas flagrant.

LES PRODUITS

Quatre à cinq cosmétiques, le plus souvent en format voyage, de marques inconnues ou, au contraire, bien installées en passant par d'autres en train de percer.

Plusieurs produits sont épuisés chez le fabricant ou n'existent pas dans les tailles

proposées, d'où une comparaison des prix impossible.

LE PIRE Une base perfectrice qui contient deux substances suspectées de perturbation endocrinienne. Épuisée sur le site du fabricant, qui la vend... 3 400 €/litre.

DÉSABONNEMENT

Beaucoup de termes peu clairs, notamment « suspendre » (on voudrait nous inciter à une désinscription temporaire et non définitive) et « annuler » (notre abonnement, ou notre décision de partir ?), si bien qu'on n'est jamais vraiment certain des cases qu'il faut cocher.



A. LECONTE

Belle au naturel

PRIX 34,90 €/mois.

LA PROMESSE Box beauté biologique française, avec 50 % de remise minimum par coffret.

Ailleurs sur le site : « Entre 80 et 150 € de soins. »

TENUE ? Non. Moins de la moitié des produits reçus sont labellisés bio. Pourtant, le site et les prospectus glissés dans les coffrets insistent lourdement sur ce qualificatif,

au risque de s'attirer les foudres des services de la répression des fraudes. Le rabais s'élève bien à un peu plus de 50 %, mais on n'atteint pas 80 € de soins. A fortiori, on est loin des 150 €.

LES PRODUITS À côté, selon les mois, d'un complément alimentaire, d'huiles essentielles ou d'un soin « santé », deux

à quatre cosmétiques fabriqués en France au format vente.

Les huiles essentielles émanent d'une marque qui n'existe plus.

Plusieurs produits soldés par ailleurs. Bon point, en revanche, pour la possibilité de personnaliser sa box.

LE PIRE On hésite entre un gel confort articulaire (que vient-il faire là ?), une crème mains avec un perturbateur endocrinien et six allergènes, ou un soin visage... sans liste d'ingrédients.

DÉSABONNEMENT Page difficile à trouver et ne correspondant pas à ce qui est indiqué dans les conditions générales de vente. Aucune confirmation de désinscription, service client qui ne répond pas, puis s'emmêle les pinceaux et prétend avoir envoyé des e-mails fantômes. C'est le bazar !



Glowria

PRIX 24,90 €/mois.

LA PROMESSE La box beauté à petit prix. Chaque mois, cinq produits de soin et de maquillage au format vente.

TENUE ? Non, dans les deux coffrets reçus, il n'y a que quatre cosmétiques et un accessoire.

LES PRODUITS Des barrettes le premier mois, des chaussettes (« Made in China-rejette des microplastiques dans l'environnement lors du lavage ») le second. Et quatre cosmétiques de marques inconnues pour la plupart, dont une issue d'un institut de beauté et non d'un fabricant.

LE PIRE Une eau florale à l'odeur, de l'avis général, nauséabonde, et que son fabricant offre pour 50 € d'achat. Il ne doit pas savoir comment l'écouler !

DÉSABONNEMENT Un vrai parcours du combattant. Il faut déjouer les pièges de cases « Non » précochées et insister à cinq reprises pour arriver à ses fins. La marque avoue même : « Quand on vous dit qu'on tente le tout pour le tout ! » La loi oblige pourtant à proposer une résiliation rapide et facile aux clients.



FORUM

— Avec le **DÉPARTEMENT D'INFORMATION JURIDIQUE** de l'UFC-Que Choisir

Ces pages sont les vôtres ! Posez-nous des questions d'ordre juridique et nous vous apporterons les réponses les plus complètes. Partagez aussi vos expériences vécues dans votre vie quotidienne.



PROTECTION JURIDIQUE

Résiliation à tout moment ?

La date d'anniversaire de mon assurance protection juridique souscrite au LCL en 2009 est dans un peu plus de deux mois. Ai-je le droit de la résilier quand je le souhaite en vertu de la loi Hamon ? ♦

Catherine Dupas, Le Havre (76)

LA RÉPONSE DE QC

La loi Hamon permet au client d'annuler sans frais ni pénalités et à tout moment son contrat après la première année de souscription (art. L. 113-15-2 du Code des assurances). Cependant, elle ne concerne que les assurances conclues par un particulier à des fins non professionnelles, comme la multirisque habitation. La protection juridique n'en fait pas légalement partie. Depuis le 1^{er} juillet 2023, les acteurs du secteur se sont toutefois engagés à accorder plus largement cette faculté de résiliation infra-annuelle aux assurés. Tel est le cas en matière de protection juridique (avis du Comité consultatif du secteur financier du 29/04/2022). D'ailleurs, le LCL indique cette possibilité sur son site. N'hésitez pas à l'invoquer si vous désirez entamer cette démarche (art. L. 113-14 du code précédent). La résiliation devient effective un mois après que l'assureur en a reçu la notification. Si cet avis n'était pas respecté, n'hésitez pas à le signaler à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) qui, le cas échéant, pourrait intervenir et appliquer des sanctions.



Faut pas pousser !

TRAIN

Comme du bétail

Tous les vendredis soir et dimanches soir, les trains de la ligne Lyon-Grenoble sont annulés ou surchargés. Les passagers, principalement des jeunes, voyagent debout. Une situation que je qualifierais de « violence payante ». Merci à la région Auvergne-Rhône-Alpes qui finance les TER. Son slogan « La région vous transporte » devrait être complété par « comme du bétail ». À bord, les contrôleurs reconnaissent que ces trajets les épuisent et, surtout, que toute intervention en cas d'incident (par exemple, un malaise voyageur) serait compliquée. S'il y a un drame, la région ne pourra pas s'en laver les mains. Il faudra rechercher sa responsabilité. ♦

Didier Balocco, par courriel

RÉPARATION

Le SAV ne se démonte pas

Mon grille-pain Smeg, acheté chez Darty il y a quatre ans, est tombé en rade. Même si toutes les garanties sont expirées, je décide de l'apporter au service après-vente (SAV) pour qu'on m'établisse un devis. On m'annonce que sa remise en état me coûtera 70 €. Vu son prix d'achat (160 €), j'accepte. Deux semaines après son dépôt, je reçois le résultat d'une soi-disant expertise : « Résistances HS. » Montant de la réparation ? 175 € ! Évidemment, je refuse et demande à récupérer mon bien. Après déballage, je me rends compte qu'il n'a jamais été démonté (vis intactes, aucune trace d'ouverture). Étant un tantinet bricoleur, je vais sur Internet afin de comprendre pourquoi un grille-pain Smeg ne s'enclenche plus (c'était la panne). La réponse : un problème d'encrassement de l'électroaimant. Je récupère un tutoriel décrivant comment démonter et nettoyer l'appareil. Deux heures plus tard, il fonctionne comme avant. À la lumière de cette expérience, chacun appréciera l'attitude du SAV de Darty. ♦

Patrick Ricœur, par courriel



ANIMAUX DE COMPAGNIE

Une allergie au perroquet ignorée

Quelques jours après avoir acheté un perroquet dans une animalerie, j'ai développé une forte allergie. Je ne peux pas le garder. Puis-je être remboursé ? ♦

B. Berton, par courriel

LA RÉPONSE DE QC

En principe, quand vous effectuez un achat en magasin, vous ne bénéficiez pas du droit de rétractation, la loi ne prévoyant ce dernier qu'en cas de vente à distance ou hors établissement (art. L. 221-18 du Code de la consommation). Cependant, dans la mesure où le prix d'un perroquet dépasse parfois les 3 000 €, le vendeur a pu vous suggérer de prendre un crédit affecté. Si c'est le cas et que vous l'avez accepté, vous disposez d'un délai de 14 jours pour l'annuler (art. L. 312-19 du code précité). Une telle renonciation entraîne l'annulation automatique de la vente (art. L. 312-52 du code précité). À défaut, il est possible que les conditions générales de vente ou la politique commerciale de l'animalerie vous permettent de revenir sur votre achat. N'hésitez pas à le vérifier. Le professionnel reste néanmoins libre de vous proposer un échange ou un avoir plutôt qu'un remboursement.



CONDITIONNEMENT

950 ml ne valent pas 1 l !

Quand je verse un litre de lait UHT en brique de la marque U dans un bol doseur, je constate régulièrement qu'il n'y en a que 950 ml. Idem avec une autre d'Agrilait et une de lait entier pasteurisé Bridel : toujours que 950 ml ! J'ai l'impression de me faire voler de 50 ml (5% quand même). Y a-t-il une explication ? Le service client de U m'a répondu qu'il n'y avait pas de problème à l'embouteillage... ♦

Yves Lemoine, par courriel

LA RÉPONSE DE QC

LA RÉPONSE DE QC

Les bols doseurs sont connus pour n'avoir qu'un volume approximatif,

souvent inférieur à la réalité. Ce qui a effectivement de quoi perturber le consommateur.



AUTOMOBILE

Coffre inaccessible

En octobre 2023, j'ai acheté une Seat Ateca d'occasion à un garagiste. Au bout de 10 mois, impossible d'ouvrir le coffre à cause d'une panne du hayon. Ce défaut n'étant pas couvert par la garantie commerciale du vendeur, j'ai contacté le constructeur, qui refuse toute prise en charge. Or, cette panne est fréquente et connue de la marque. Que puis-je faire ? ♦

Magali T., par courriel

LA RÉPONSE DE QC

Adressez-vous au vendeur, redébiteur de la garantie légale de conformité pour toute défectuosité du produit présente le jour de la vente ou surgissant dans les deux ans. Selon son importance, vous pouvez obtenir la réparation ou le remplacement du véhicule sans frais (art. L. 217-3, L. 217-8 et L. 217-11 du Code de la consommation). S'il s'agit d'un bien d'occasion, le défaut qui apparaît dans l'année suivant sa remise est présumé exister au moment de sa délivrance. Vous n'avez donc pas à prouver

son antériorité (art. L. 217-7 du code précité). Une fois que cette anomalie est signalée au garage, ce dernier doit intervenir sous 30 jours. Passé ce délai, réclamez un remboursement. Faute de solution amiable, vous disposez de cinq ans, à compter de votre connaissance du problème, pour agir en justice (art. L. 217-3 du code précité). Un recours est aussi possible à l'encontre du constructeur au titre de la garantie des vices cachés si certaines conditions sont réunies (art. 1641 et suivants du Code civil).



BANQUES

Nos dépenses surveillées

En consultant mon compte en ligne, j'ai constaté une proposition d'optimisation sous la dépense « énergie ». En cliquant sur le lien, j'ai été redirigé vers le site de Papernest. Il s'agit d'un partenaire de ma banque, la Caisse d'épargne. Comment se fait-il que cette option apparaisse sans mon consentement ? ♦

Maxime C., Colombes (92)

LA RÉPONSE DE QC

Cette proposition d'optimisation s'apparente à une opération de promotion pour Papernest. Selon la jurisprudence, tout moyen d'information permettant à un client de se faire une opinion sur les résultats attendus d'un service constitue une publicité (Cour de Cassation, ch. criminelle, du 12/11/1986, n° 85-95.538). Mais cela semble cibler que certaines de vos dépenses, ce qui suggère un partage de vos données avec Papernest. Une clause dans la convention de compte vous liant à la Caisse d'épargne le permet. Si les informations relatives aux finalités poursuivies et à l'identité du responsable du traitement des données sont manquantes, cette clause pourrait être jugée non valable. Elle ne respecterait pas l'exigence de votre consentement éclairé (art. 4 et considérant 42 du Règlement général sur la protection des données, le RGPD). Si vous ne voulez plus que vos données soient fournies à des tiers, dites-le en adressant une demande écrite au délégué à la protection des données de la banque (art. 7 du RGPD).

ADRESSEZ VOS COURRIERS

233, BD VOLTAIRE,
75555 PARIS CEDEX 11

OU VOS E-MAILS

WWW.QUECHOISIR.ORG/
NOUS-CONTACTER-N42652



AMEUBLEMENT

Canapés fantômes chez Poltronesofà

Dans l'une de ses publicités, Poltronesofà annonçait des canapés à partir de 600 €. Lorsque je me suis déplacé dans un des points de vente de l'enseigne, le vendeur m'a indiqué qu'il ne les proposait pas, les réclames étant seulement destinées à attirer les clients en boutique. Le premier prix s'élevait à environ 1500 €. N'est-ce pas de la publicité mensongère ? ♦

B. V., par courriel

LA RÉPONSE DE QC

Diffuser des publicités montrant des meubles introuvables pour faire venir la clientèle en magasin est choquant. Le système décrit par le vendeur peut être qualifié de pratique commerciale trompeuse, sanctionnable pénalement (art. L.121-4, 6^e a et b, et L.132-2 du Code de la consommation). Il en va de même si le professionnel refuse, pendant une opération de promotion,

de prendre la commande du canapé que vous souhaitez acheter au prix annoncé et qu'aucune restriction n'est précisée, comme un stock limité de produits. N'hésitez pas à signaler les faits aux services de la répression des fraudes de votre département. En 2022, ils ont infligé à Poltronesofà une lourde amende car leurs publicités indiquaient faussement la mention « artisan ».




TRANSPORT AÉRIEN

Éjecté de ma place

Le 29 mars dernier, lorsque je suis monté à bord d'un avion Air Caraïbes, j'ai constaté que le siège que j'avais réservé était occupé. Il était situé près de l'issue de secours et je l'avais choisi pour pouvoir allonger mes jambes. J'ai passé tout le vol coincé près d'un hublot. Or, je n'avais pas été informé du changement de place, et la compagnie ne m'a présenté aucune excuse. Face à tel mépris, je lui ai demandé un dédommagement. ♦

Robert Maulus, Mont-de-Marsan (40)



IMMOBILIER

Un mandat pas si simple que ça

Pour vendre un appartement, j'ai mis des petites annonces en ligne. J'ai aussi contacté une agence immobilière de Douarnenez (29). Son contrat stipule que je suis tenue de lui présenter tous les acheteurs potentiels qui s'adresseraient à moi directement. Est-ce légal ? ♦

Isabelle Detrigne, par courriel

LA RÉPONSE DE QC

Le mandat qui vous a été proposé n'est pas exclusif puisqu'il est indiqué que vous avez notamment le droit de confier la vente de votre appartement à deux autres professionnels. Il ne s'agit pas non plus d'un mandat simple classique car il prévoit que vous devez rediriger vers l'agence tout acquéreur éventuel qui se manifeste auprès de vous. En contrepartie, les honoraires à la charge de l'acheteur diminuent de 35%. Si vous ne respectez pas la clause, vous vous engagez à verser la commission prévue à titre de sanction.

Présentée dans un encadré gras intitulé « Important », la clause pénale semble, à première vue, très apparente, comme l'exige la réglementation (art. 78 du décret n° 72-678 du 20/7/1972). En cas de litige, un juge peut réduire son montant s'il la trouve excessive (art. 1231-5 du Code civil). Quoi qu'il en soit, ce contrat reste plus contraignant que d'autres mandats simples, qui laissent souvent au propriétaire du bien la possibilité de le vendre par lui-même sans intervention de l'agence ni honoraires.

Pratiques douteuses

DÉMARCHAGE

Les séniors sont la cible

Je viens d'avoir la visite d'un commercial se prétendant mandaté par Engie. D'emblée, il m'a demandé si j'étais âgé de moins de 75 ans. Mais qu'est-ce que mon âge a à voir avec les économies d'énergie qu'il entendait me faire réaliser ? Je lui ai alors réclamé sa carte professionnelle. Je l'ai prise en main afin de pouvoir la lire mais je n'en ai pas eu le temps, il me l'a retirée aussitôt des mains. Ensuite, il a insisté pour entrer chez moi car il souhaitait voir mes factures. Je lui avais pourtant précisé que je n'étais pas client Engie. J'ai refusé, il est donc resté dehors. Un point m'interpelle cependant. Mon « visiteur » disposait d'une tablette avec un fichier qui, apparemment, contenait des données me concernant. Je suis certain que ce démarchage n'est pas le fait du hasard. Et l'homme a pensé que puisque j'étais un senior, je serais plus facile à bernier ! ♦

Guy Delaby, par courriel

PERMIS DE CONDUIRE

Des stages hors de prix

En décembre 2023, je débourse 160 € pour un stage de récupération de points sur mon permis de conduire. Courant 2024 et jusqu'à mars 2025, je reprends quatre points et décide donc d'en refaire un. Les prix que je relève sont délirants : entre 239 et 306 € ! En inscrivant 20 personnes par session, les organismes du secteur encaissent 5 300 €, pour deux salariés qui effectuent deux journées de baratin, avec fourniture de quelques feuilles, d'un crayon et d'une gomme. Comment justifier de tels tarifs ? La location de la salle ? Après avoir payé mes amendes, j'ai le sentiment de subir une double peine. N'y aurait-il pas une sorte d'entente entre ces sociétés ? ♦

Dominique Griotto, Laudun-l'Ardoise (30)



MYRTILLE //

Sauvage ou de culture, à chacune ses avantages

Vous l'avez sans doute remarqué, les myrtilles vendues en supermarché ne ressemblent pas à celles que l'on cueille en pleine nature. Mais pourquoi ?

1 Une saisonnalité réduite

Été comme hiver, on peut acheter des myrtilles en grande surface, souvent conditionnées dans de petites boîtes en plastique. Ces baies violettes ont pourtant une saisonnalité réduite : en forêt, on ne les trouve à maturité que vers la mi-août. Pour élargir leur disponibilité, les agriculteurs cultivent une autre espèce, originaire d'Amérique du Nord, qui se récolte entre juin et septembre.

2 Comment les différencier ?

La myrtille sauvage (*Vaccinium myrtillus*) pousse en zone forestière et montagneuse. Ses buissons sont assez petits (20 à 50 cm), tout comme ses fruits, que l'on cueille manuellement ou à l'aide d'un peigne. Les professionnels destinent souvent ces baies au cœur bleu violacé et au goût parfumé et acidulé à la transformation (confiture, gelée, pâtisserie ou sirop) ou à la congélation. Et pour cause : elles se conservent assez mal quand elles sont fraîches.
La myrtille de culture (*Vaccinium corymbosum*), aussi appelée myrtille arbustive, a été introduite en France dans les années 1980. Ne dépassant pas 2 m de haut, ses arbustes facilitent la récolte des fruits. Les baies, à la chair blanchâtre et à la saveur moins prononcée, sont plus grosses et, sous leur forme fraîche, elles s'abîment moins vite que leurs cousines sauvages. C'est cette variété qui est proposée en supermarché.

3 D'où viennent-elles ?

Du printemps au début de l'été, les myrtilles vendues dans la grande distribution sont majoritairement importées d'Espagne, du Maroc ou du Portugal. En pleine saison, davantage de fruits sont issus de vergers français. En automne et en hiver, les baies viennent souvent du Pérou ou du Chili. Mieux vaut donc se montrer patient et respecter la saisonnalité de ce fruit.



La myrtille de culture est plus grosse et s'abîme moins vite que la sauvage.



4 Une récolte sauvage encadrée

Si vous préférez manger des myrtilles sauvages, vous avez le droit d'en récolter dans les forêts publiques. Mais attention, la cueillette est limitée à un usage familial : 5 litres par personne, par jour et par espèce. Si vous dépassez ce plafond, vous risquez une contravention de 135 €. Au-delà de 10 litres, vous commettez un délit passible de 45 000 € d'amende et de trois ans de prison. Certains départements, à l'instar de la Savoie ou de la Haute-Savoie, n'autorisent l'utilisation du peigne qu'à partir du 15 août. Et des parcs naturels, tel celui des Écrins, restreignent le volume à 1 litre par personne et par jour. Vérifiez ce qui est permis avant votre expédition. L'Office national des forêts (ONF) préconise un prélèvement à la main, plus respectueux des plantes.

5 Comment les consommer ?

Après une récolte en pleine nature, quelques précautions s'imposent. D'abord, triez les baies et jetez les vertes, jaunes ou rouges : elles sont souvent toxiques. Il faudra ensuite les laver et les cuire avant de les ingérer. Les fruits sauvages peuvent être vecteurs de maladies parfois graves, comme l'échinococcose (la maladie du renard) ou la douve du foie.



1% FOR THE PLANET //

Que signifie ce label ?

Vous l'avez peut-être vu dans les rayons des supermarchés ou encore dans une publicité. Le logo 1% for the Planet figure sur de très nombreux produits dans le monde. Mais à quoi fait-il référence ?

UNE LARGE GAMME DE PRODUITS

Qu'ont en commun les cafés bios Carte noire, les pains de mie La Boulangère et les yaourts de la marque Vrai ? Certains d'entre eux arborent sur leur emballage, comme une grande variété d'autres produits dans le monde, le logo 1% for the Planet. Plusieurs consommateurs nous ayant demandé sa signification, nous avons contacté l'association qui l'édite afin d'en savoir plus. « Ce label est la garantie que la société qui commercialise la référence reverse 1% de son chiffre d'affaires total à des associations dédiées à la préservation de l'environnement, ou alors, plus rarement, 1% du chiffre d'affaires réalisé avec cette gamme de produits », explique Isabelle Susini, directrice de l'antenne française de l'ONG éponyme. Elle souligne que « dans tous les cas, le minimum de dons est fixé à 20 000 € ».

PLUS DE 800 ONG BÉNÉFICIAIRES

Cette association, créée en 2002 dans l'objectif de promouvoir la philanthropie environnementale, compte aujourd'hui plus d'un millier d'entreprises membres en France. « L'année dernière, rien que dans l'Hexagone, nous avons pu octroyer au total 14 millions d'euros à plus de 800 ONG reconnues d'intérêt général », relate Isabelle Susini. À l'instar de France nature environnement, Générations futures ou encore WWF. « Une manne essentielle dans un contexte de baisse des subventions », ajoute-t-elle.

UN MÉCÉNAT ENCORE RARE

Mais 1% du chiffre d'affaires, est-ce vraiment si important, au point d'apposer le logo sur les packagings des produits ? « Seules 9 %



Ce logo témoigne d'une philanthropie environnementale.

des sociétés en France font du mécénat et, parmi ces dernières, seulement 9 % en direction d'associations impliquées dans la cause environnementale », répond Isabelle Susini. Autrement dit, c'est toujours mieux que rien... Dont acte. Précisons, pour finir, que ce label ne garantit pas que l'entreprise donatrice développe par ailleurs des pratiques de production et de distribution durables. « Il n'engage pas au-delà de la philanthropie », reconnaît Isabelle Susini. Faut-il donc le rappeler : si l'on veut protéger notre Terre, mieux vaut toujours réduire sa consommation de produits non essentiels... qu'ils affichent un label ou non.

VOITURE ÉLECTRIQUE //

À l'heure du chargeur bidirectionnel

Alors que la voiture électrique se démocratise, la technologie se modernise aussi. De plus en plus de modèles disposent d'un chargeur bidirectionnel. Il en existe plusieurs versions.

EN LIEN AVEC LE RÉSEAU

Grâce au chargeur bidirectionnel, la voiture communique avec le réseau électrique. Elle peut servir de source d'énergie, alimenter un appareil ou encore en recharger un autre. Et ce sans perdre de vue l'essentiel : disposer d'une charge suffisante au moment de partir.

LES DIFFÉRENTES OPTIONS

#V2G (*Vehicle-to-Grid* ou « véhicule vers le réseau »). Cette technologie a un double objectif : recharger le véhicule au moment où le tarif de l'électricité est le plus faible et réinjecter



le courant de la batterie dans le réseau. Les kilowattheures sont achetés par le fournisseur d'énergie au prix fort lorsque vous n'en avez pas besoin. Il faut souscrire un contrat ad hoc et installer une borne de recharge spécifique, elle aussi bidirectionnelle, au domicile.

#V2L (*Vehicle-to-Load* ou « véhicule pour recharger »). Grâce à un adaptateur branché à la prise de recharge de l'auto, celle-ci fournit de l'énergie équivalente à celle d'une prise de courant de 220 V. On peut ainsi alimenter un barbecue ou un ordinateur, et même recharger son vélo électrique.

#V2H et/ou V2B (*Vehicle-to-Home/Vehicle-to-Building* ou « véhicule vers la maison/le bâtiment »). C'est utile en cas de panne de courant, car

cette technologie permet d'alimenter en électricité un logement depuis la voiture.

#V2X (*Vehicle-to-Everything* ou « véhicule vers tout »). Le fin du fin. Toutes les fonctionnalités d'échange sont regroupées : V2G, V2L, V2H et V2B.

MARIE-AMANDINE
STÉVENIN
PRÉSIDENTE DE
L'UFC-QUE CHOISIR



DONNÉES PERSONNELLES

Les protéger, c'est nous protéger !

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) a fait de la cybersécurité un de ses axes stratégiques, d'autant qu'en 2024, les signalements qu'elle a reçus en la matière ont augmenté de 20%. La France est le pays européen le plus touché par les vols de données personnelles. Récemment, Free a reconnu en avoir été victime : 19 millions de clients visés, dont 5,1 millions aux références bancaires ou iban dérobés. Des mutuelles, des distributeurs, des commerçants et même France Travail sont concernés. De plus en plus nombreuses, ces fuites affectent à chaque fois des milliers, voire des millions de personnes. Avec ces informations, des escrocs lancent de vastes campagnes de fraudes. Ainsi, des abonnés Free sont ciblés par de faux e-mails Amazon Prime. Plus les malfrats en savent sur leurs proies, plus l'arnaque est difficile à déceler et à déjouer. Or, selon la présidente de la Cnil, 80% des fuites majeures auraient pu être évitées si les professionnels avaient bien mis des moyens en place (double contrôle, formation, surveillance). S'agissant de Free, la société avait été alertée et sanctionnée en 2022 en raison de la vulnérabilité de son système de sécurité... L'UFC-Que Choisir a donc saisi le gendarme de l'informatique afin qu'il décide de mesures proportionnées et dissuasives dans le cas où une quelconque faute, négligence ou défaillance de l'opérateur était avérée. Il est inacceptable que le consommateur soit exposé à de tels risques à cause d'entreprises qui ne prendraient pas toutes les dispositions nécessaires pour protéger les données qui leur sont confiées. ♦



Retrouvez les billets de Marie-Amandine Stévenin sur **QUECHOISIR.ORG**

Retrouvez, dans ces pages « Aussi une association », les actions menées par l'UFC-Que Choisir, à l'échelle nationale et locale, ainsi que quelques litiges résolus.

MÉDICAMENTS

Non à la disparition des notices papier

Dans le cadre de la révision du Code européen du médicament, appelé le « paquet pharmaceutique », des voix se sont élevées pour supprimer la notice papier dans les boîtes de médicaments. Envisager de remplacer cette version imprimée par un format exclusivement dématérialisé, via un QR code à scanner, revient à ignorer la réalité de millions d'usagers qui ont besoin d'en savoir plus sur leur traitement – les précautions d'emploi, les contre-indications et les effets indésirables – de façon simple, sans barrière technologique. Et, si un lien numérique peut représenter un complément à l'information papier, il ne saurait en aucun cas constituer un substitut. Au côté du Bureau européen des unions de consommateurs (Beuc), l'UFC-Que Choisir a appelé le gouvernement français à se positionner en faveur du maintien de la notice imprimée. C'est la seule garantie de l'accès de tous à des indications claires et immédiates. ♦

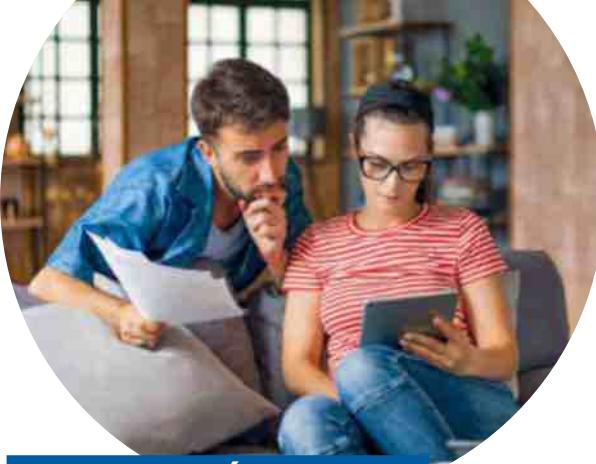
Un QR code à la place ?



R. DOUCETIN/AHNS LUCAS-AFP

SFAM Nouvelle plainte de l'UFC-Que Choisir

En marge du procès de la SFAM à l'automne 2024, d'autres agissements des sociétés du groupe Indexia (ex-SFAM) et de certains de leurs partenaires ont été constatés, sans que le tribunal correctionnel de Paris ne puisse les juger. L'UFC-Que Choisir, forte de nombreux signalements de consommateurs subissant encore des prélèvements abusifs, a donc déposé une nouvelle plainte auprès du parquet du Paris pour, notamment, escroquerie, abus de confiance et association de malfaiteurs. Les pratiques sont particulièrement graves : surprélèvements, prélèvements d'anciens clients, transmission et usage illicites de données personnelles afin de permettre ou de poursuivre les prélèvements par des entreprises extérieures à Indexia... L'UFC-Que Choisir entend que toute la lumière soit faite sur ces abus et que les victimes soient indemnisées. ♦



FRAIS DE DÉCOUVERT

La voracité des banques dénoncée

Récemment, l'UFC-Que Choisir a dénoncé l'ampleur des frais prélevés par un nombre croissant de banques sur les petits découverts de moins de 400 €. En effet, pour ces derniers, de plus en plus d'établissements bancaires substituent aux traditionnels agios un montant minimal forfaitaire oscillant entre 1,50 et 12,50 €. Concrètement, si un consommateur utilise son découvert autorisé et que son compte passe à -2 € pendant une semaine, ses agios devraient s'élever à 0,01 €. Mais sa banque peut appliquer un minimum forfaitaire bien supérieur, par exemple 10 € par trimestre. Si l'on annualise ce coût, cela représente un

taux d'intérêt de 26 000 %, soit 1140 fois le taux d'usure (22,93 % en janvier 2025). Et si le client dépasse le montant de découvert autorisé, d'autres frais (commissions d'intervention, rejets de prélèvement, lettres d'information) viennent s'ajouter, alourdisant encore davantage les pénalités. Alors que 45 % de nos concitoyens déclarent être dans le rouge au moins une fois par an, l'enjeu est loin d'être anodin. Ces minima forfaitaires, déconnectés de toute justification économique et sociale, sont une aberration. L'UFC-Que Choisir a donc appelé à leur interdiction ou à leur régulation stricte. Une rente irresponsable et immorale des banques basée sur des « frais sanctions ». ♦

Stopper les frais forfaïtaires sur les petits découverts

GLYPHOSATE

Impliquée dans la procédure européenne

Comme elle l'avait annoncé dès la réautorisation du glyphosate par Bruxelles, l'UFC-Que Choisir est intervenue dans le cadre du recours exercé par le collectif Pan (Pesticide Action Network) Europe. Il vise le refus de la Commission européenne de revoir sa copie. Pour rappel, en novembre 2023, cette dernière avait renouvelé son approbation d'utiliser cet herbicide, pourtant reconnu comme cancérogène dès 2015 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Une décision prise sur la base d'une très contestable évaluation des risques, qui a largement ignoré une grande partie des études scientifiques indépendantes au profit de travaux financés par l'industrie. Déterminée à ce que le dossier soit rouvert, l'UFC-Que Choisir a déposé auprès du Tribunal de l'Union européenne, aux côtés du Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest, de Foodwatch et de France Parkinson, une demande d'intervention volontaire en soutien du recours engagé par Pan Europe⁽¹⁾. ♦

(1) La Commission européenne a refusé la demande de réexamen déposée par Pan Europe, d'où son recours.



ACTION DE GROUPE Une réforme bienvenue

Mise en place en 2014, l'action de groupe « à la française » permet aux victimes d'un même dommage causé par une entreprise ou une personne publique de se regrouper au sein d'associations pour agir en justice. Or, depuis sa création chez nous, elle n'a été intentée que 32 fois, avec une issue positive dans moins de 20 % des cas. Attendue depuis de nombreuses années, sa réforme a enfin

été définitivement adoptée par le Parlement courant avril. La nouvelle procédure clarifie son champ d'application. Elle l'étend à toutes les obligations légales et contractuelles des professionnels vis-à-vis des consommateurs. Le texte instaure également la possible réparation de l'ensemble des préjudices subis par ces derniers (dont celui moral), et plus uniquement ceux de nature patrimoniale. Il prévoit, en outre,

la mise en place de juridictions spécialisées dans le traitement des actions de groupe. On peut donc espérer que les magistrats qui auront à les « gérer » bénéficieront de formations et de moyens dédiés. Ce dispositif est applicable immédiatement ; il concerne par conséquent les actions lancées après son entrée en vigueur. Comptez sur l'UFC-Que Choisir pour faire bon usage de cette version remaniée. ♦

— Par ARNAUD DE BLAUWE

BILLET D'HUMEUR

Pépito n'est pas si sympa que ça !

Dans le dernier numéro de *Savoie Conso*, l'un des représentants de l'UFC-Que Choisir de Chambéry signe une chronique corrosive. Sous le titre « Mefions-nous de Mondelez », l'auteur attaque : « Ce qu'on croit acheter est bien souvent assez différent de ce qu'on achète. » Et de donner un exemple. « Prenez les gâteaux Pépito de Lu, très prisés des enfants, écrit-il. Une boîte vraiment sympa, bien mise en avant par un packaging astucieux. Si on regarde la face avant, on découvre des mentions plutôt rassurantes : sans conservateur ni colorant, fabriqué en France avec un double logo bleu-blanc-rouge [...]. Et puis Lu est une marque sympathique, de tout temps française. Tout est pour le mieux. » C'est là que le ton change ! « Sauf que Lu a été revendu depuis longtemps par Danone (soucieuse



7 additifs relevés par l'appli Quelproduit

de son image alimentation-santé) à Mondelez [Kraft Foods à l'époque], multinationale [américaine] dont la boussole est strictement financière. » Le militant embraye sur la composition : « Si vous décodez le tableau nutritionnel [...], vous découvrirez qu'une portion de 100 g, soit trois gâteaux individuels [...], fournit un quart de la référence pour l'énergie, un tiers pour les graisses et les sucres, plus de la moitié

pour les acides gras saturés. » Au total, on compte « 18 ingrédients différents, ce qui caractérise les produits ultratransformés ». Et en consultant l'application Quelproduit de l'UFC-Que Choisir, le rédacteur de l'article constate « sept additifs dont trois peu recommandables ». Sa conclusion en forme d'interrogation... qui induit la réponse : « Avez-vous toujours envie de mettre ce Pépito si sympathique dans le cartable de votre enfant ? » ♦

UFC-QUE CHOISIR DE SAVOIE ET HAUTE-SAVOIE (73 ET 74)

ÉTUDE Se méfier de ses premières impressions

« À qui faire confiance ? » La question est posée par l'association locale (AL) du Val-de-Seine dans son dernier bulletin. Elle y rapporte les conclusions d'une étude américaine mettant en lumière la vulnérabilité des personnes âgées, qui ont tendance à faire confiance à des escrocs sur leur « bonne mine ». L'université de Floride, qui a mené les travaux, note en effet que les premières impressions sont plus positives chez les séniors que chez les adultes plus jeunes. « Un jeu de hasard a été proposé aux participants, relate l'article. Ils pouvaient gagner ou perdre de l'argent selon les cartes choisies dans un jeu. Mais certaines étaient mensongères. Certaines proposaient des gros gains, avec en réalité des pertes importantes, tandis que d'autres offraient des gains modestes,

mais plus prévisibles. [...] Toutes les cartes ont été associées à des photos de visage. » Résultat : « La majorité des adultes (jeunes comme plus âgés) ont d'abord choisi les cartes représentées par des visages dignes de confiance [pris au naturel]. Mais lorsqu'ils ont commencé à perdre avec les cartes supposées dignes de confiance, les jeunes adultes

ont changé leur manière de jouer pour éviter les pertes d'argent. Au contraire, les personnes plus âgées ont passé la majeure partie du jeu à tenter d'obtenir de bons résultats car ils semblaient privilégier leur première impression de confiance. » Pourquoi ? Les auteurs de l'étude l'expliquent par le cumul de tranches de vie en vieillissant. « Il peut y avoir des situations où le fait de s'appuyer sur des expériences antérieures nous fait prendre la mauvaise décision [...] », résume l'AL. En outre,

« discerner la fiabilité résulte d'un processus complexe [...] influencé par les premières impressions immédiates et par les évaluations des autres. [...] Attention donc "au loup déguisé en agneau". » Nous voilà prévenus ! ♦



UFC-QUE CHOISIR DU VAL-DE-SEINE (78)

LITIGES RÉSOLUS

Des milliers de litiges sont traités chaque année par les associations locales de l'UFC-Que Choisir.

AUTOMOBILE

Une si longue attente...

Le garagiste d'Orléans qui a vendu une Renault Twingo d'occasion à Madame E. la convainc de souscrire une assurance d'un an (prise en charge des réparations et assistance). Onze mois plus tard, la voiture tombe en panne près de Niort et reste immobilisée dans un garage de la région. L'automobiliste demande au vendeur de faire jouer l'assurance. Des échanges d'e-mails entre les divers intervenants donnent à penser que la réparation est en cours. Mais le temps passe, et le véhicule stationne toujours à l'atelier. Madame E. prend alors contact avec son association locale (AL) UFC-Que Choisir afin

d'accélérer les choses. L'AL adresse plusieurs courriers aux protagonistes du dossier. En retour, l'expert de l'assureur l'informe que la remise en état de la Twingo – un changement de moteur est nécessaire – sera couverte par la garantie. Il faudra attendre encore quelques mois avant que la voiture soit restituée à Madame E. Les délais ayant été excessifs (pas loin d'un an), cette dernière réclame un dédommagement. L'assureur lui propose en compensation de l'exempter de la franchise de 720 €. Sur les conseils de l'AL, elle accepte. ♦

UFC-QUE CHOISIR D'ORLÉANS (45)



Le délai de réparation excessif a été compensé.

VENTE EN LIGNE

Retour chaotique

Non satisfaite des chaussures achetées sur le site Morrison, Madame B. demande au vendeur de lui préciser les modalités de retour. Une étiquette lui est fournie avec des frais à sa charge: 14 € seront déduits des 100 € payés à la commande. Elle récupérera 86 €. L'adhérente s'exécute. Toutefois, Morrison lui affirme n'avoir rien reçu. Madame B. a pourtant la preuve de son envoi. La plateforme ne veut rien entendre! La cliente sollicite le renfort de l'UFC-Que Choisir de Nantes, qui rédige un courrier. Efficace: Morrison rembourse le prix des chaussures et les frais d'expédition. L'occasion de rappeler que, pour un achat en ligne, le consommateur peut se rétracter dans les 14 jours suivant la livraison. Le remboursement doit lui être adressé dans les 14 jours. ♦



UFC-QUE CHOISIR DE NANTES (44)

ABONNEMENTS

Suspendre sans délai les prélèvements

Monsieur P. quitte Bouygues Telecom. Cependant, l'opérateur continue à lui prélever un abonnement pendant six mois en dépit de ses contestations. L'adhérent sollicite alors l'aide de l'UFC-Que Choisir de Saint-Malo. L'un des permanents de l'association locale (AL) appelle le service client de Bouygues, qui assure que Monsieur P. sera rapidement remboursé. Parole tenue: cela

a été fait dès la semaine suivante. Pour éviter de tels écueils, l'AL donne ce conseil d'ordre général: «*Dès la résiliation effectuée, supprimez l'autorisation de prélèvement auprès de votre banque, quel que soit l'abonnement que vous interrompez (téléphonie et Internet, assurance, presse...).*» ♦

UFC-QUE CHOISIR DE SAINT-MALO ET DE SES ENVIRONS (35)

REJOIGNEZ NOS BÉNÉVOLES !

L'UFC-Que Choisir, première association française de défense des consommateurs, compte près de 120 000 adhérents et 135 associations locales. Ses bénévoles sont essentiels. Que vous soyez actif ou retraité, spécialiste du droit ou non, venez nous rejoindre!

Renseignez-vous auprès de l'association locale la plus proche de chez vous (liste sur Quechoisir.org, onglet « Nos combats »).



Le choco affole les réseaux

Sur YouTube ou TikTok, des influenceurs se goinfrent de tablettes pour faire leur promotion. Et ça dégouline...

— Par ELSA CASALEGNO

« **M**aman, tu sais quoi ? Au G20, ils ont des chocolats Feastables de MrBeast ! » Euh, pardon ? Quoi, qui ? Mon fils regarde sa daronne avec résignation, lui ayant déjà expliqué qui était Inoxtag pas plus tard qu'il y a quelques semaines. « *MrBeast, le premier youtuber milliardaire du monde ! Avec plus de 390 millions de followers !* » Vérification faite, c'est vrai. Ce jeune Américain de 27 ans, répondant au patronyme de James Stephen Donaldson, est devenu richissime grâce à ses vidéos mettant en scène des « exploits » absurdes et des défis idiots lancés à des concurrents afin d'empocher des montants astronomiques en dollars. En 2022, il a lancé sa propre marque de chocolat, Feastables, dans le but de « *créer une alternative simple, amusante et de qualité* », qui soit « *le meilleur chocolat du monde* », en faisant appel aux « *meilleurs scientifiques de l'alimentation au monde* », expliquait-il à l'époque dans les médias américains.

Un carton auprès des jeunes

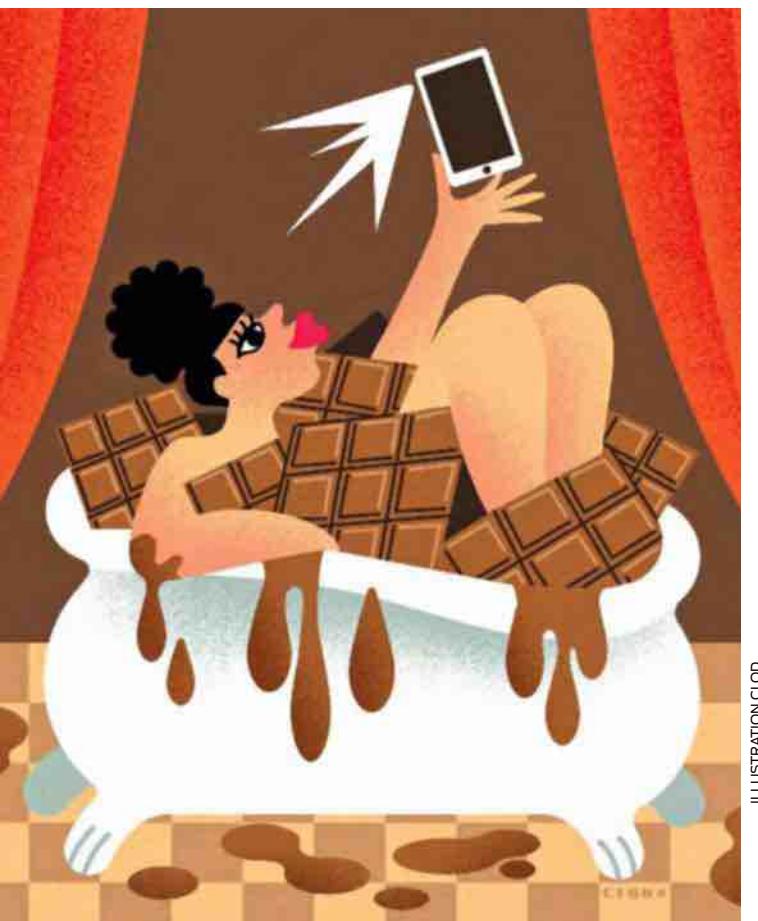
Lancées par des campagnes publicitaires sur les réseaux sociaux, portées par la célébrité de MrBeast auprès des jeunes, ses créations font un tabac. Elles sont en vente en France depuis

mars dernier. Nous avons réussi à en acheter quelques tablettes, au prix de 2,99 € les 60 grammes, soit quasiment 50 € le kilo. Ça fait cher le sucre – l'ingrédient le plus abondant de ces recettes soi-disant concoctées par les « *meilleurs scientifiques* ». Elles ne s'avèrent d'ailleurs ni particulièrement saines ni spécialement éthiques : outre le sucre, elles contiennent de la lécitine de soja et des arômes vanille, le fourrage de la version *peanut butter* (au « *beurre de cacahuète* ») comporte de l'huile de palme, et seules deux des cinq tablettes affichent un logo de commerce équitable. Et encore, uniquement pour le cacao. Bref, de purs produits ultratransformés, comme les industries agroalimentaires en fabriquent depuis des décennies. Qu'importe, le succès est au rendez-vous, et Carrefour l'a bien compris. L'enseigne, qui a une stratégie de « *veille sur les réseaux sociaux et la presse spécialisée* » pour « *anticiper les tendances* », a négocié l'exclusivité des ventes en France pendant plusieurs mois. Et elle a fait de même pour une nouvelle tablette de Lindt, qui surfe sur la tendance « *pistache* » du moment. Depuis l'automne

dernier, le Dubaï Style Chocolate, fourré d'un mélange de pâte à la pistache et de kadaïf (cheveux d'ange utilisés dans la pâtisserie orientale), a envahi Internet. Une petite balade sur TikTok, et nous voilà inondés de vidéos de jeunes gens qui se pâment

en croquant des tablettes d'où dégouline une sorte de pâte verte plus ou moins visqueuse... Typique des réputations nées sur les réseaux sociaux, celle du Dubaï Style Chocolate est complètement surfaite. Nos confrères allemands de l'association de consommateurs Stiftung Warentest ont analysé plusieurs marques. Leur bilan, publié dans le magazine *Test*, n'est pas fameux : « *Nous n'avons trouvé aucun goût unique ni aucune qualité exceptionnelle, mais des mycotoxines et des contaminants.* » Un cocktail complété par du sucre, des huiles végétales, des arômes et des colorants, présents en abondance. Miam !

De notre côté, les versions que nous avons pu dégoter ont fait l'objet d'une dégustation improvisée à la rédaction de *Que Choisir*. Les avis sont très mitigés. Concernant la tablette Mardinni Dubaï Chocolate (59 € le kg) importée de Turquie et la Lindt Dubaï Style (69 € le kg), l'agréable croquant et la légère saveur pistache séduisent les uns, alors que les autres sont rebutés par l'excès de sucre. Quant aux Feastables, même les becs sucrés de l'équipe les ont rejettés : « *Un goût de chocolat oublié dans le placard* » ; « *Un chocolat de calendrier de l'Avent bas de gamme* » ; « *La première bouchée rappelle le Crunch de mon enfance, mais ça s'arrête dès la deuxième* »... Même mon fils n'en a pas redemandé ! ◆



Complétez votre collection

QUE
CHOISIR

QUE CHOISIR



N° 646



N° 645



N° 644



N° 643

QUE CHOISIR BUDGETS/ARGENT



N° 178



N° 177



N° 176



N° 175

QUE CHOISIR PRATIQUE



N° 144



N° 143



N° 142



N° 141

QUE CHOISIR SANTÉ



N° 204



N° 203



N° 202



N° 201

Pour conserver tous vos numéros



12 €

La reliure
QUE CHOISIR



11,50 €

La reliure
QUE CHOISIR

Pour commander

Merci de découper ou recopier ce bulletin et de le retourner, accompagné de votre règlement, à :

QUE CHOISIR

Service Abonnements

45, avenue du Général-Leclerc
60643 CHANTILLY CEDEX



BULLETIN DE COMMANDE

Merci de m'envoyer à l'adresse ci-dessous les exemplaires suivants :

Numéros commandés | Prix unitaire | Ex. Total (en €)

QUE CHOISIR

N° 643 <input type="checkbox"/>	N° 644 <input type="checkbox"/>	5 €	
N° 645 <input type="checkbox"/>	N° 646 <input type="checkbox"/>	5 €	

QUE CHOISIR BUDGETS/ARGENT

N° 175 <input type="checkbox"/>	N° 176 <input type="checkbox"/>	5,20 €	
N° 177 <input type="checkbox"/>	N° 178 <input type="checkbox"/>	5,20 €	

QUE CHOISIR PRATIQUE

N° 141 <input type="checkbox"/>	N° 142 <input type="checkbox"/>	7,30 €	
N° 143 <input type="checkbox"/>	N° 144 <input type="checkbox"/>	7,30 €	

QUE CHOISIR SANTÉ

N° 201 <input type="checkbox"/>	N° 202 <input type="checkbox"/>	4,20 €	
N° 203 <input type="checkbox"/>	N° 204 <input type="checkbox"/>	4,20 €	

LES RELIURES

Reliure Que Choisir	12 €	
Reliure Que Choisir Santé	11,50 €	

Participation aux frais d'expédition, à ajouter à votre montant total (délai de réception de 3 semaines)

1 article : 1,50 €

2 articles et plus : 2 €

MONTANT TOTAL DE VOTRE COMMANDE

M. M^{me}

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Localité _____

Je joins mon règlement

par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Que Choisir

par carte bancaire

N° _____

Date de validité _____ Signature _____

Offre valable en France métropolitaine.

En application des dispositions de l'article L. 221-28 du Code de la consommation, la vente des produits présentés sur cette page n'ouvre pas droit à rétractation.

À DÉCOUVRIR EN KIOSQUE
À PARTIR DU 22 MAI

EXPERT • INDEPENDANT • SANS PUBLICITE

QUE
CHOISIR

pratique

Numéro 144 • juin 2025 • 7,30 €

Mémoire

La
coachier
au
quotidien

+ LES ASTUCES POUR
L'ENTREtenir (à tout âge)

+ CES MÉDICAMENTS
QUI LA TROUBLent